Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270141
Centre d'intérêt : 874

Dorion-Coupal, Karen.

Construction : orientations pour le développement du secteur : document de consultation / [rédaction, Karen Dorion-Coupal ; coordination, André Blanchet pour la DGFP]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1991.
145 p. : ill. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : 7, la formation professionnelle au secondaire. Code : 9192-0398, 16-4151-52. Bibliogr. : p. 137.

ISBN 2-550-15738-9

Vedette(s)-secondaire(s) : Blanchet, André, éd. ♦ Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s) : Construction ♦ Enseignement professionnel ♦ Formation professionnelle ♦ Développement de programmes ♦ Programme d'études ♦ Statut socio-économique ♦ Main-d'oeuvre ♦ Marché du travail ♦ Population scolaire ♦ Plan de développement ♦ Statistiques ♦ Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce document présente quatre grands volets du secteur "construction" en vue de procéder au développement des programmes : 1. Le profil socio-économique du secteur (entreprises, travailleurs, professions, faits nouveaux); 2. Les besoins de main-d'oeuvre anticipés pour chaque profession exercée dans le secteur; 3. L'organisation de la formation professionnelle (programmes, effectifs scolaires, lieux de formation); 4. L'écart entre le nombre d'élèves formés par le système d'éducation et le nombre de travailleurs requis dans l'industrie. Les données recueillies permettent de formuler des hypothèses de développement des programmes de ce secteur et de mettre en oeuvre d'autres mesures susceptibles de favoriser ce développement et la qualité de l'enseignement.

Type de document :

7

CONSTRUCTION

ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

DOCUMENT DE CONSULTATION

La FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

9270141

CONSTRUCTION

ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

DOCUMENT DE CONSULTATION

Équipe de production

Recherche et analyse	Louis Gagnon, économiste Jean-Pierre Pfisterer, DGFP, MEQ Karen Dorion-Coupal, SLDC enr.
Rédaction	Karen Dorion-Coupal, SLDC enr.
Coordination	André Blanchet, DGFP, MEQ
Correction-révision	Services linguistiques Dorion-Coupal enr.
Saisie du texte	Madeleine Anctil, DGFP, MEQ
Édition électronique	Lucie Bédard Services de publicatique enr.
Consultation	Jean-Paul Bergeron, responsable du secteur Construction, DGFP, MEQ Benoît Dubé, agent de développement pédagogique pour le secteur Construction Philippe Audet, DGFP, MEQ Réjean Vaillancourt, DGFP, MEQ

Remerciements

La réalisation de cet ouvrage a été rendue possible par la participation de nombreuses personnes et organismes.

La Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation du Québec tient à souligner le nombre et la qualité des renseignements fournis par les personnes consultées ainsi que leur grande disponibilité au moment des enquêtes téléphoniques effectuées auprès d'elles. Une liste des personnes-ressources contactées a été placée à la fin du document.

Les lecteurs noteront toutefois que ces personnes n'ont pas eu l'occasion de valider les résultats de notre étude.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation 1991 – 9192-0398

ISBN 2 - 550 - 15738 - 9

Dépôt légal – Troisième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Objectif général et structure du document

Afin de mettre en lumière les avenues possibles du développement de l'enseignement professionnel dans le secteur *Construction*, et ainsi concrétiser l'importante réforme en cours, nous avons ouvert dans les premiers chapitres de cet ouvrage quatre grands volets :

1. Le profil socio-économique du secteur (entreprises, travailleurs, professions, faits nouveaux);
2. Les besoins de main-d'oeuvre anticipés pour chaque profession exercée dans le secteur;
3. L'organisation de la formation professionnelle (programmes, effectifs scolaires, lieux de formation);
4. L'écart entre le nombre d'élèves formés par le système d'éducation et le nombre de travailleurs requis dans l'industrie.

Cette démarche a conduit à la formulation d'une série d'hypothèses de développement relatives aux principaux programmes du secteur. Faut-il créer de nouveaux programmes? Quels sont les programmes à supprimer, réviser, fusionner... ? Dans quels lieux de formation devrait-on offrir ces programmes? À quelle population scolaire devrait-on les destiner? Y a-t-il d'autres mesures à prendre pour mieux adapter l'enseignement offert dans ce secteur professionnel aux exigences du monde du travail?

Les quatre premiers chapitres ont fourni de précieux éléments de réponse à ces questions. Ceux-ci font l'objet des chapitres 5 et 6.

Démarche de recherche

Ce document présente les données de nombreuses études réalisées par des instances gouvernementales ou parapubliques : bulletins statistiques, monographies sectorielles, etc.

Il résulte également de la consultation de représentants de plusieurs entreprises, associations professionnelles ou organismes directement liés au secteur. Une liste des documents de référence et des personnes-ressources contactées a été placée à la fin du document.

La démarche de recherche qui a présidé à cette étude est explicitée dans le document de synthèse *Guide pratique pour l'élaboration des plans de développement de secteur*, disponible sur demande à la Direction générale de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation du Québec. Les lecteurs intéressés à en savoir davantage sur la structure interne du présent ouvrage sont invités à consulter le guide mentionné.

Mise en garde

De façon générale, les renseignements contenus dans ce document de consultation visent à outiller la Direction générale de la formation professionnelle du MEQ dans ses prises de position concernant les programmes d'études offerts dans le secteur Construction (chapitres 5 et 6).

En fait, l'originalité et le mérite du présent ouvrage résident dans le lien qu'il établit entre les besoins de main-d'oeuvre observés dans le secteur et les interventions jugées souhaitables sur le plan des programmes d'études. Aussi, le portrait socio-économique tracé dans les deux premiers chapitres ne prétend pas constituer une analyse économique formelle du secteur à l'étude, mais plutôt une présentation structurée de données tirées de documents existants et sujettes à interprétation.

À cet égard, il faut interpréter avec soin les données avancées dans certains tableaux car, selon la source utilisée, il arrive que les méthodes et les années de collecte diffèrent.

Consultation prévue

De façon systématique, le ministère de l'Éducation consultera les partenaires de l'éducation et du monde du travail sur les orientations proposées dans ce document. Le rapport de consultation qui en émanera servira à établir les priorités de développement du secteur Construction dans le réseau scolaire. Ces priorités sectorielles seront confrontées à celles des autres secteurs d'enseignement professionnel pour lesquels un semblable document d'orientation aura été produit.

Cette vaste opération se conclura par l'élaboration du Plan quinquennal d'élaboration et de révision des programmes pour le secondaire qui tiendra compte notamment des contraintes financières. Le plan sera révisé annuellement.

Lecture rapide

Les chapitres 5 et 6 de cet ouvrage renferment les éléments clés des orientations à donner au développement du secteur.

PRÉSENTATION DU SECTEUR

Historique

Le secteur professionnel Construction est le fruit d'une restructuration du secteur Meuble et construction, pratiquée en 1987 au moment de la Réforme de la formation professionnelle au secondaire.

L'ancien secteur comprenait des programmes liés à la fabrication de meubles et deux programmes proprement liés à la construction : Charpenterie-menuiserie et Maçonnerie. Quant aux autres métiers de la construction, ils étaient appris sur les lieux de travail dans l'entourage des compagnons.

Or, il fut démontré que l'enseignement informel des métiers de la construction produisait des résultats insuffisants. Vinrent alors certaines réformes, notamment la promulgation de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q.cR-20, 1.82)*, et la création de la Commission de la construction du Québec, un organisme chargé de sa mise en application.

Parmi les responsabilités confiées à cet organisme, se trouvait celle de déterminer, de concert avec le MEQ, la formation professionnelle à offrir dans les établissements d'enseignement du Québec pour que les 23 métiers régis par la nouvelle loi soient pratiqués selon les règles de l'art.

Devant l'ampleur du défi, différentes démarches furent aussitôt entreprises par le Ministère. Après avoir scindé le secteur Meuble et construction pour consacrer un secteur professionnel aux seules activités de la construction, on examina les affinités technologiques existant entre les 23 métiers régis et les divers secteurs professionnels en place au Ministère.

À cet examen, on constata que plus de la moitié des métiers ou spécialités pour lesquelles il fallait créer un programme relevaient en fait, du point de vue technologique, d'autres secteurs de formation que celui de la construction. En effet, le travail accompli, à titre d'exemple, par un électricien, un mécanicien d'ascenseurs ou un mécanicien d'équipement lourd entretenait davantage de liens avec l'électrotechnique, la mécanique d'entretien industrielle ou l'équipement motorisé qu'avec la construction proprement dite.

Les programmes préparant aux métiers et occupations non exclusivement liés à la construction du point de vue des habiletés à transmettre furent, ainsi, attribués aux secteurs professionnels suivants :

1. **Métallurgie** :
   - chaudronnier, chaudronnière;
   - ferblantier, ferblantière;
   - serrurier, serrurière en bâtiment;
   - (soudeur, soudeuse)*.

   * La parenthèse indique qu'il s'agit d'une occupation plutôt que d'un métier.

2. **Électrotechnique** :
   - électricien, électricienne.

3. Mécanique du bâtiment (le métier de tuyauteur, tuyauteuse comprenait alors quatre spécialités; depuis le 4 juillet 1991, le métier de tuyauteur ne comporte plus que les deux premières spécialités, les deux dernières sont maintenant des métiers distincts) :

   - poseur, poseuse d'appareils de chauffage;
   - plombier, plombière;
   - mécanicien, mécanicienne en protection-incendie;
   - frigoriste.

4. Génie et mines :

   - grutier, grutière;
   - opérateur, opératrice d'équipement lourd;
   - opérateur, opératrice de pelles mécaniques;
   - (boutefeu);
   - (foreur, foreuse);
   - (opérateur, opératrice d'appareils de levage);
   - (travailleur souterrain, travailleuse souterraine).

5. Mécanique d'entretien industrielle :

   - mécanicien, mécanicienne d'ascenseurs;
   - mécanicien, mécanicienne de chantier.

6. Équipement motorisé :

   - mécanicien, mécanicienne de machines lourdes;
   - (homme, femme de service sur machinerie lourde);
   - (préposé, préposée aux services et au débosselage de machinerie lourde).

7. Administration, commerce et secrétariat :

   - (commis);
   - (magasinier, magasinière).

8. Transport :

   - (conducteur, conductrice de camion).

9. Dessin technique :

   - (homme, femme d'instrument).

Quant aux programmes d'études à développer dans le secteur Construction, on accorda la priorité, d'un commun accord avec la CCQ, à ceux qui présentaient le plus d'urgence du point de vue des besoins de formation ou de main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Le choix se porta sur le briquetage-maçonnerie, le carrelage, la charpenterie-menuiserie, la préparation et la finition de béton, la pose de revêtements de toiture, la peinture de bâtiment, le plâtrage et la pose de systèmes intérieurs. On remit ainsi à plus tard le développement des programmes de calorifugeage, pose d'acier d'armature, montage d'acier de structure et pose de revêtements souples.

À cette liste de programmes préparant à des métiers régis par la Loi, on ajouta : Mécanique de montage de vitres, préparant à l'exercice d'un métier régi par le Comité paritaire de l'industrie du verre plat, Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction ainsi qu'Entretien de bâtiments nordiques.

Portrait du secteur actuel

Tel qu'il se présente en septembre 1990, le secteur Construction compte onze programmes d'études offerts sauf exception dans les deux langues comme formation initiale, et conduisant, tantôt à des certificats d'études professionnelles (huit cas), tantôt à des diplômes d'études professionnelles (trois cas). Tous actifs, ces programmes sont structurés par objectifs et ont une durée variant de 540 à 1 350 heures, soit une durée moyenne de 866 heures.

Dans huit cas, ces programmes préparent à l'exercice de métiers régis par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*. Il s'agit de :

- Briquetage-maçonnerie : briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne;
- Carrelage : carreleur, carreleuse;
- Charpenterie-menuiserie : charpentier-menuisier, charpentière-menuisière;
- Préparation et finition de béton : cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice;
- Peinture de bâtiment : peintre;
- Plâtrage : plâtrier, plâtrière;
- Pose de revêtements de toiture : couvreur, couvreuse;
- Pose de systèmes intérieurs : poseur, poseuse de systèmes intérieurs.

Les autres programmes offerts dans le secteur Construction du MEQ sont :

- Mécanique de montage de vitres : vitrier, vitrière;
- Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction : vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériaux de construction et d'accessoires;
- Entretien de bâtiments nordiques : préposé, préposée à l'entretien de bâtiments nordiques.

Pour compléter son mandat, il reste au MEQ à développer quatre programmes d'études:[1]

- Calorifugeage : calorifugeur, calorifugeuse;
- Pose d'acier d'armature : ferrailleur, ferrailleuse;
- Montage d'acier de structure[2] : monteur, monteuse d'acier de structure;
- Pose de revêtements souples : poseur, poseuse de revêtements souples.

---

1 Ces programmes sont actuellement en élaboration.

2 Ce programme relève du secteur Métallurgie. Nous en ferons toutefois l'étude dans ce document.

Afin de déterminer les orientations à donner au secteur de la construction, la présente étude portera sur les onze métiers régis par la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* qui sont rattachés, pour des raisons d'affinités technologiques, à la construction proprement dite.

Elle portera également sur les métiers de monteur ou monteuse d'acier de structure (développé dans le secteur Métallurgie), de vitrier ou vitrière, de vendeur-technicien ou vendeuse-technicienne de matériaux de construction et d'accessoires, de préposé ou préposée à l'entretien général d'immeubles ainsi que de charpentier-menuisier ou charpentière-menuisière en usine. Elle s'intéressera enfin aux entrepreneurs et entrepreneures autonomes.

Problématique

Si le contexte d'étroite collaboration qui prévaut entre le MEQ et la CCQ facilite et clarifie les orientations à donner au secteur Construction, en ce qui concerne le choix et le contenu des programmes d'études, une difficulté se présente cependant lorsque vient le temps d'établir avec précision le nombre de places à prévoir pour chaque programme et ce, pour plusieurs raisons.

L'activité cyclique de l'industrie de la construction oblige à contempler les besoins en main-d'oeuvre sur une longue période. La pratique saisonnière de la plupart des métiers exercés sur les chantiers complique l'organisation pédagogique. Le contexte législatif actuel donne lieu à des besoins additionnels de formation (cours de 150 heures). Enfin, l'existence d'un champ d'activités hors construction oblige à élargir l'objet d'étude au-delà de la main-d'oeuvre en possession de cartes de compétence émises par la CCQ.

En effet, en plus de préparer à l'exercice des métiers de la construction, qu'ils soient réglementés ou non, les programmes du secteur doivent préparer à l'exercice d'activités ayant un lien avec la construction mais ne s'exerçant pas sur des chantiers; la vente de produits de quincaillerie, l'entretien général d'immeubles ainsi que la finition de charpentes et de maisons en usine en sont des exemples.

Le défi à relever dans cette étude est donc multiple

Il nous faut d'abord établir une moyenne des besoins de main-d'oeuvre par métier, en étudiant le comportement de l'industrie au cours de la dernière décennie tout en tenant compte des prévisions de besoins à moyen terme; pas forcément arithmétique, cette moyenne devrait toutefois se situer entre les bornes inférieure et supérieure de la demande de main-d'oeuvre au cours d'un cycle complet d'activité dans l'industrie de la construction.

À cet égard, il nous faudra prêter une attention particulière aux données relatives au nombre de travailleurs et travailleuses hors construction afin de bien évaluer le besoin de formation. Nous examinerons, pour ce faire, les statistiques officielles des gouvernements fédéral et provincial que nous comparerons aux données et prévisions de la CCQ. Il nous incombe également de suggérer, dans cet ouvrage, une organisation de la formation professionnelle qui tienne compte des fluctuations saisonnières de l'activité de construction.

Enfin, le nombre de places suggéré pour chaque programme devra tenir compte à la fois des besoins de formation initiale, des besoins de perfectionnement et de mise à jour de la main-d'oeuvre en exercice ainsi que du contexte législatif qui exige, depuis août 1989, une formation de 150 heures aux apprentis sans formation professionnelle.

Méthodologie

Nous avons consulté pour cette étude diverses données statistiques mises à notre disposition par Emploi et Immigration Canada, le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, le Bureau de la statistique du Québec, l'Inspecteur général des institutions financières, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que par les différentes directions du ministère de l'Éducation. Nous avons examiné

de près les données de la Commission de la construction du Québec, en particulier celles fournies dans *Analyse de l'industrie de la construction du Québec* (1989) et dans certains autres documents issus du Service recherche et organisation. Quant à l'axe de la recherche, il nous a été indiqué dans les travaux réalisés par le responsable du secteur Construction au MEQ, dont le principal a pour titre : *Mise en place d'un dispositif de formation adapté au secteur de la Construction*.

Remerciements

Nous tenons à souligner la précieuse collaboration que nous ont apportée tout au long des travaux de recherche et de rédaction M. Jean-Paul Bergeron, responsable du secteur Construction à la Direction générale de la formation professionnelle ainsi que M. Louis Delagrave, économiste à la Commission de la construction du Québec.

Étant donné les difficultés particulières que posait cette étude, notamment sur le chapitre des besoins réels de main-d'oeuvre en construction, nous avons tenté de tirer le meilleur parti de leurs approches méthodologiques respectives afin de trouver un terrain propice aux visions convergentes. Puisse ce document devenir le point de départ d'une longue série d'actions communes.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1. PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE 1

1.1 Les entreprises 1

A. Catégories d'entreprises 3
B. Taille des entreprises 5
C. Distribution régionale des entreprises 7
D. Situation de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction 8

1.2 Les travailleurs et travailleuses 13

A. Généralités 15
B. Nombre de travailleurs du secteur réglementé 18
C. Nombre de chômeurs de la construction 19
D. Travaux d'entretien pratiqués dans les entreprises et organismes 20
E. Charpentiers-menuisiers en usine 22
F. Poseurs de revêtements souples 22
G. Travailleurs spécialisés dans la vente de matériaux de construction 23
H. Synthèse du nombre de travailleurs à l'emploi en construction et hors construction . . 23

1.3 Les professions 27

A. Identification des professions du secteur 29
B. Liens entre les professions du secteur 33

1.4 Les facteurs socio-économiques déterminants 37

A. Contexte législatif 39
B. Conjoncture économique 40
C. Nouvelles technologies 41
D. Travail au noir 41

CHAPITRE 2. DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE MAIN-D'OEUVRE PAR PROFESSION 45

2.1 La demande supplémentaire de main-d'oeuvre pour les professions courantes 45

A. Problématique 47
B. Présentation des données 47
C. Analyse 52
D. Conclusion 54
E. Besoins de main-d'oeuvre et besoins de formation 57

2.2 La demande supplémentaire de main-d'oeuvre pour les nouvelles professions 59

CHAPITRE 3. ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE . . 63

3.1 Le secteur 63
A. Définition du secteur actuel 65
B. Définition du secteur effectif 67

3.2 Les formations 69
A. Programmes d'études 71
B. Effectif scolaire 73
C. Enseignements 83
D. Caractéristiques des formations 84

CHAPITRE 4. OBJECTIFS DE FORMATION ET DISPOSITIF ACTUEL 89

4.1 Objectifs de formation 89

4.2 Écart entre les objectifs de formation et le dispositif actuel 95

CHAPITRE 5. HYPOTHÈSES DE DÉVELOPPEMENT 101

5.1 Le développement prévu pour chaque programme 101
A. Secteur régi 104
B. Secteur non régi 116

5.2 Les lignes directrices 117
A. Priorités de développement 119
B. Objectifs à poursuivre pour assurer une implantation de qualité 120

CHAPITRE 6. PROGRAMMES À DÉVELOPPER ET AUTRES MESURES À PRENDRE 123

6.1 Les programmes d'études 123
A. Plan d'action 125
B. Carte des enseignements 128

6.2 Les autres mesures 131
A. Parachèvement des guides de soutien et utilisation par les commissions scolaires . . .133
B. Défense de la qualité de l'enseignement 133
C. Création d'écoles de construction 134
D. Production de matériel didactique 134
E. Consolidation du partenariat 134
F. Soutien des établissements d'enseignement 134

BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DE PERSONNES-RESSOURCES 135

Références bibliographiques 137

Personnes-ressources 141

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Catégories d'entreprises	4
TABLEAU 2	Taille des entreprises	6
TABLEAU 3	Distribution régionale des entreprises	8
TABLEAU 4	Nombre de compagnons et d'apprentis en janvier et septembre 1989	9
TABLEAU 1.2.A.c)	Parc des nouveaux apprentis actifs en 1987 selon leur niveau d'activité après deux ans, tranches d'heures travaillées en 1989	16
TABLEAU 5	Répartition régionale des travailleurs, secteur réglementé	18
TABLEAU 1.2.C.a)	Nombre moyen d'heures de travail en 1989	19
TABLEAU 1.2.C.b)	Disponibilité des travailleurs par région en 1989 (jours-régions)	20
TABLEAU 1.2.D.	Nombre de salariés se livrant à des activités d'entretien dans les entreprises et organismes québécois, 1989	21
TABLEAU 1.2.F.	Répartition des poseurs de revêtements souples selon trois sources, 1989	22
TABLEAU 1.2.G.	Nombre de détaillants de matériaux de construction	23
TABLEAU 1.2.H.	L'emploi en construction et hors construction, 1989	24
TABLEAU 1.3.A.b)	Nombre de travailleuses de la construction	31
TABLEAU 6	Évolution de l'emploi à court terme	32
TABLEAU 7	Liens horizontaux entre les professions du secteur	34
TABLEAU 1.4.D.1°	Importance du travail au noir dans l'industrie de la construction résidentielle neuve, 1976-1983	43
GRAPHIQUE 1.4.D.2°	Estimation du nombre d'heures travaillées qui peuvent être associées au travail au noir, 1976-1983	44
TABLEAU 8	Demande annuelle de main-d'oeuvre en construction, CCQ, EIC, CFPIC, Statistique Canada	50
TABLEAU 2.1.D.	Besoins en main-d'oeuvre : données seuil, intermédiaires et plafond	55
HISTOGRAMME 2.1.D.	Besoins en main-d'oeuvre : données seuil, intermédiaires et plafond	56
TABLEAU 10	Liste des professions couvertes par chacun des programmes d'études du secteur actuel	65
TABLEAU 11	Liste des professions couvertes par chacun des programmes d'études du secteur effectif	67
TABLEAU 12	Programmes d'études	71
TABLEAU 13	Effectif scolaire	74
TABLEAU 3.2.B.b)1°	Nombre d'inscriptions aux programmes du secteur en 1989-1990 selon la région	78

TABLEAU 3.2.B.b)2°	Formation en établissement : option achats directs, 1990-1991	78
TABLEAU 3.2.B.b)3°	Nombre d'inscriptions aux programmes du secteur selon la région, 08-02-1991	79
TABLEAU 3.2.B.c)	Évolution des inscriptions 1985-1989, Charpenterie-menuiserie et Briquetage-maçonnerie	81
HISTOGRAMME 3.2.B.d)	Répartition régionale des salariés qualifiés actifs en charpenterie-menuiserie et des inscriptions au programme correspondant, 1989-1990 et 08-02-1991	82
TABLEAU 3.2.C.	Enseignements	83
TABLEAU 4.1	Objectifs de formation	92
TABLEAU 14	Objectifs de formation et dispositif actuel	98
SCHÉMA 4.2	Objectifs de formation et dispositif actuel, écart par programme	100
HISTOGRAMME 5.1.A.1°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Briquetage-maçonnerie)	104
HISTOGRAMME 5.1.A.2°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Calorifugeage)	105
HISTOGRAMME 5.1.A.3°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Carrelage)	106
HISTOGRAMME 5.1.A.4°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Charpenterie-menuiserie)	107
HISTOGRAMME 5.1.A.5°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Montage d'acier de structure)	108
HISTOGRAMME 5.1.A.6°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Peinture de bâtiment)	109
HISTOGRAMME 5.1.A.7°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Plâtrage)	110
HISTOGRAMME 5.1.A.8°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Pose d'acier d'armature)	111
HISTOGRAMME 5.1.A.9°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Pose de revêtements de toiture)	112
HISTOGRAMME 5.1.A.10°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Pose de revêtements souples)	113
HISTOGRAMME 5.1.A.11°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Pose de systèmes intérieurs)	114
HISTOGRAMME 5.1.A.12°	Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale (Préparation et finition de béton)	115
TABLEAU 5.2	Avancement des travaux d'élaboration de programmes	119
TABLEAU 6.1.A.	Plan d'action	126
TABLEAU 6.1.B.	Stratégie d'implantation des programmes	129

CHAPITRE 1.
Profil socio-économique

1.1 LES ENTREPRISES

1.2 Les travailleurs et travailleuses

1.3 Les professions

1.4 Les facteurs socio-économiques déterminants

LES ENTREPRISES

A. CATÉGORIES D'ENTREPRISES

Catégories d'activités

Dans sa publication *Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989*, la Commission de la construction du Québec classe les entreprises de construction en huit grandes catégories d'activités :

- travaux généraux;
- charpenterie-menuiserie;
- électricité;
- excavation;
- tuyauterie;
- maçonnerie;
- peinture;
- autres.

Groupes d'entrepreneurs

Il existe, par ailleurs, quatre groupes d'entrepreneurs dans l'industrie de la construction : les entrepreneurs généraux, les entrepreneurs spécialisés, les entrepreneurs autonomes et les constructeurs-propriétaires.

Les premiers représentent près de 30 p. 100 (en 1989) de tous les employeurs actifs sur les chantiers assujettis et ont pour fonction de superviser l'ensemble des travaux effectués sur un chantier donné. Plusieurs se spécialisent dans le secteur résidentiel (75 p. 100), un moins grand nombre dans la construction de bâtiments commerciaux ou industriels de même que dans les travaux de génie. Certains entrepreneurs généraux occupent plus d'un secteur d'activité à la fois.

Représentant 70 p. 100 des employeurs actifs sur les chantiers assujettis, les entrepreneurs spécialisés obtiennent une part importante de leurs contrats des entrepreneurs généraux et ce, principalement dans le secteur non résidentiel. En effet, dans le secteur résidentiel, secteur qu'ils occupent en majorité, les entrepreneurs spécialisés, comme les entrepreneurs généraux, obtiennent généralement leurs contrats directement des clients. La grande majorité des entrepreneurs spécialisés sont des entreprises de petite taille.

Aux entrepreneurs généraux et spécialisés s'ajoutent les entrepreneurs autonomes. Cette troisième catégorie d'entrepreneurs, décrite dans la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, peut exécuter à contrat, pour autrui, sans l'aide de salariés, certains travaux de construction ainsi que des travaux d'entretien, de réparation et de rénovation mineure. Dans le premier cas, la Loi exige qu'ils détiennent une licence d'entrepreneur spécialisé délivrée par la Régie des entreprises de construction du Québec (RECQ) dans les domaines de la machinerie lourde ou de l'excavation et du terrassement. Dans le second, elle exige une licence dans le domaine de l'entretien, de la réparation et de la rénovation mineure dans toute autre sous-catégorie d'entrepreneur spécialisé.

Une licence de constructeur-propriétaire peut, enfin, être délivrée aux personnes qui, pour leur propre compte, exécutent ou font exécuter des travaux de construction. Embauchant des travailleurs assujettis, ces constructeurs-propriétaires figurent dans les statistiques de la CCQ sur les employeurs. D'après ces dernières, leur proportion serait négligeable : 99 inscriptions à la RECQ en 1989, soit moins de 1 p. 100 de l'ensemble des entrepreneurs enregistrés à la CCQ.

Statut juridique

En ce qui a trait au statut juridique des entreprises de construction, la CCQ nous apprend que la forme d'organisation privilégiée est la société incorporée. En 1989, elles représentent 73,5 p. 100 du total des employeurs et versent près de 94 p. 100 du total des salaires. La société en nom collectif est choisie par 18 p. 100 des entrepreneurs; ceux-ci ne versent que 5 p. 100 de l'ensemble des salaires. Enfin, près de 9 p. 100 des entrepreneurs optent pour le statut de propriétaire unique. Cette forme d'organisation est beaucoup plus importante que dans les autres secteurs d'activité.

Activités hors construction

Les principales entreprises qui embauchent hors construction des travailleurs et des travailleuses du domaine ont été déterminées au moyen d'une enquête réalisée à la DGFP du ministère de l'Éducation. Dans le champ hors construction, nous retenons :

- les entreprises et organismes où s'exercent des activités d'entretien;
- les entreprises où s'exercent des activités non régies de construction et en particulier les usines de fabrication de charpentes et de maisons (charpentiers-menuisiers en usine);
- les quincailleries (techniciens-vendeurs de matériaux et d'accessoires);
- l'industrie du verre plat.

Le tableau suivant rend compte des diverses activités exercées dans l'industrie de la construction.

Tableau 1
CATÉGORIES D'ENTREPRISES
(Profil socio-économique)

Catégories d'entreprises	
Construction[1]	**Hors construction**[2]
Travaux généraux Charpenterie-menuiserie Électricité Excavation Tuyauterie Maçonnerie Peinture Autres	Quincailleries Entreprises et organismes (entretien) Usines de fabrication : – fermes de toit, poutrelles et charpentes – maisons Industrie du verre plat – activités en entreprises – activités sur les chantiers

1. CCQ. Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989, 1990.
2. DGFP, MEQ

Associations patronales

Les entrepreneurs de l'industrie de la construction se regroupent en cinq grandes associations, soit :

- l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ);
- l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ);
- l'Association de la construction du Québec (ACQ)[1], qui représente à elle seule plus de 6 500 entrepreneurs de construction actifs dans les secteur résidentiel, commercial, industriel et institutionnel;
- la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ);
- la Corporation des maîtres électriciens du Québec (CMEQ).

Selon la loi, ces associations d'entrepreneurs sont regroupées dans une association d'employeurs, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) qui agit comme porte-parole pour tout ce qui a trait aux relations de travail. Les employeurs doivent obligatoirement être membres de l'AECQ. En effet, l'Association est l'unique agent patronal ayant droit de négocier et signer la convention collective avec la partie syndicale.

B. TAILLE DES ENTREPRISES

Le tableau 2 indique le nombre d'entreprises que compte chacune des catégories d'activités présentées au tableau précédent. Les entreprises y sont réparties selon leur taille (petite, moyenne ou grande), soit selon le nombre d'employés en 1988 :

- petite : 1 à 25 employés;
- moyenne : 26 à 100;
- grande : 100 à 500.

En ce qui concerne les entreprises hors construction, nous présentons leur nombre absolu ainsi que le nombre de personnes qui y exercent des activités apparentées à la construction. La répartition des entreprises selon leur taille ne figure pas au tableau.

---

1 L'ACQ a vu le jour en 1989, à la suite d'une fusion de la Fédération de la construction du Québec (FCQ) et de l'Association de la construction de Montréal et du Québec (ACMQ).

Tableau 2
TAILLE DES ENTREPRISES
NOMBRE D'EMPLOYEURS ACTIFS SELON CERTAINS GROUPES, 1989
(Profil socio-économique)

Catégories	Classes	Spécifications				Total	Nombre d'employés
		P	M	G	NC		
Construction[1]	Travaux généraux	5 376	121	37		5 534	
	Charpenterie-menuiserie	2 901	24	3		2 928	
	Électricité	1 977	49	10		2 036	
	Excavation	1 300	33	1		1 334	
	Tuyauterie	1 131	45	7		1 183	
	Maçonnerie	1 034	22	1		1 057	
	Peinture	1 037	8			1 045	
	Autres	3 762	107	10		3 879	
	Total	18 518	409	69		18 996	
Hors construction	Quincailleries[2]					2 100	22 000
	Entreprises et organismes (entretien)[3]					60 000	61 127
	Usines de fabrication[4]						
	– fermes de toit, poutrelles et charpentes					34	711
	– maisons					35	1 161
	Industrie du verre plat[5]						
	– activités en entreprises					145	2 669
	– activités sur les chantiers					417	3 172

Légende : 1. CCQ, mai 1990. N'inclut pas les entrepreneurs autonomes.
2. ADMC, juin 1990.
3. MMSRFP, mai 1990.
4. CRIQ, Répertoire des produits fabriqués au Québec, 1989.
5. Comité paritaire de l'industrie du verre plat, 1988.

Selon la CCQ, le nombre d'employeurs actifs dans l'industrie de la construction, i.e. le nombre d'employeurs ayant au moins un salarié assujetti au décret de la construction, ne cesse de croître depuis 1982. En 1989, il était de 18 996. Ce nombre n'inclut pas les entrepreneurs autonomes[1] qu'on évalue à 2 203 en 1989 d'après le nombre de licences délivrées par la RECQ.

L'industrie de la construction se caractérise par la petite taille de ses entreprises. Ainsi, en 1989, 16 020 entreprises (soit 84 p. 100 du total recensé par la CCQ) comptaient cinq employés ou moins, tandis qu'à peine 478, soit 2,5 p. 100 de l'ensemble, déclaraient en avoir eu plus de 25. Ce groupe d'entreprises de grande taille joue cependant un rôle très important dans l'industrie puisqu'on lui doit 44,5 p. 100 des heures travaillées et 48,6 p. 100 de la masse salariale.

Compte tenu de la petite taille de la majorité des entreprises de construction, les tâches administratives qu'entraîne l'application des diverses lois et règlements peuvent être importantes. Ces tâches sont surtout l'apanage des entrepreneurs du secteur résidentiel où s'exercent les métiers de charpentier-menuisier, de poseur de revêtements souples, de poseur de systèmes intérieurs, de peintre, de plâtrier, etc.

Il sera pertinent d'en tenir compte, plus loin, au moment de définir les besoins de formation.

C. DISTRIBUTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES

Le tableau suivant répartit sur une base régionale le nombre d'entreprises de construction au Québec, tel qu'il a été établi par la CCQ en 1989.

L'examen de ce tableau révèle, cela sans grande surprise, que les entrepreneurs généraux et spécialisés sont principalement concentrés dans les régions de Montréal (60 p. 100) et de Québec (15 p. 100), la différence étant répartie comme suit :

- Estrie : 4,62 p. 100;
- Mauricie – Bois-Francs : 6,58 p. 100;
- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie : 3,84 p. 100;
- Saguenay – Lac-Saint-Jean : 3,28 p. 100;
- Outaouais : 2,87 p. 100;
- Abitibi-Témiscamingue : 1,43 p. 100;
- Côte-Nord : 1,07 p. 100;
- Extérieur : 0,63 p. 100.

---

1 Les entrepreneurs autonomes étant par définition des entrepreneurs spécialisés qui travaillent seuls, il n'est pas surprenant qu'ils ne fassent pas partie des statistiques de la CCQ.

Tableau 3
DISTRIBUTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES
(Profil socio-économique)

Catégories	Classes	01	02	03	04	05	06[5]	07	08	09	10[6]	Total
Construction[1]	Travaux généraux	275	245	1 063	439	263	2 912	133	103	63	38	5 534
	Charpenterie-menuiserie	46	36	327	151	149	2 088	93	23	9	6	2 928
	Électricité	90	64	287	130	88	1 227	81	41	20	8	2 036
	Excavation	65	68	183	95	79	740	53	19	30	5	1 334
	Tuyauterie	41	38	153	77	54	751	25	21	12	11	1 183
	Maçonnerie	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Peinture	43	26	162	63	53	639	33	9	15	2	1 045
	Autres	170	150	704	294	192	3 130	125	56	54	49	*4 936
	Total	730	624	2 879	1 249	878	11 487	543	272	203	119	18 996
Hors construction	Quincailleries[2]											2 100
	Entreprises et organismes (entretien)[3]											60 000
	Usines de fabrication[4]											
	– fermes de toits, poutrelles et charpentes											34
	– maisons											
	Industrie du verre plat											35
	– activités en entreprises											
	– activités sur les chantiers											145
												417

1. CCQ, mai 1990. Ces données n'incluent pas les entrepreneurs autonomes.
2. ADMC, juin 1990.
3. MMSRFP, mai 1990.
4. CRIQ, 1989.
5. La région 06 comprend les régions de Montréal, Montérégie, Laurentides, Lanaudière et Laval.
6. Extérieur du Québec.
* Inclut les entreprises de maçonnerie.

D. SITUATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Compagnons et apprentis en 1989

Le prochain tableau indique le nombre de compagnons et d'apprentis que comptait en janvier et en septembre 1989 le secteur de la construction dans les douze métiers régis retenus pour cette étude. La situation des vitriers y est aussi décrite. Le tableau permet d'apprécier la fluctuation saisonnière du nombre de salariés en disponibilité dans chaque métier, fluctuation qui devient très évidente lorsque traduite en pourcentages.

Tableau 4
NOMBRE DE COMPAGNONS ET D'APPRENTIS EN JANVIER ET SEPTEMBRE 1989

		Compagnons		Actifs	Apprentis		Actifs	Apprentis/ Compagnons Actifs (%)
		Janv.	Sept.	1989	Janv.	Sept.	1989	
Briqueteur-maçon Briqueteuse-maçonne	Eff. Disp. %	2 876 577 20,1	2 904 227 7,8	2 545	2 144 814 38,0	2 104 493 23,4	1 833	0,72
Charpentier-menuisier Charpentière-menuisière	Eff. Disp. %	17 551 4 386 25,0	18 534 1 783 9,6	15 171	13 929 5 202 37,3	12 557 3 062 24,4	10 532	0,69
Carreleur, carreleuse	Eff. Disp. %	617 61 9,9	642 32 5,0	512	671 107 15,9	643 83 12,9	568	1,1
Calorifugeur, calorifugeuse	Eff. Disp. %	621 63 10,1	619 6 1,0	541	189 35 18,5	180 2 1,1	249	0,46
Cimentier-applicateur Cimentière-applicatrice	Eff. Disp. %	1 320 273 20,7	1 360 65 4,8	880	936 364 38,9	804 57 7,1	867	0,98
Couvreur, couvreuse	Eff. Disp. %	1 732 222 12,8	1 843 52 2,8	1 304	1 358 265 19,5	1 172 80 6,8	1 216	0,93
Ferrailleur, ferrailleuse	Eff. Disp. %	1 095 299 27,3	1 124 87 7,7	730	242 80 33,1	225 35 15,6	301	0,41
Monteur, monteuse d'acier de structure	Eff. Disp. %	2 358 569 24,1	2 457 327 13,3	1 693	754 133 17,6	637 142 22,3	657	0,38
Peintre	Eff. Disp. %	3 159 864 27,4	3 251 378 11,6	2 536	2 201 769 34,9	2 006 257 12,8	1 842	0,72
Plâtrier, plâtrière	Eff. Disp. %	945 166 17,6	1 013 98 9,7	776	1 104 382 34,6	1 079 237 22,0	952	1,22

1/2

Tableau 4
NOMBRE DE COMPAGNONS ET D'APPRENTIS EN JANVIER ET SEPTEMBRE 1989

		Compagnons		Actifs	Apprentis		Actifs	Apprentis/ Compagnons Actifs (%)
		Janv.	Sept.	1989	Janv.	Sept.	1989	
Poseur, poseuse de revêtements souples	Eff.	540	620	433	214	216	239	0,55
	Disp.	108	47		38	51		
	%	20,0	7,6		17,8	23,6		
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	Eff.	1 133	1 231	821	1 199	1 099	916	1,11
	Disp.	173	130		485	313		
	%	15,3	10,6		40,5	28,5		
Vitrier, vitrière Travailleur, travailleuse de l'industrie du verre plat (en usine)							3 172 2 669	

Source : CCQ, déc. 1989.
Eff. (effectif) : détenteurs d'une carte de compétence.
Disp. (disponibles) : salariés en disponibilité.
Actifs : salariés qui ont travaillé au moins une heure dans l'année. 2/2

Si l'on examine le nombre de compagnons actifs en 1989 dans les douze métiers étudiés, on constate qu'il varie de 433 à 15 171, données se rapportant respectivement aux poseurs de revêtements souples et aux charpentiers-menuisiers. Ce dernier corps de métier se détache d'ailleurs clairement de tous les autres par l'importance de son effectif. En effet, les deux autres métiers les plus pratiqués parmi cet ensemble arrivent loin derrière, soit briqueteur-maçon (2 545) et peintre (2 536). Suivent les monteurs d'acier de structure (1 693) et les couvreurs (1 304), les métiers restants comptant, chacun, moins de 900 compagnons actifs.

En ce qui concerne le nombre d'apprentis actifs en 1989, il varie de 239 poseurs de revêtements souples à 10 532 charpentiers-menuisiers. Comme dans le cas des compagnons, les apprentis charpentiers-menuisiers sont beaucoup plus nombreux que ceux des autres métiers. Loin derrière eux se trouvent les peintres (1 842), les briqueteurs-maçons (1 833) et les couvreurs (1 216), les métiers restants comptant chacun, moins de 1 000 apprentis actifs.

Proportions apprentis/compagnons en 1989

Si l'on compare maintenant le nombre d'apprentis actifs au nombre de compagnons actifs dans chaque métier, on constate une grande disparité d'un métier à l'autre. La proportion est de 70 p. 100 chez les charpentiers-menuisiers, les briqueteurs-maçons et les peintres. Elle voisine le 100 p. 100, soit l'égalité, chez les carreleurs, les poseurs de systèmes intérieurs et les applicateurs-cimentiers. Elle chute par contre sous les 55 p. 100 chez les poseurs de revêtements souples, les calorifugeurs, les ferrailleurs et les monteurs d'acier de structure.

Fluctuation saisonnière

Enfin, le tableau 4 indique une fluctuation saisonnière importante du nombre de salariés en disponibilité dans chacun des métiers. En janvier, la proportion de compagnons en disponibilité varie de 9,9 p. 100 (carreleurs) à 27,4 p. 100 (peintres), soit une moyenne de 20 p. 100 pour l'ensemble des métiers. Nettement moindre en septembre, cette proportion varie cette fois de 1 p. 100 (calorifugeurs) à 13,3 p. 100 (monteurs d'acier de structure), soit une moyenne de 7 p. 100 pour l'ensemble des métiers. On compte donc, en moyenne, près de trois fois plus de compagnons en disponibilité en janvier qu'on n'en compte en septembre.

Du côté des apprentis, la proportion de salariés en disponibilité est, en moyenne, deux fois plus élevée que chez les compagnons. Cette proportion moyenne passe de 28, 5 p. 100 en janvier à 16,7 p. 100 en septembre.

CHAPITRE 1.
Profil socio-économique

1.1 Les entreprises

1.2 LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

1.3 Les professions

1.4 Les facteurs socio-économiques déterminants

LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES

A. GÉNÉRALITÉS

a) Statut

Le secteur réglementé de l'industrie de la construction au Québec compte deux groupes de salariés : les salariés qualifiés (compagnons et apprentis) et les salariés exerçant une occupation (définis dans le décret).

Les salariés qualifiés représentent, selon les données de la CCQ, près de 76 p. 100 de la main-d'oeuvre active en construction en 1989. Parmi ceux-ci, les compagnons représentent 62,2 p. 100 de l'effectif, proportion qui est en hausse depuis 1989 étant donné le ralentissement de l'activité dans certains secteurs et le fait qu'une partie des apprentis arrivés dans l'industrie depuis 1983 a maintenant terminé son apprentissage et obtenu le statut de compagnon.

b) Âge

L'âge moyen des salariés assujettis au décret semble se stabiliser à 37 ans. Cet âge moyen varie selon le statut professionnel : il est de 43,4 ans chez les compagnons et de 28 ans chez les apprentis. Les compagnons les plus âgés sont les briqueteurs-maçons (46,7 ans) et les plus jeunes, les carreleurs (38 ans).

c) Précarité de l'emploi

Les travailleurs du secteur réglementé de la construction sont soumis à deux contraintes caractéristiques de cette industrie au Québec : le caractère temporaire de l'emploi et la grande mobilité de la main-d'oeuvre qui en découle. Leur revenu annuel se compose du salaire obtenu sur les chantiers et de prestations d'assurance-chômage.

Outre la performance cyclique de l'industrie de la construction, trois facteurs expliquent le caractère temporaire de l'emploi : le chômage saisonnier, le chômage inter-chantier et le roulement des salariés.

Certains travaux de construction ne peuvent en effet être exécutés durant les mois d'hiver. Ainsi, en 1989, 66,5 p. 100 du travail de l'ensemble des salariés de l'industrie s'est effectué au cours des sept mois compris entre mai et novembre, le mois de septembre étant le plus actif. C'est à cette période de l'année que s'ouvre surtout le marché de l'emploi aux apprentis.

Par ailleurs, on sait que la contribution des salariés aux travaux de construction, sur un chantier, ne représente qu'une étape dans la réalisation d'un projet; par conséquent, les travailleurs se retrouvent souvent sans emploi après avoir effectué les travaux relatifs à leur métier. Ce chômage inter-chantier touche davantage les apprentis que les compagnons.

Enfin, chaque année, un grand nombre de travailleurs quitte et intègre l'industrie. Ainsi, 16,5 p. 100 de la main-d'oeuvre active de l'industrie se composait, en 1989, de nouveaux salariés; en 1987, cette proportion était de 27,6 p. 100. Au sujet de la provenance des nouveaux arrivants, la CCQ fait l'hypothèse qu'il s'agit généralement de travailleurs inexpérimentés, en période économique favorable, et plutôt de travailleurs ayant déjà oeuvré dans l'industrie en période de ralentissement économique.

«...plus la situation conjoncturelle est difficile, plus les salariés sont prêts à changer de métier dans le but de se trouver de l'emploi dans des métiers plus en demande, même s'ils doivent pour cela modifier leur statut» (*Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989*, 1990, p. 37).

Ce roulement de la main-d'oeuvre affecte la permanence de l'emploi dans l'industrie de la construction. En 1989, à peine 30 p. 100 des salariés avaient travaillé chaque année depuis au moins dix ans, et cette proportion a tendance à diminuer selon la CCQ. Elle était en effet de 43,5 p. 100 en 1985.

Le tableau suivant donne un aperçu de la permanence de l'emploi selon le métier exercé. Pour chaque centaine de travailleurs ayant intégré l'industrie de la construction en 1987, le tableau indique combien exercent encore leur métier deux ans plus tard et ce, en ayant déclaré combien d'heures de travail durant l'année.

Tableau 1.2.A.c)
PARC DES NOUVEAUX APPRENTIS ACTIFS EN 1987 SELON LEUR NIVEAU D'ACTIVITÉ APRÈS DEUX ANS, TRANCHES D'HEURES TRAVAILLÉES EN 1989

	Aucune	1-149 h	150-499 h	500-999 h	1000 h et +	500 et +
Ensemble des 23 métiers régis	27 %	8 %	11 %	19 %	35 %	54 %
Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne	28 %	8 %	12 %	30 %	22 %	52 %
Calorifugeur, calorifugeuse	16 %	4 %	4 %	11 %	65 %	76 %
Carreleur, carreleuse	31 %	8 %	10 %	18 %	33 %	51 %
Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière	28 %	10 %	12 %	21 %	29 %	50 %
Cimentier applicateur, cimentière-applicatrice	28 %	10 %	9 %	24 %	30 %	54 %
Couvreur, couvreuse	36 %	9 %	9 %	24 %	21 %	45 %
Ferrailleur, ferrailleuse	32 %	4 %	6 %	17 %	40 %	57 %
Monteur, monteuse d'acier de structure	27 %	5 %	11 %	17 %	39 %	56 %
Peintre	34 %	9 %	13 %	24 %	19 %	43 %
Plâtrier, plâtrière	33 %	15 %	17 %	16 %	19 %	35 %
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	28 %	10 %	13 %	18 %	30 %	48 %
Poseur, poseuse de revêtements souples	38 %	7 %	17 %	17 %	21 %	38 %
Ensemble des 12 métiers du secteur éducatif	30 %	8 %	11 %	20 %	30 %	50 %

Source : CCQ, Service recherche et organisation, 1991.

On constate qu'au regard des douze métiers qui nous intéressent, 30 p. 100 des travailleurs disparaissent, en moyenne, du secteur régi de la construction après deux ans tandis que la moitié y demeurent en travaillant plus de 500 heures annuellement. Seuls 30 p. 100 des effectifs déclarent toutefois plus de 1 000 heures de travail après deux ans.

La proportion de travailleurs qui quittent le bassin après deux ans atteint 38 p. 100 dans le cas des poseurs de revêtements souples, et 36 p. 100 dans celui des couvreurs. Dans l'un et l'autre métier, à peine 21 p. 100 des travailleurs déclarent avoir fait plus de 1 000 heures au cours de 1989. Au rang des métiers à effectif plus stable figurent, en tête, les calorifugeurs, suivis des ferrailleurs et des monteurs d'acier de structure. En effet, 16 p. 100 des calorifugeurs ont quitté le secteur régi après deux ans tandis que 65 p. 100 y sont restés pour faire 1 000 heures de travail et plus.

d) Mobilité de la main-d'oeuvre

La précarité de l'emploi dans l'industrie de la construction entraîne une forte mobilité des travailleurs et ce, d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre et même d'une région à l'autre. En 1989, 46 p. 100 de l'ensemble des salariés ont travaillé dans au moins une autre région que la leur.

La mobilité varie peu selon le statut professionnel; ce sont toutefois les apprentis qui travaillent le plus dans leur région de domicile (56 p. 100 en 1989 selon la CCQ). Cette mobilité permet une amélioration du traitement salarial.

Si l'on examine la mobilité en regard du métier exercé, il ressort que les travailleurs exerçant des métiers généralement associés aux secteurs des grands travaux industriels et du génie sont contraints à une plus grande mobilité que ceux qui interviennent dans le secteur résidentiel, où le recrutement se fait de manière principalement locale.

e) Associations représentatives

Depuis 1982, en l'absence de convention collective négociée, les conditions générales de travail dans l'industrie de la construction sont régies par un décret. Cette convention devrait être négociée entre l'unique association patronale, l'AECQ, et les diverses associations syndicales, sous réserve d'une représentation supérieure à 15 p. 100. Les voici par ordre décroissant de représentativité :

- la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ -Construction) : 40 p. 100;
- le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, International (CPQMC) : 28,5 p. 100;
- la Confédération des syndicats nationaux (CSN - Construction) : 22,5 p. 100;
- la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) : 8 p. 100;
- le Syndicat de la construction de la Côte-Nord (SCCN) : 1 p. 100.

Même si la Commission de la construction a le mandat d'assurer le placement des travailleurs, c'est par l'intermédiaire des services de placement des centrales syndicales que les employeurs ont l'habitude de recruter leur main-d'oeuvre.

f) Salaires

Les salaires versés dans l'industrie de la construction sont fixés par décret et varient selon le métier et le statut des travailleurs. Les apprentis sont rémunérés suivant un pourcentage donné du salaire versé aux compagnons de même métier. Ces divers pourcentages sont donnés dans le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*; ils varient de 50 à 85 p. 100.

Les compagnons des divers métiers reçoivent un salaire horaire à toutes fins utiles comparable. Aussi, le principal facteur qui détermine le salaire annuel est le nombre d'heures travaillées. En 1989, le salaire annuel moyen des salariés assujettis au décret était de 21 361 $ (compagnons : 26 904 $; apprentis : 15 034 $; salariés exerçant une occupation : 18 033 $). Cette moyenne cache des écarts importants : 8 825 $ en 1989 pour les travailleurs qui ont effectué moins de 1 000 heures et 33 491 $ pour ceux qui en ont effectué davantage.

Les salariés de l'industrie québécoise de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux. Ils ont également droit à un régime d'assurance collective, un régime supplémentaire de rentes et un nombre déterminé de congés annuels, tous administrés par la CCQ. La Commission Picard-Sexton a travaillé récemment, entre autres, à la conception d'un système de stabilisation du revenu et de l'emploi dans l'industrie de la construction.

Quant aux salariés du secteur hors construction, ils touchent vraisemblablement un salaire horaire moins élevé que ceux fixés par le décret. Par contre, leur travail s'effectue toute l'année.

B. NOMBRE DE TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉGLEMENTÉ

L'industrie de la construction mobilise, tous métiers confondus, 5 p. 100 de la main-d'oeuvre québécoise et regroupe quelque 115 000 salariés. De ce nombre, 48 114 pratiquent l'un ou l'autre des douze métiers qui nous intéressent ici.

Le tableau 5 présente, par région de domicile, le nombre de salariés qualifiés actifs en mai 1989 dans les douze métiers en question. Les données proviennent d'une compilation faite par la CCQ, publiée en mai 1990.

Tableau 5
RÉPARTITION RÉGIONALE DES TRAVAILLEURS, SECTEUR RÉGLEMENTÉ
Nombre de salariés qualifiés actifs dans la construction, par métier et par région de domicile, 1989

Région ou domicile	01	02	03	04	05	06.1	06.2	06.3	07	08	09	Ext.	Total	Évolution en %[1]
Métiers														
Briqueteur-maçon	126	203	533	354	203	1 603	905	609	139	55	20	28	4 378	5,1
Briqueteuse-maçonne														
Calorifugeur,	9	44	150	88	20	297	28	135	22	7	9	*	790	0,9
Calorifugeuse														
Carreleur, carreleuse	10	29	209	36	67	544	85	92	9	6	8	5	1 080	1,2
Charpentier-menuisier	1 468	1 336	5 039	1 968	1 320	5 535	3 299	3 995	799	558	382	21	25 703	29,7
Charpentière-menuisière														
Cimentier-applicateur	49	39	289	126	45	824	132	185	24	19	24	11	1 747	2,0
Cimentière-applicatrice														
Couvreur, couvreuse	74	93	322	218	118	928	247	352	99	25	32	12	2 520	2,9
Ferrailleur, ferrailleuse	68	58	168	104	31	353	59	103	15	21	49	*	1 031	1,2
Monteur, monteuse	163	253	348	223	82	640	177	206	51	100	127	12	2 350	2,7
d'acier de structure														
Peintre	146	234	689	228	192	1 715	410	469	135	91	60	9	4 378	5,1
Plâtrier, plâtrière	14	54	360	73	99	665	146	23	65	11	*	9	1 728	2,0
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	*	51	231	81	51	799	124	261	110	16	*	5	1 737	2,0
Poseur, poseuse de revêtements souples	35	16	124	38	29	260	58	86	17	5	*	*	672	0,8
Sous-total													48 114	55,6
Autres métiers régis													38 516	44,4
Total													86 630	100,0

* Ce chiffre n'est pas disponible à cause du nombre trop faible des effectifs.
1. Par rapport à l'ensemble des métiers régis
Note : On comptait 2 203 entrepreneurs autonomes en 1989 (source RECQ).

C. NOMBRE DE CHÔMEURS DE LA CONSTRUCTION

a) Nombre moyen d'heures de travail

À notre connaissance, aucune étude de la Commission de la construction du Québec ne renseigne précisément sur les taux de chômage des travailleurs de la construction.

Toutes les publications que nous avons consultées à ce sujet mentionnent toutefois le caractère cyclique et saisonnier de l'industrie. Il va de soi que ces caractéristiques s'appliquent au travail.

Dans *Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989*, la CCQ indique que les salariés ont travaillé en moyenne 1 021 heures, soit l'équivalent d'à peu près six mois à temps plein. Les compagnons ont effectué en moyenne 1 146 heures de travail comparativement à 918 chez les apprentis.

Ramené sur une base hebdomadaire (semaines de 40 heures), ce nombre d'heures représente 28,7 semaines de travail par année chez les compagnons et 23 semaines chez les apprentis.

Le tableau suivant présente la moyenne d'heures travaillées par les compagnons et les apprentis des métiers qui nous intéressent en 1989. Les données proviennent de la CCQ.

Tableau 1.2.C.a)
NOMBRE MOYEN D'HEURES DE TRAVAIL EN 1989

Métier	Compagnons	Apprentis
Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne	882	737
Calorifugeur, calorifugeuse	1 518	990
Carreleur, carreleuse	1 102	917
Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière	991	830
Cimentier applicateur, cimentière-applicatrice	1 102	786
Couvreur, couvreuse	1 020	663
Ferrailleur, ferrailleuse	1 184	704
Monteur, monteuse d'acier de structure	1 278	897
Peintre	849	707
Plâtrier, plâtrière	794	663
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	1 018	870
Poseur, poseuse de revêtements souples	776	612

Source : CCQ. Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989, 1990.

b) Nombre de travailleurs disponibles par métier

Analysons maintenant les statistiques quant au nombre de jours d'ouverture du bassin de main-d'oeuvre par région en 1989 durant la période de pointe, pour chacun des métiers retenus aux fins d'étude. Cet exercice nous permettra d'évaluer de façon approximative la demande de main-d'oeuvre dans chacun de ces métiers entre les mois d'août et d'octobre 1989.

Pour le bénéfice des lecteurs, le nombre de jours-régions correspond au nombre total de jours où l'on a compté pendant l'année moins de 5 p. 100 de travailleurs disponibles à l'emploi dans une région.

Tableau 1.2.C.b)
DISPONIBILITÉ DES TRAVAILLEURS PAR RÉGION EN 1989 (JOURS-RÉGIONS)

Métier	Jours-régions (moins de 5 p. 100 de travailleurs disponibles)
Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne	7
Calorifugeur, calorifugeuse	368
Carreleur, carreleuse	163
Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière	— —
Cimentier applicateur, cimentière-applicatrice	214
Couvreur, couvreuse	224
Ferrailleur, ferrailleuse	203
Monteur, monteuse d'acier de structure	54
Peintre	165
Plâtrier, plâtrière	80
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	238
Poseur, poseuse de revêtements souples	86

Source : CCQ. Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989, 1990.

Ces statistiques démontrent que durant la période de pointe de l'industrie, la demande de travailleurs et travailleuses a été très bonne en 1989 dans la plupart des métiers.

Toutefois, il faut préciser que contrairement à ce qu'ont connu les métiers principalement exercés dans les sous-secteurs industriel et commercial de même que dans le secteur des travaux de génie, les métiers reliés au secteur résidentiel ont connu une baisse d'activité en 1989, affichant des moyennes inférieures à 1 000 heures de travail dans l'année.

Cette situation, conjoncturelle, est attribuable au repli des immobilisations dans le secteur résidentiel neuf où les mises en chantier ont chuté de près de 16 p. 100 par rapport à 1988, parallèlement à un regain d'activité dans le sous-secteur industriel qui a vu naître de nombreux projets d'envergure, notamment dans le domaine des métaux primaires, ainsi que dans le secteur des travaux de génie, notamment dans le sous-secteur Énergie et barrages.

L'activité de construction s'est manifestée principalement à la Baie James, sur la Côte-Nord et au Saguenay – Lac-Saint-Jean tandis que le nombre total d'heures travaillées a diminué dans le grand Montréal et dans l'Estrie.

Cette tendance s'est poursuivie en 1990 alors que, malgré le net ralentissement de la croissance économique et un niveau d'endettement élevé, les investissements dans le secteur non résidentiel se sont maintenus, aidant à contrecarrer le resserrement des dépenses d'habitation. Dans le contexte économique actuel, les travailleurs de la construction devront de toute évidence compter sur leur mobilité et sur leur polyvalence professionnelle pour arriver à cumuler le même nombre d'heures travaillées qu'au cours des années 1983-1989.

D. TRAVAUX D'ENTRETIEN PRATIQUÉS DANS LES ENTREPRISES ET ORGANISMES

En ce qui concerne cette catégorie d'activités, nous avons tâché de déterminer le nombre de personnes qu'elle comprenait et le métier qu'elles pratiquaient, tant dans le secteur public et parapublic que dans le secteur privé. Pour le secteur public et parapublic, nous avons procédé à une compilation de données fournies par l'Office des ressources humaines du gouvernement du Québec, de même que par les ministères ayant le plus de ramifications dans le secteur parapublic, soit les ministères de la Santé et des Services sociaux (hôpitaux, CLSC), de l'Éducation (établissements d'enseignement primaire et secondaire) ainsi que de l'Enseignement supérieur et de la Science (cégeps, collèges et

universités). Pour le secteur privé, notre enquête a porté sur le personnel des entreprises offrant des services d'entretien ou de maintenance, de même que sur les préposés à l'entretien travaillant pour de grandes entreprises (choisies parmi les 500 plus grandes au Québec), pour des compagnies de gestion et d'investissement (p. ex. Cadillac-Fairview, Samuel-Holland, etc.) ou encore pour de grandes entreprises manufacturières (concierges exclus).

Le nombre de concierges travaillant dans le secteur privé a été établi, par extrapolation, à partir du nombre d'immeubles établi par le MMSR.

Tableau 1.2.D.
NOMBRE DE SALARIÉS SE LIVRANT À DES ACTIVITÉS D'ENTRETIEN DANS LES ENTREPRISES ET ORGANISMES QUÉBÉCOIS, 1989

Secteur d'emploi	Métiers régis					Travail non spécialisé	Total
	Charpentier-menuisier	Peintre	Autres métiers secteur Construction MEQ	Total métiers secteur Construction MEQ	Métiers autres secteurs MEQ	Concierge	
	1	2	3	4 (1 + 2 + 3)	5	6	7 (4 + 5 + 6)
Public et parapublic	683	557	276	1 516	1 081	5 530	8 127
Privé[a]	4 406	3 594	1 627	9 627	6 373	37 000	53 000
Total	5 089	4 151	1 903	11 143	7 454	42 530	61 127

a. Estimation à partir de données du MMSR sur le nombre d'immeubles au Québec, 1990.

L'examen des données présentées au tableau 1.2.D. permet de constater que dans le domaine des travaux d'entretien pratiqués à l'interne dans les entreprises et organismes québécois, domaine qui représente la part la plus importante de l'activité hors construction, les deux métiers les plus pratiqués parmi ceux qui nous intéressent sont charpentier-menuisier et peintre. Les électriciens et les tuyauteurs jouent également un rôle important dans l'entretien des immeubles mais leur formation relève, au Ministère, des secteurs de l'électrotechnique et de la mécanique du bâtiment.

Si nous ajoutons aux charpentiers-menuisiers et aux peintres les travailleurs qui pratiquent d'autres métiers régis retenus pour cette étude, nous constatons que 11 143 travailleurs spécialisés sont employés à l'entretien d'immeubles au Québec en exerçant le métier pour lequel le MEQ offre une formation dans le secteur Construction.

Enfin, le tableau met en évidence un grand nombre de concierges dont une forte majorité employée dans le secteur privé. Un examen plus détaillé des tâches accomplies par ces personnes reste à faire pour déterminer s'il y a lieu de prévoir un programme d'études dans ce domaine.

E. CHARPENTIERS-MENUISIERS EN USINE

Une enquête menée auprès d'entreprises manufacturières faisant la production de maisons modèles, de maisons préfabriquées, de maisons à panneaux, de fermes de toits, de poutrelles et de charpentes nous a permis de recueillir les données suivantes :

- 1 872 travailleurs sont à l'emploi de ces entreprises;
- 6 p. 100 d'entre eux, soit 113 travailleurs, détiennent une carte de charpentier-menuisier émise par la CCQ;
- de plus, environ 30 p. 100 des travailleurs de ce secteur manufacturier, soit 562 personnes, ont une formation professionnelle. Ces personnes ont suivi les programmes Meuble et gabarit ou Charpenterie-menuiserie.

F. POSEURS DE REVÊTEMENTS SOUPLES

En ce qui a trait au nombre total de poseurs de revêtements souples au Québec, les données divergent selon les sources. D'une part, les magasins de tapis et de prélart, qui confient de plus en plus l'installation de leurs produits à des sous-traitants, affirment que le nombre de poseurs de revêtements souples est au moins cinq fois plus élevé que celui des détenteurs de certificats de compétence émis par la CCQ pour ce métier. D'après cette dernière, par contre, la proportion est de 90 p. 100 du total, soit 90 poseurs de tapis sans carte de compétence pour dix salariés assujettis.

Enfin, un sous-comité professionnel du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle estime que le nombre d'apprentis et de compagnons établi par la CCQ dans ce métier ne représentait en 1989 que 8 p. 100 de l'ensemble de la main-d'oeuvre affectée à des travaux de pose de revêtements souples au Québec.

Tableau 1.2.F.
RÉPARTITION DES POSEURS DE REVÊTEMENTS SOUPLES SELON TROIS SOURCES, 1989

	Avec carte	Sans carte
CCQ	10 %	90 %
MMSRFP	8 %	92 %
Magasins	20 %	80 %
Moyenne	11 %	89 %

Il en découle, sur le plan strictement mathématique, que l'on doit prévoir en moyenne 89 poseurs de revêtements souples travaillant sans carte de compétence pour chaque tranche de onze poseurs assujettis au décret de la construction.

Si nous appliquons cette proportion au nombre de poseurs de revêtements souples établi par la CCQ dans son analyse de 1990, nous obtenons 5 712 poseurs hors construction soit un nombre total de 6 384 poseurs de revêtements souples au Québec tous statuts confondus en 1989.

G. TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LA VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Nous avons procédé à une enquête téléphonique pour tâcher de déterminer, auprès des sièges sociaux des entreprises, le nombre de travailleurs employés dans les centres faisant la vente de matériaux de construction.

Neuf grossistes, huit détaillants et un grossiste-détaillant, embauchant environ le tiers des vendeurs, ont été rejoints au cours de cette enquête. Il en est ressorti qu'aucun des neuf grossistes n'employait de travailleurs de la construction (avec carte), qui demandaient des salaires trop élevés. L'expérience de travail en construction ne semblait pas, non plus, constituer une condition d'embauche. Les grossistes ont dit reconnaître, cependant, l'expérience acquise chez les compétiteurs. Enfin, nous avons appris que le personnel d'entrepôt était, dans ces entreprises, formé sur les lieux.

Par ailleurs, quatre des neuf détaillants rejoints employaient des gens qui pratiquaient auparavant un métier de la construction. Les candidats étaient, avant leur embauche, soit des journaliers, des apprentis ou des artisans, soit des préretraités de la construction, tous métiers confondus.

Le fait d'avoir exercé un métier de la construction ne constituait pas, ici non plus, un critère d'embauche absolu. Les quincailliers ont dit privilégier, par ordre décroissant d'importance, l'expérience acquise au service de concurrents, une connaissance élémentaire des produits et l'expérience du commerce de détail.

Si l'on se fie aux résultats de cette modeste enquête, les travailleurs du secteur ne comblent nullement les besoins de main-d'oeuvre des entreprises de matériaux de construction et très peu ceux des quincailleries. Il apparaît donc pertinent, de prime abord, que le Ministère offre un programme de formation en vente de matériaux de construction et d'accessoires.

Tableau 1.2.G.
NOMBRE DE DÉTAILLANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Quincailleries	1 300
Centres de rénovation	800
Total	2 100
Vendeurs	22 000

Source : Association des détaillants de matériaux de construction du Québec

H. SYNTHÈSE DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS À L'EMPLOI EN CONSTRUCTION ET HORS CONSTRUCTION

a) Présentation des données

Reprenons les données d'ensemble présentées au tableau 5, soit le nombre total de salariés qualifiés actifs dans les douze métiers régis qui nous intéressent, et comparons-les aux données obtenues quant aux activités exercées hors chantiers, soit dans les domaines de l'entretien, de la charpenterie-menuiserie en usine et de la pose de revêtements souples.

Tableau 1.2.H.
L'EMPLOI EN CONSTRUCTION ET HORS CONSTRUCTION, 1989

Métiers	Nombre de travailleurs			Pourcentage (%)		
	Secteur régi[1]	Hors construction[2]	Total	Secteur régi	Hors construction	Total
Charpentier-menuisier	25 703	5 089	30 792	82	16	98
Charpentier-menuisier en usine		562	562		2	2
Total	25 703	5 651	31 354	82	18	100
Peintre Total	4 378	4 151	8 529	51	49	100
Autres métiers régis :						
Briqueteur-maçon	4 378					
Calorifugeur	790					
Carreleur	1 080					
Cimentier-applicateur	1 747					
Couvreur	2 520					
Ferrailleur	1 031					
Monteur d'acier de structure	2 350					
Plâtrier	1 726					
Poseur de systèmes intérieurs	1 737					
	17 361					
Sous-total		1 903	19 264	68	7	75
	672					
Poseur de revêtements souples		5 712	6 384	2	23	25
Total	18 033	7 615	25 648	70	30	100
Total (12 métiers)	48 114	17 417	65 531	73	27	100
Préposé à l'entretien général d'immeubles :[3]						
Autres travailleurs spécialisés (secteurs éducatifs hors construction)	0	7 454	7 454	0	15	15
Concierges : travailleurs non spécialisés	0	42 530	42 530	0	85	85
Total	0	49 984	49 984	0	100	100

Sources

1. CCQ, Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989, 1990.
2. DGFP, MEQ, 1990. Voir tableau 1.2.D., p. 21.
3. MMSRFP.
4. Association des détaillants de matériaux de construction du Québec.
5. Comité paritaire de l'industrie du verre plat, 1988.

1/2

Tableau 1.2.H.
L'EMPLOI EN CONSTRUCTION ET HORS CONSTRUCTION, 1989

Métiers	Nombre de travailleurs			Pourcentage (%)		
	Secteur régi[1]	Hors construction[2]	Total	Secteur régi	Hors construction	Total
Vendeur en quincaillerie[4] Total	0	22 000	22 000	0	100	100
Travailleurs de l'industrie du verre plat :[5]						
Vitrier	3 172	0	3 172	54	0	54
Travailleur en usine	0	2 669	2 669	0	46	46
Total	3 172	2 669	5 841	54	46	100

Nous remarquons que le métier de charpentier-menuisier est de loin le plus pratiqué parmi les douze métiers étudiés. Employés dans une proportion de 82 p. 100 comme salariés assujettis (16 p. 100 travaillent dans des entreprises ou organismes aux fins d'entretien et 2,6 p. 100 dans des usines de charpentes et de maisons), les charpentiers-menuisiers représentent 49 p. 100 de l'ensemble des travailleurs présentés ici.

Les peintres représentent, eux, 13 p. 100 de cet ensemble. Ils sont employés presque autant dans des entreprises et organismes aux fins d'entretien, qu'à titre de salariés assujettis.

Quant aux dix autres métiers, ils sont pratiqués par près de 24 000 personnes, soit 37 p. 100 de l'ensemble. Le quart de cette main-d'oeuvre travaille hors chantiers, principalement dans des entreprises et organismes, aux fins d'entretien, ainsi que pour le compte de magasins faisant la vente de revêtements souples.

b) Comparaison avec les données d'EIC

Exception faite du cas des poseurs de revêtements souples, les résultats auxquels nous arrivons diffèrent peu des données présentées par EIC dans *Système de projection des professions au Canada*.

En effet, selon cette dernière source, il y avait 31 256 charpentiers-menuisiers à l'emploi au Québec en 1988. Nous en dénombrons 31 354 dont 18 p. 100 hors construction.

Le SPPC rapporte également l'existence de 9 164 peintres à l'emploi, au Québec, cette même année. Nous en dénombrons 8 529, dont près de 50 p. 100 hors construction. Enfin, le SPPC rapporte 16 344 travailleurs exerçant l'un des dix autres métiers régis sauf celui de poseur de revêtements souples. Nous en dénombrons 19 264 dont 10 p. 100 hors construction.

CHAPITRE 1.
Profil socio-économique

1.1 Les entreprises

1.2 Les travailleurs et travailleuses

1.3 LES PROFESSIONS

1.4 Les facteurs socio-économiques déterminants

LES PROFESSIONS

A. IDENTIFICATION DES PROFESSIONS DU SECTEUR

a) Métiers régis

Voici une description sommaire des douze métiers régis retenus pour cette étude. L'information est tirée de deux documents produits par le Service recherche et organisation de la CCQ : *Les métiers de l'industrie de la construction*, 1988, et *Prévisions d'emploi par corps de métier*, 1990. Pour obtenir une définition plus exhaustive de chacun de ces métiers, il faut se référer au *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne

L'apprenti briqueteur-maçon obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. Les briqueteurs-maçons travaillent sur les chantiers de construction résidentielle (55 p. 100) et dans les sous-secteurs commercial et institutionnel (30 p. 100). Une plus faible proportion exerce le métier dans le sous-secteur industriel (15 p. 100) et dans le secteur des travaux de génie (5 p. 100).

Calorifugeur, calorifugeuse

L'apprenti calorifugeur obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. Les calorifugeurs ont bénéficié d'un haut niveau d'activité au cours des dernières années et ce, principalement dans les sous-secteurs industriel, commercial et institutionnel. Selon les statistiques de la CCQ, les calorifugeurs sont très mobiles. En effet, 26 p. 100 d'entre eux ont travaillé au moins la moitié du temps hors de leur région de domicile en 1988.

Carreleur, carreleuse

L'apprenti carreleur obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi un examen de qualification. Les carreleurs effectuent 40 p. 100 de leurs travaux dans le secteur résidentiel et 50 p. 100 dans les sous-secteurs du bâtiment commercial et industriel. Ils effectuent surtout des travaux de finition.

Couvreur, couvreuse

L'apprenti couvreur obtient le statut de compagnon après avoir complété une période d'apprentissage de 2 000 heures et réussi les examens de qualification. Les couvreurs travaillent surtout en construction neuve; ils effectuent aussi des travaux de rénovation et de réparation.

La CCQ estime que 40 p. 100 des travaux effectués par les couvreurs en 1988 l'ont été dans le secteur résidentiel, 55 p. 100 dans les sous-secteurs commercial et institutionnel et le reste dans le secteur industriel. Comparativement à l'ensemble des métiers, les couvreurs montrent très peu de mobilité.

Peintre

L'apprenti peintre obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. Les peintres effectuent surtout des travaux de finition aux fins de rénovation résidentielle. On les retrouve également sur les chantiers de construction de bâtiments commerciaux. Ils sont peu mobiles.

Ferrailleur, ferrailleuse

L'apprenti ferrailleur obtient le statut de compagnon après avoir complété une période d'apprentissage de 2 000 heures et réussi les examens de qualification. La CCQ estime que 50 p. 100 des heures travaillées par les ferrailleurs en 1988 l'ont été dans le secteur des travaux de génie, 44 p. 100 dans les sous-secteurs commercial et institutionnel et 20 p. 100 dans le sous-secteur industriel.

Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice

L'apprenti cimentier-applicateur obtient le statut de compagnon après avoir complété deux périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. Les cimentiers-applicateurs travaillent surtout sur des chantiers de construction non résidentielle, soit à la construction de bâtiments commerciaux (50 p. 100) et industriels (18 p. 100).

Monteur, monteuse d'acier de structure

L'apprenti monteur d'acier de structure obtient le statut de compagnon après avoir complété deux périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. Les monteurs d'acier de structure travaillent surtout dans le secteur non résidentiel, à la construction de bâtiments commerciaux (44 p. 100) et industriels (43 p. 100). Ils travaillent fréquemment loin de leur domicile.

Poseur, poseuse de revêtements souples

L'apprenti poseur de revêtements souples obtient le statut de compagnon après avoir complété une période d'apprentissage de 2 000 heures et réussi les examens de qualification. En 1988, le secteur résidentiel a accueilli 57 p. 100 des salariés qualifiés de ce métier, soit 31 p. 100 dans le domaine de la construction neuve et 26 p. 100 dans celui de la rénovation.

Le métier de poseur de revêtements souples affiche le salaire annuel moyen le plus faible chez les compagnons (15 062 $ en 1989 d'après la CCQ). Selon nos données, il faut compter près de neuf poseurs de revêtements souples travaillant au Québec sans être assujettis au décret pour chaque poseur recensé par la CCQ.

Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière

L'apprenti charpentier-menuisier obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. En 1988, les charpentiers-menuisiers ont travaillé 50 p. 100 du temps dans le secteur résidentiel, c'est-à-dire dans le secteur de la construction (36 p. 100) et dans celui de la rénovation (14 p. 100). Avec le briqueteur-maçon, ce métier est le seul à avoir enregistré une légère baisse de représentativité en 1989.

Les tâches exercées par les charpentiers-menuisiers peuvent s'appliquer à divers autres métiers, ce qui confère à ces travailleurs une grande polyvalence. Les charpentiers-menuisiers peuvent en effet étendre leurs activités à la pose de revêtements souples, de systèmes intérieurs, de certains types simples de revêtements de toiture, etc. Il s'agit du métier exercé par le plus grand nombre de travailleurs de la construction.

Poseur, poseuse de systèmes intérieurs

L'apprenti poseur de systèmes intérieurs obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification. En 1988, 80 p. 100 des poseurs de systèmes intérieurs ont travaillé à la construction de bâtiments commerciaux et institutionnels, la différence étant répartie de façon égale entre les secteurs résidentiel et industriel.

Une grande partie des tâches des poseurs de systèmes intérieurs peut être exécutée en toute légalité par les charpentiers-menuisiers. Ceci se vérifie surtout dans les régions éloignées des grands centres, sur de petits chantiers.

Plâtrier, plâtrière

L'apprenti plâtrier obtient le statut de compagnon après avoir complété trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune et réussi les examens de qualification.

Le métier de plâtrier affiche le salaire annuel moyen le plus faible chez les apprentis (9 941 $ en 1989 selon la CCQ).

b) Présence féminine

De façon générale, peu de femmes exercent les métiers de la construction. Au 19 octobre 1990, la CCQ comptait 216 femmes exerçant, à titre d'apprenties surtout, l'un ou l'autre des vingt-trois métiers régis de la construction sur un total de 115 000 travailleurs. Ceci représente moins de 0,2 p. 100 de présence féminine dans l'industrie.

Voici quelle était la situation, à cette date, pour les douze métiers qui nous intéressent.

Tableau 1.3.A.b)
NOMBRE DE TRAVAILLEUSES DE LA CONSTRUCTION

Métiers	Comp.	Appr.	Total
Briqueteuses-maçonnes	–	8	8
Calorifugeuses	–	–	–
Carreleuses	1	3	4
Charpentières-menuisières	2	41	43
Cimentières-applicatrices	–	1	1
Couvreuses	–	1	1
Ferrailleuses	–	–	–
Monteuses d'acier de structure	2	3	5
Peintres	2	38	40
Plâtrières	1	13	14
Poseuses de systèmes intérieurs	–	1	1
Poseuses de revêtements souples	2	2	4
Total	10	111	121

c) Métiers non régis

Travailleur, travailleuse du verre plat

La nature des fonctions de travail a fait naître deux catégories de travailleurs : ceux qui exercent leur métier au sein des entreprises et ceux qui travaillent sur les chantiers (vitriers, vitrières). Ces occupations sont régies par le Comité paritaire de l'industrie du verre plat dans la mesure où l'entreprise employeuse adhère au décret.

Préposé, préposée à l'entretien d'immeubles

Une enquête menée par le MMSRFP démontre qu'il existe deux types d'organisation du travail d'entretien de bâtiments dans les entreprises et organismes qui se dotent de ce service. Ainsi, dans le secteur institutionnel, c'est-à-dire dans les écoles, les collèges, les hôpitaux, les grands hôtels et les grands centres d'accueil, de même que dans certaines grandes conciergeries, le travail est partagé entre des concierges (résidents, dans ce dernier cas) et des préposés spécialisés.

Par contre, dans les industries, les petits hôtels, les centres d'accueil de moins de cinquante unités comme dans certaines grandes conciergeries, toutes les tâches sont cumulées par les préposés.

Dans les commerces et les bureaux, le travail fait l'objet de contrats d'entretien sanitaire ou spécialisé et est confié à des fournisseurs.

Les activités relevées lors de cette enquête sont, dans tous les types de bâtiments, l'entretien technique, l'entretien général et les relations publiques. À ces tâches s'ajoutent les relations avec les locataires, lorsqu'il y en a.

Le tableau 6 indique, pour chacun des métiers qui nous intéressent, l'évolution de l'emploi en 1989, de même que les prévisions des besoins de main-d'oeuvre faites par la CCQ pour l'année 1991.

Il faudra interpréter ces prévisions avec prudence étant donné qu'actuellement, le Québec se voit contraint de subir un ralentissement de sa croissance économique. Comme cette situation devrait perdurer jusqu'à l'été 1991, si ce n'est jusqu'en 1992, il serait sage de réviser à la baisse les prévisions de besoins de main-d'oeuvre dans les métiers généralement associés à la construction neuve, résidentielle et commerciale.

Tableau 6
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À COURT TERME
(Profil socio-économique)

Métier	Nombre de nouveaux apprentis en 1989			Estimation des besoins pour 1991
	Dipl.	Règl. 7	Total	
Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne	202	312	514	418
Calorifugeur, calorifugeuse	0	141	141	46
Carreleur, carreleuse	13	212	225	69
Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière	709	610	1 319	917
Cimentier applicateur, cimentière-applicatrice	1	530	531	243
Couvreur, couvreuse	2	728	730	253
Ferrailleur, ferrailleuse	0	256	256	157
Monteur, monteuse d'acier de structure	1	281	282	86
Peintre	42	616	658	421
Plâtrier, plâtrière	25	430	455	148
Poseur, poseuse de revêtements souples	2	244	246	243
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	1	145	146	142
Total	998	4 505	5 503	3 143

B. LIENS ENTRE LES PROFESSIONS DU SECTEUR

a) Secteur réglementé

Le tableau 7 présente les transferts possibles entre les différents métiers retenus pour cette étude. En ce qui concerne les métiers régis, les transferts se limitent à ce que permettent les lois et règlements édictés dans le domaine de la construction. Ainsi, dans le contexte du décret, un travailleur ne peut exercer un métier que s'il détient le certificat de compétence relié à ce métier.

Toutefois, cette affirmation doit être nuancée pour tenir compte des tâches que partagent certains travailleurs de métier ou de statut différent. En général, le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* délimite de manière assez exclusive les tâches propres à chaque métier. L'exception la plus évidente à cette règle est celle du poseur de systèmes intérieurs dont la plupart des tâches peuvent être effectuées par le charpentier-menuisier. Ainsi, en région et sur des chantiers de petite ou moyenne taille, on confiera souvent l'installation de cloisons métalliques ou de panneaux de gypse aux charpentiers-menuisiers, alors que dans les grands centres, sur les gros chantiers, les employeurs préféreront confier ces tâches à des spécialistes poseurs qui leur assureront une plus grande efficacité.

On a en outre noté des rivalités, sur le plan des attributions de tâches, entre les peintres et les plâtriers (notamment pour le tirage de joints), entre les monteurs d'acier de structure et les mécaniciens de chantier (notamment au sujet de la définition de pont roulant), de même qu'entre les couvreurs et les cimentiers-applicateurs pour la pose de membranes et l'exécution de joints d'étanchéité. Au sujet du tirage de joints, il est clair que le peintre fait surtout ce travail dans le but de réparer une surface à repeindre et, qu'en ce sens, il n'empiète pas vraiment sur le terrain des plâtriers.

Il existe par ailleurs une possibilité de transfert entre chacun des douze métiers étudiés et le travail de manoeuvre. Ainsi, à la permission qu'accorde la Loi à tout compagnon de travailler comme manoeuvre (au salaire de manoeuvre) s'ajoute, depuis la reconduction du décret en mai 1990, la possibilité pour les travailleurs d'un certain nombre de métiers de revendiquer la manutention des matériaux et des échafaudages comme faisant partie de leurs tâches. Cette extension de juridiction sur le terrain des manoeuvres touche une dizaine de métiers ou spécialités dont ceux de briqueteur-maçon, cimentier-applicateur, monteur d'acier de structure, plâtrier, couvreur et peintre.

«La manutention des matériaux et des échafaudages d'un métier peut être exécutée par des compagnons ou des apprentis de ce métier, ou selon les coutumes du métier. Sauf exceptions ci-après, l'employeur peut faire exécuter la manutention par un salarié de son choix :

— briqueteur-maçon;

— cimentier-applicateur;

— frigoriste;

— mécanicien de protection-incendie;

— monteur d'acier de structure;

— plâtrier;

— serrurier;

— tireur de joints;

— couvreur;

— peintre.»

Ceci signifie concrètement que les briqueteurs-maçons pourront, par exemple, transporter leurs briques et construire leurs échafaudages au salaire que leur confère leur statut sans que l'employeur ait le droit de contrecarrer leur volonté.

en assignant ces tâches à des manoeuvres. Sur de petits chantiers, il était fréquent, même avant cette disposition, que les compagnons briqueteurs ou charpentiers montent eux-mêmes leurs échafaudages ou transportent leurs matériaux.

b) Secteur non réglementé

Dans le secteur non réglementé, tous les transferts sont possibles. Ils se font surtout des métiers polyvalents aux plus spécialisés comme on l'a évoqué plus haut.

Ces transferts sont rendus possibles par la déréglementation des travaux de rénovation domiciliaire à des fins non commerciales. En effet, l'entrepreneur autonome trouvera avantageux de cumuler plusieurs fonctions. De même, il paraîtra intéressant à l'entrepreneur en rénovation, réparation et modification de bâtiments résidentiels, d'embaucher un petit nombre de travailleurs qui sauront effectuer tous les travaux, simplifiant d'autant leur gestion.

Tableau 7
LIENS HORIZONTAUX ENTRE LES PROFESSIONS DU SECTEUR

	Dans le secteur réglementé, un travailleur doit nécessairement posséder un certificat de compétence émis par la CCQ pour exercer son métier. Le certificat n'est pas transférable d'un métier à l'autre; un travailleur doit donc posséder un certificat distinct pour chaque métier qu'il veut pratiquer. Dans le secteur non réglementé, tous les transferts sont possibles.
Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne	Le dernier décret ouvre la porte à des transferts du côté de manoeuvre.
Calorifugeur, calorifugeuse	
Carreleur, carreleuse	
Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière	Métier très polyvalent permettant des transferts vers la pose de systèmes intérieurs, les travaux de recouvrement, etc. Ceci se vérifie surtout en région, sur de petits chantiers et dans le domaine de la rénovation domiciliaire.
Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice	Les cimentiers peuvent, comme les couvreurs, poser des membranes et exécuter des joints d'étanchéité. Cette situation a donné lieu à des luttes d'interprétation quant à la juridiction de ces deux métiers.
Couvreur, couvreuse	La pose de membranes et de joints d'étanchéité est parfois exécutée par des cimentiers-applicateurs.
Ferrailleur, ferrailleuse	
Monteur, monteuse d'acier de structure	Le dernier décret ouvre la porte à des transferts du côté de manoeuvre.
Peintre	Le dernier décret ouvre la porte à des transferts du côté de manoeuvre. Les peintres peuvent être appelés à tirer des joints dans l'exercice de leur travail, une tâche dans laquelle se spécialisent les plâtriers.
	1/2

Tableau 7
LIENS HORIZONTAUX ENTRE LES PROFESSIONS DU SECTEUR

Plâtrier, plâtrière	Le décret ouvre la porte à des transferts du côté de manoeuvre. Le tirage de joints peut aussi être exécuté par les peintres.
Poseur, poseuse de revêtements souples	
Poseur, poseuse de systèmes intérieurs	Très peu de tâches sont décrétées appartenir exclusivement aux poseurs de systèmes intérieurs. Leur champ d'opération est celui qui bénéficie de la plus faible exclusivité parmi tous les métiers régis. Ainsi, les charpentiers-menuisiers sont habilités à poser, tout comme les poseurs de systèmes, des plafonds suspendus, des cloisons métalliques, etc.
Travailleur, travailleuse du verre plat	
Préposé, préposée à l'entretien d'immeubles	On demande souvent à l'ouvrier d'entretien certifié de posséder une carte de compétence. Les cartes le plus souvent requises sont celles d'électricien, de tuyauteur et de charpentier-menuisier.
	2/2

CHAPITRE 1.
Profil socio-économique

1.1 Les entreprises

1.2 Les travailleurs et travailleuses

1.3 Les professions

1.4 LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DÉTERMINANTS

LES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DÉTERMINANTS

Examinons ici les principaux facteurs socio-économiques susceptibles d'avoir une incidence sur la pratique des métiers retenus aux fins d'étude et, par conséquent, sur la formation qui s'y rapporte.

A. CONTEXTE LÉGISLATIF

a) Généralités

La *Loi sur l'instruction publique* confie au ministère de l'Éducation du Québec le mandat de déterminer, à la lumière des avis donnés par la CCQ, les contenus de formation et les objectifs pédagogiques des programmes conduisant aux DEP, CEP ou ASP.

La *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction* oblige l'employeur à vérifier, lors de l'embauche d'une personne, si cette dernière détient un certificat de compétence délivré par la CCQ. La loi contraint également l'employeur à verser à cet employé le salaire établi dans le décret suivant son statut et son métier.

b) Nouvelles règles d'émission de certificats de compétence

Le *Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des certificats de compétence dans l'industrie de la construction*, adopté par le conseil d'administration de la CCQ en mai 1989, établit les responsabilités des parties patronales et syndicales en matière de conception, d'organisation et de supervision de l'apprentissage, de même qu'il donne à ces parties le pouvoir de définir l'accès à l'apprentissage.

Nombre de certificats émis

Depuis l'entrée en application, le 1er mars 1991, du règlement du 1er août 1989, le nombre de certificats émis au cours d'une année civile pour une région et un métier donnés ne peut dépasser le nombre établi par les représentants de l'industrie ou celui convenu avec le MEQ. Ce nombre fait l'objet d'une publication dans les médias régionaux et d'une diffusion dans les différents bureaux de la CCQ. Par ailleurs, pour répondre aux attentes du ministère de l'Éducation qui tenait à s'assurer un nombre minimal d'élèves à former aux fins de stabilisation du dispositif d'enseignement, le conseil d'administration de la CCQ a fixé à 4 000 le nombre minimum de certificats de compétence qui devront être délivrés au cours de l'année par la CCQ aux diplômés.

Suivant la situation de l'industrie, ce chiffre pourra être révisé à la hausse sous les recommandations du Service recherche et organisation de la CCQ et celles des différents sous-comités de formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC).

Admissibilité aux certificats de compétence

Le règlement dit en outre que pour être admissible aux certificats de compétence, il faut être âgé d'au moins 16 ans, être domicilié dans la région et détenir soit un diplôme d'études professionnelles (DEP), soit un certificat d'études professionnelles (CEP), soit encore une reconnaissance de fin d'études professionnelles au secondaire pour le métier en question. Enfin, il faut fournir une attestation que l'on a suivi avec succès un cours de sécurité exigé par le Code de sécurité pour les travaux de construction.

L'article 3 du règlement prévoit une autre façon d'accéder au marché, la priorité étant accordée aux diplômés lors de l'ouverture des bassins. En effet, dans le cas d'une offre de travailleurs insuffisante dans une région donnée, la CCQ peut émettre un certificat de compétence à toute personne âgée d'au moins 16 ans, domiciliée dans la région et pour qui un employeur enregistré à la CCQ a déposé une demande, lui garantissant un emploi d'une durée d'au moins 150 heures, échelonnées sur une période d'au plus trois mois.

L'employeur doit fournir une preuve de cette garantie et une attestation que la personne a suivi avec succès un cours de sécurité exigé par le Code de sécurité pour les travaux de construction. En contrepartie, le salarié doit signer un formulaire par lequel il s'engage à suivre 150 heures de cours par année jusqu'à concurrence du nombre total d'heures requises pour terminer le programme d'études en question.

Inconnues

Au Service recherche et organisation de la CCQ, on se demande si les contraintes relatives à la formation pourront être maintenues telles quelles dans le règlement en ce qui concerne la deuxième modalité d'accès au marché. En effet, leur maintien exige que tout le dispositif de formation soit en place et puisse accueillir efficacement cette nouvelle population scolaire à temps partiel.

Bien que l'on fixe actuellement à 5 p. 100 de travailleurs disponibles dans une région la limite qui détermine s'il y a ou non insuffisance de main-d'oeuvre, ce critère peut en outre être appelé à changer suivant la conjoncture économique. Pareillement, même si le Règlement de placement dans l'industrie établit qu'il faut un minimum de 4 000 nouveaux travailleurs qualifiés sur le marché chaque année, ce chiffre peut être révisé au premier mars de chaque année, date à laquelle sont renouvelés les certificats de compétence.

Ces diverses considérations compliqueront, on le voit bien, la gestion de la formation en ce qui concerne les tranches de 150 heures de cours par année puisque, selon la conjoncture nationale et régionale, le nombre d'inscriptions à ce genre de cours sera très fluctuant.

c) Déréglementation des travaux de rénovation domiciliaire à des fins non commerciales

La loi 35 exclut du Décret de la construction tous les travaux de rénovation domiciliaire exécutés à des fins non commerciales. Cette mesure législative fera en sorte qu'une plus grande quantité d'entrepreneurs autonomes se spécialiseront dans ce champ d'activité, d'autant plus que, depuis le 1er janvier 1989, la loi 35 remplace la notion d'artisan par celle d'entrepreneur autonome, restreignant ainsi considérablement le champ d'action des entrepreneurs autonomes sur les chantiers de construction non résidentielle.

La déréglementation des travaux de rénovation domiciliaire donnera probablement lieu à des doubles statuts : certains entrepreneurs ou travailleurs voudront occuper ce champ d'activité en même temps que des secteurs réglementés, ce qui ouvre la porte à des différences de salaires entre les heures assujetties et les heures non assujetties.

Aux pressions qu'exercent, depuis quelque temps, certaines associations patronales pour faire déréglementer tous les travaux effectués dans le secteur résidentiel, c'est-à-dire, non plus seulement les travaux de rénovation mais aussi ceux de construction, d'aucuns ripostent en alléguant les problèmes qu'entraîneraient les différences importantes de salaires entre les chantiers résidentiels et non résidentiels.

Quoiqu'il advienne du statut de l'ensemble des travaux effectués dans le secteur résidentiel, un fait demeure : ce secteur est surtout occupé par la petite entreprise.

Dans la situation économique et fiscale que l'on connaît, les propriétaires de petites entreprises de construction ou rénovation devront redoubler d'ardeur pour accroître leurs compétences sur le plan de l'administration et de la gestion.

B. CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'offre excédentaire de logements et la grande prudence des ménages maintiendront, de l'avis des observateurs, le ralentissement important de l'activité dans les secteurs de la construction résidentielle et commerciale.

On assistera au cours des prochaines années, et cette tendance se manifeste déjà, à un transfert de l'activité de construction vers l'activité de rénovation. Selon M. Louis Delagrave du Service recherche et organisation de la CCQ, le rapport entre la construction et la rénovation devrait passer de 50/50 à 1/3, 2/3 d'ici la fin du siècle.

Par ailleurs, les investissements et les mises en chantier dans le secteur non résidentiel maintiendront vraisemblablement leur dynamisme. Ainsi, les métiers généralement exercés sur des chantiers industriels ou reliés aux travaux de génie connaîtront une forte demande qui devrait, selon la CCQ, compenser le repli des activités sur les chantiers de construction résidentielle ou commerciale.

Dans cette conjoncture, de nombreux travailleurs de l'industrie de la construction seront contraints, soit à une grande mobilité, soit à un réajustement de leurs compétences pour s'attaquer au marché de la rénovation ou encore pour combler le manque de travailleurs spécialisés sur les petits chantiers.

Enfin, l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services aura certainement un impact sur la construction domiciliaire en plus d'augmenter les tâches administratives des entrepreneurs.

C. NOUVELLES TECHNOLOGIES

Paradoxalement, la récession économique que nous traversons pourrait bien se trouver à donner un répit aux travailleurs de certains corps de métier menacés par la technologie de préfabrication de bâtiments en usine. Cette nouvelle industrie, ciblant le marché de la construction résidentielle, a connu une croissance remarquable entre 1984 et 1989, puis a commencé à chuter devant la saturation du marché.

Or, selon une étude réalisée en 1988 à l'Université du Québec à Trois-Rivières, les techniques de pointe utilisées dans ce domaine menacent directement les charpentiers et les mécaniciens. Son auteur, M. Émile Amie, affirme que si toutes les entreprises utilisaient la technologie de pointe, on assisterait à une diminution de 13 p. 100 du nombre de salariés et de 10,5 p. 100 des heures travaillées dans l'ensemble de l'industrie. Les charpentiers subiraient une réduction de près de 85 p. 100 de leur effectif tandis que le nombre de mécaniciens à l'emploi diminuerait de 10 p. 100.

Si l'hypothèse de M. Amie se vérifie, et surtout, si l'industrie de la préfabrication de bâtiments ou de parties de bâtiments retrouve son dynamisme, il faudra tenir compte de cette situation dans l'évaluation des besoins de main-d'oeuvre en charpenterie-menuiserie comme dans la définition des activités auxquelles devrait préparer le programme de charpenterie-menuiserie. Il y a, en effet, une différence entre former des salariés appelés à se déplacer d'un chantier à l'autre, former des entrepreneurs (autonomes ou pas) appelés à pénétrer le marché de la rénovation domiciliaire et former des travailleurs en usine.

D. TRAVAIL AU NOIR

Le travail au noir (activité non déclarée, soit à la CCQ, soit au ministère du Revenu du Québec) ne saurait être considéré comme une source d'emploi pour les diplômés du secteur professionnel de l'enseignement secondaire. En plus de constituer une activité illicite, le travail au noir est déjà effectué par des travailleurs en exercice et sert souvent de supplément de revenu pour les travailleurs régis par le Décret de la construction. Nonobstant ce préambule, il apparaît pertinent de faire un examen des principaux volets de cette question fort discutée depuis quelque temps.

Peu de chercheurs se sont apparemment attardés à déterminer l'étendue du travail au noir dans l'industrie de la construction au Québec. Mentionnons les contributions de Gérard Hébert (1974), Pierre Bélanger (1984), Danielle Tanguay-Renaud (1983) ainsi que de Bernard Fortier et Pierre Fréchette (1987).

De façon générale, les études publiées par ces auteurs concluent qu'au Québec, la majorité du travail au noir s'effectue dans les sous-secteurs de la rénovation et de la réparation de bâtiments. Il est évident que cette activité non déclarée se traduit par une perte importante de revenus pour le gouvernement, d'autant plus que les travailleurs qui la pratiquent bénéficient souvent du régime d'assurance-chômage.

Certains représentants patronaux réagissent à la situation en déclarant que le Régime est un incitatif au chômage volontaire de travailleurs réguliers de la construction qui voient là une excellente occasion d'encaisser leurs prestations tout en travaillant au noir dans leur domaine.

La déréglementation des travaux de rénovation domiciliaire à des fins non commerciales ne facilitera certes pas la lutte au travail au noir qui devrait, en outre, se répandre davantage à moyen terme, étant donné la situation financière difficile que traverse la population active canadienne. Pour d'aucuns, encore, le travail au noir se présente comme un signal lancé par les agents économiques aux centrales syndicales et aux employeurs. Le message serait celui-ci : «Réduisez les coûts de la main-d'oeuvre jusqu'à ce qu'ils correspondent au prix que désirent payer les consommateurs».

À la lumière des documents consultés, les métiers qui se prêtent le plus au travail au noir sont ceux de :

- couvreur;
- carreleur;
- peintre;
- plâtrier;
- poseur de revêtements souples;
- poseur de systèmes intérieurs

soit ceux généralement associés aux chantiers résidentiels.

Le tableau suivant, tiré d'une étude de Pierre Bélanger, nous renseigne sur l'importance du travail au noir dans l'industrie de la construction résidentielle au Québec. Un deuxième tableau présente l'évolution du travail au noir dans l'industrie de la construction et de la rénovation de 1976 à 1983.

Selon l'étude de Pierre Bélanger, un peu plus de cinq millions et demi d'heures auraient été travaillées au noir dans le champ de la construction résidentielle en 1983. Si l'on inclut la rénovation et autres types d'activités de construction, c'est de vingt millions d'heures de travail au noir qu'il s'agit approximativement, soit l'équivalent de 21 725 personnes-années. Ce phénomène serait en constante évolution depuis 1970. La commission Picard-Sexton estime que vingt-trois millions d'heures ont été faites illégalement en 1988, ce qui représente quatre cent millions de dollars qui échappent aux règles de l'impôt.

Tableau 1.4.D.1°

IMPORTANCE DU TRAVAIL AU NOIR DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE NEUVE, PROVINCE DE QUÉBEC, 1976-1983

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Pourcentage de la production								
Appartements	0,8	1,0	1,3	2,0	3,0	4,5	5,1	8,0
Maisons unifamiliales	2,4	3,0	4,2	5,9	9,3	13,3	16,7	21,5
Total	1,9	2,2	2,9	4,4	6,8	10,0	11,3	17,1
Valeur des travaux								
Millions de dollars	16,8	19,3	20,0	24,0	32,0	51,8	39,2	99,5
En termes d'emploi								
Millions d'heures de travail	1,86	1,87	1,78	2,03	2,42	3,56	2,48	5,68
Milliers d'hommes-années	2,00	1,88	1,76	1,90	2,36	3,35	2,62	6,17

Source : *L'importance du travail au noir dans l'industrie de la construction résidentielle au Québec*, rapport soumis à l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ). Pierre Bélanger, économiste, consultation et recherche en habitation

Graphique 1.4.D.2*

ESTIMATION DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES QUI PEUVENT ÊTRE ASSOCIÉES AU TRAVAIL AU NOIR, PROVINCE DE QUÉBEC, 1976-1983

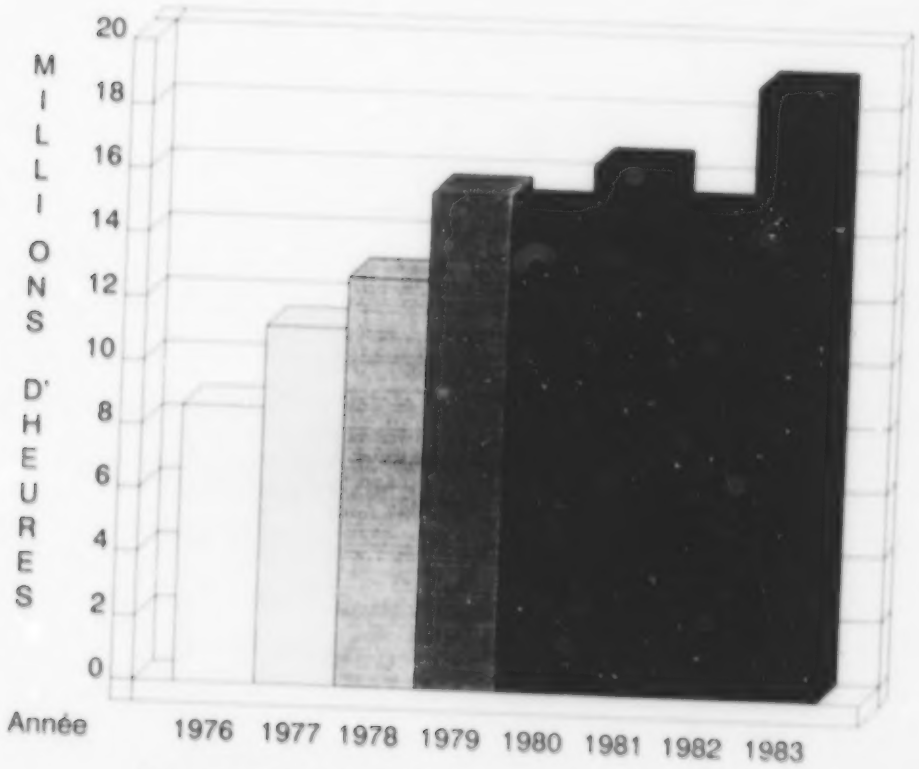

Source : L'importance du travail au noir dans l'industrie de la construction résidentielle au Québec, rapport soumis à l'AECQ. Pierre Bélanger, économiste, mai 1984.

CHAPITRE 2.
Demande supplémentaire de main-d'oeuvre par profession

2.1 LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES PROFESSIONS COURANTES

2.2. La demande supplémentaire de main-d'oeuvre pour les nouvelles professions

LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES PROFESSIONS COURANTES

A. PROBLÉMATIQUE

Le secteur réglementé de la construction ne représente qu'une partie du marché de l'emploi qui s'offre aux diplômés du ministère de l'Éducation, l'autre partie étant le secteur non réglementé, dit hors construction. Par ailleurs, il ne nous semble ni faisable ni souhaitable de calquer l'offre de formation en construction sur le comportement annuel de ce type particulier d'industrie, très cyclique. Ces deux constats nous amènent à analyser ce que furent les besoins en main-d'oeuvre des deux secteurs, régi et non régi, au cours de la dernière décennie, afin d'en tirer une moyenne annuelle.

L'examen de la fluctuation des nouveaux apprentis qui ont intégré le secteur régi au cours de la dernière décennie démontre sans équivoque la volatilité des besoins en main-d'oeuvre dans le secteur de la construction. Entre 1979 et aujourd'hui, cette industrie a été marquée par une forte récession (1981-1983) et une période de grand dynamisme (1983-1987), dynamisme qui s'est poursuivi au début des années 1990, grâce à l'essor de la construction non résidentielle (chantiers industriels et institutionnels, réfection de routes, construction de barrages, etc.).

Comme il est plausible que la demande de travailleurs en construction connaisse, dans l'avenir, la même alternance de hausses et de baisses enregistrée dans le passé, deux approches se présentent au ministère de l'Éducation pour tâcher de répondre aux besoins en main-d'oeuvre de ce secteur particulier.

La première, généreuse pour l'industrie, beaucoup moins pour les ressources éducatives, consiste à préparer l'infrastructure scolaire à accueillir le nombre d'élèves prévus en période de forte demande et à accepter que cette infrastructure soit sous-utilisée lors des replis de l'industrie.

Cette approche, qui pousse le système à présenter en tout temps une capacité d'accueil maximale, suppose que l'on soit capable de précéder la demande de main-d'oeuvre en prévoyant - parfois jusqu'à deux ans et demie d'avance (soit la durée de certains programmes) - les besoins précis de formation dans chacun des métiers. Or, ceci représente un défi scientifique considérable et compromet la stabilité des ressources humaines ou matérielles engagées dans le secteur. Cette approche est donc déconseillée.

La deuxième solution, plus prudente à tous égards, consiste à mettre en place une infrastructure scolaire qui puisse répondre à une demande moyenne de formation basée sur un cycle de plusieurs années. Il s'agit pour cela de déterminer des «besoins-seuil» et des «besoins-plafond» de formation dans chacun des métiers couverts par le secteur éducatif, et d'allouer suffisamment de souplesse au dispositif de formation pour qu'il évolue à l'intérieur de cet éventail selon le développement de l'industrie. Étant donné l'assurance reçue par le MEQ de la part de la CCQ que 4 000 certificats de compétence seront délivrés chaque année aux diplômés du Ministère, il va de soi que les besoins-seuil de formation en construction (ensemble des secteurs éducatifs) devront totaliser au moins 4 000 places-élèves.

B. PRÉSENTATION DES DONNÉES

a) Méthodologie

Nous ne disposons pas, au premier abord, d'outils statistiques suffisamment raffinés pour évaluer précisément la demande annuelle de main-d'oeuvre à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur réglementé.

Ainsi, les prévisions du SPPC constituent des approximations : elles s'appliquent aux deux secteurs confondus, régi et non régi, et représentent une moyenne annuelle de la demande globale de main-d'oeuvre pour la période 1989-1993. À l'opposé, les estimations des besoins en main-d'oeuvre fournies par les CFPIC permettent de prendre le pouls de l'activité dans le secteur régi, mais ce faisant, dans une conjoncture précise qui demeure volatile. Rien, en effet, nous permet d'affirmer que les prévisions des sous-comités professionnels et régionaux pour 1991 s'avéreront réalistes au fil de l'année.

À ces considérations, il faut ajouter que les données statistiques de la CCQ concernant le nombre de nouveaux apprentis par métier désignent tout aussi bien les travailleurs qui ont fait une heure que ceux qui en ont fait mille ou mille cinq-cents au cours d'une année.

Dans ce contexte, nous devons nous astreindre à un examen critique des diverses sources officielles de données pour tâcher de dégager les besoins annuels *moyens* de main-d'oeuvre par métier au cours d'un cycle complet d'activité en construction. Il s'agit pour nous, en fait, d'établir un *seuil* de besoins annuels en main-d'oeuvre par métier et un *plafond* équivalant à la moyenne des besoins globaux enregistrés par métier au cours d'un cycle complet d'activité.

Étant donné que nous commençons tout juste à mettre en place le dispositif de formation en construction, il serait illusoire de viser à combler dès la première année d'enseignement la totalité des besoins en main-d'oeuvre par métier. De plus, il faut penser que si la demande de main-d'oeuvre est élevée dans un métier donné, le dispositif de formation n'attirera pas nécessairement de nombreux élèves à plein temps dans le programme correspondant, mais risque plutôt d'attirer des travailleurs désireux de suivre des cours de 150 heures pour se conformer à la Loi, ou encore des compagnons en quête de perfectionnement. Cet argument appuie l'idée qu'il y a un danger à calquer le dispositif de formation sur la demande ponctuelle de main-d'oeuvre en construction.

b) Données analysées

Le but de ce deuxième chapitre est de donner aux lecteurs l'éventail complet des types de données sur lesquelles nous nous sommes penchés pour tenter d'établir, de manière approximative, les besoins annuels moyens en main-d'oeuvre dans chacun des métiers visés par les programmes du secteur professionnel Construction, et ce dans les champs régi et non régi.

Pour ce faire, nous présentons un tableau de synthèse qui s'abreuve à quatre grandes sources d'information : la Commission de la construction du Québec, Emploi et Immigration Canada (SPPC), les Comités de formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et Statistique Canada. Les dix colonnes du tableau 8 renferment, dans l'ordre, les renseignements suivants :

1. *Les besoins en main-d'oeuvre prévus pour l'année 1991* dans l'ensemble du Québec par les CFPIC (sous-comités professionnels, sous-comités régionaux et Service recherche et organisation de la CCQ)[1].
2. *L'estimation de la demande annuelle de main-d'oeuvre pour la période 1989-1993*, d'après le Système de projection des professions au Canada (EIC).
3. *La moyenne annuelle des nouveaux apprentis qui ont intégré l'industrie de la construction entre 1979 et 1984*, période que l'on peut qualifier de *faible demande*; ces données, recueillies par la CCQ, se rapportent aux nouvelles adhésions, indépendamment du nombre d'heures travaillées.
4. *La moyenne annuelle des nouveaux apprentis qui ont intégré l'industrie de la construction entre 1985 et 1991*, période, que l'on peut qualifier de *forte demande*; il est à noter que les données de 1990 et 1991 étaient, au moment où la CCQ a préparé ses statistiques, d'ordre prévisionnel.
5. *La moyenne arithmétique des nouveaux apprentis qui ont intégré annuellement l'industrie de la construction entre 1979-1991.*

---

1 Il est à noter que le programme Montage d'acier de structure relèvera dorénavant du secteur Métallurgie.

6. *La proportion d'apprentis actifs qui, dans chaque métier, déclarent avoir travaillé 500 heures et plus, deux ans après leur première apparition dans l'industrie*; les données se rapportent aux nouvelles apparitions de 1987 et au nombre d'heures travaillées en 1989; d'après M. Louis Delagrave du Service recherche et organisation de la CCQ, ce pourcentage, indicatif du degré de *permanence de l'emploi dans le secteur régi*, est assez constant au cours d'un cycle d'activité.

7. *La moyenne «épurée»* (ou moyenne* dans le tableau) *des nouveaux apprentis qui ont intégré chaque année le secteur régi entre 1979 et 1991* (i.e. des apprentis qui y sont demeurés au moins deux ans et y ont fait 500 heures et plus de travail par année); ces données sont le résultat de l'application du taux de permanence de l'emploi à la moyenne annuelle des nouvelles adhésions au cours de la période 1979-1991.

8. *La proportion de travailleurs exerçant leur métier dans le secteur non régi par rapport à l'ensemble du marché*, d'après la CCQ et Statistique Canada (recensement de 1981); en général, ces proportions se rapprochent de celles que nous présentions au tableau de synthèse sur les travailleurs de la construction, au premier chapitre.

9. *Une estimation des besoins annuels moyens en main-d'oeuvre dans le secteur non régi entre 1979 et 1991*; ces données ont été obtenues, au moyen d'une règle de trois, à partir des pourcentages de travailleurs du secteur non régi et des moyennes «épurées» de nouveaux apprentis qui ont intégré le secteur régi entre 1979 et 1991.

10. *La moyenne annuelle des nouveaux travailleurs qui ont intégré les secteurs régi et non régi au cours de la période 1979-1991*; il s'agit de la somme des moyennes «épurées» de nouveaux apprentis qui ont intégré le secteur régi et des besoins estimés de main-d'oeuvre dans le secteur non régi pour cette même période; ce calcul repose sur l'hypothèse que les deux secteurs, régi et non régi, se développent au même rythme.

Tableau 8
DEMANDE ANNUELLE DE MAIN-D'OEUVRE EN CONSTRUCTION
CCQ, EIC, CFPIC, STATISTIQUE CANADA

Effectifs additionnels	1 Prévisions 1991 CFPIC	2 Demande annuelle 1989-1993 SPPC	3 Faible demande 1979-1984 CCQ	4 Forte demande 1985-1991 CCQ	5 Demande moyenne 1979-1991 CCQ	6 Permanence emploi secteur régi CCQ	7 Demande moyenne 1979-1991 (500 h +) CCQ/MEQ	8 Importance secteur non régi CCQ/SC	9 Demande moyenne secteur non régi 1979-1991 CCQ/SC/ MEQ	10 Demande moyenne totale 1979-1991 CCQ/SC/ MEQ	11 Prévisions 1990-2000 CCQ
Briqueteurs-maçons	418	177	121	450	286	52 %	149	23 %	45	194	444
Calorifugeurs	46	50	29	50	40	76 %	31	30 %	13	44	80
Carreleurs	69	57	35	150	93	51 %	48	23 %	14	62	148
Charpentiers-menuisiers	917	1 036	584	2 640	1 612	50 %	806	28 %	313	1 119	2 487
Cimentiers-applicateurs	243	73	54	245	154	54 %	81	28 %	32	113	232
Couvreurs	253	158	195	348	272	45 %	123	21 %	33	156	341
Ferrailleurs	157	19	37	97	67	57 %	39	0 %	0	39	123
Monteurs d'acier de structure	86	30	46	220	133	56 %	75	0 %	0	75	219
Peintres	421	275	133	480	307	43 %	132	54 %	155	287	549
Plâtriers	148	137	38	245	142	35 %	50	35 %	27	77	291
Poseurs de revêtements souples	243	319	33	87	60	38 %	23	90 %	207	230	76
Poseurs de systèmes intérieurs	142	117	32	284	158	48 %	76	35 %	41	117	263
Vitriers		67									
Préposés à l'entretien d'immeubles		1 046									
Vendeurs de matériaux de construction		130									
Total	3 143	2 448 [12]	1 337	5 296	3 324	50 %	1 633	39 %	880	2 513 [13]	5 253

Note : Pour faciliter la lecture du tableau, nous avons omis les formes féminines des différents métiers. Voir tableau 6.

1. Avis des CFPIC, 1991.

2. EIC. *Système de projection des professions au Canada*.

3. Nouveaux apprentis actifs, moyenne des premières apparitions entre 1979 et 1984, CCQ.

4. Nouveaux apprentis actifs, moyenne des premières apparitions entre 1985 et 1989, plus prévisions pour 1990 et 1991, CCQ.

5. (3 + 4)/2 = données de la colonne 5 : moyenne arithmétique des nouvelles apparitions en 1979-1984 et 1985-1991.

6. Part des nouveaux apprentis actifs qui ont déclaré avoir travaillé 500 heures et plus, deux ans après leur première apparition; données statistiques de 1987 et 1989, CCQ.

7. 5 X 6 = données de la colonne 7 : Application des pourcentages d'apprentis ayant travaillé 500 heures et plus deux ans après leur première apparition, à la moyenne annuelle des premières apparitions entre 1979 et 1991.

8. Pourcentage de travailleurs hors construction par rapport à l'ensemble des travailleurs, CCQ et Statistique Canada (recensement de 1991).

9. (7 X 8) / (100 % - 8, données de la colonne 9 : Estimation du nombre moyen de travailleurs qui ont intégré chaque année le secteur non régi entre 1979 et 1991 d'après la moyenne «épurée» des apprentis qui ont intégré chaque année le secteur régie (i.e. pour y demeurer au moins deux ans et y faire 500 heures et plus par année) et la proportion de travailleurs du secteur non régi par rapport à l'ensemble; ex. : 149 nouveaux briqueteurs-maçons ont intégré chaque année le secteur régi pour y demeurer entre 1979-1991; or, les briqueteurs-maçons du secteur régi représentent 77 % de tous les briqueteurs-maçons au Québec; on peut donc faire l'hypothèse que le secteur non régi a accueilli en moyenne 45 nouveaux briqueteurs-maçons par année au cours de cette période.

10. 7 + 9 = données de la colonne 10 : Moyenne annuelle de nouveaux travailleurs par métier dans les secteurs régi et non régi.

11. CCQ. *L'impact des grands projets de construction sur les besoins de main-d'oeuvre dans les années 90*, janvier 1991.

12. Métiers régis seulement.

13. Cette moyenne annuelle totale de nouveaux travailleurs (secteurs régi et non régi) ne concerne, rappelons-le, que les 12 métiers régis couverts par le secteur éducatif Construction. À titre indicatif, la CCQ promet d'accorder 4 000 certificats de compétence par année, répartis entre les 23 métiers régis.

C. ANALYSE

a) Comparaison des prévisions pour 1991 (CFPIC) à la demande annuelle prévue par le SPPC (1989-1993) : colonnes 1 et 2

À quelques exceptions près, les CFPIC prévoient, pour le secteur régi, des besoins annuels en main-d'oeuvre qui dépassent ceux indiqués dans le SPPC pour l'ensemble des deux secteurs. L'écart est particulièrement important dans le cas des cimentiers-applicateurs, des ferrailleurs, des briqueteurs-maçons, des peintres et des monteurs d'acier de structure.

Nous pouvons faire l'hypothèse que les prévisions du SPPC n'ont pas tenu compte de l'explosion d'activité sur les gros chantiers industriels, ni des importants travaux de réfection de routes et de ponts, de construction de barrages et de rénovation de bâtiments institutionnels qui marquent l'industrie de la construction depuis 1989.

Les besoins en calorifugeurs, carreleurs, charpentiers-menuisiers, plâtriers, poseurs de systèmes intérieurs et poseurs de revêtements souples se suivent d'assez près dans les deux systèmes de prévision.

b) Comparaison des demandes de main-d'oeuvre en périodes de faible et de forte demande (1979-1984 et 1985-1991) : colonnes 3 et 4

Au cours des années les plus dynamiques du dernier cycle, les besoins en main-d'oeuvre n'ont pas augmenté dans la même proportion pour tous les métiers. Ainsi, alors qu'ils ont moins que doublé pour les couvreurs et les calorifugeurs, ils ont presque triplé pour les poseurs de revêtements souples et les ferrailleurs, presque quadruplé pour les briqueteurs-maçons et les peintres, presque quintuplé pour les carreleurs, les charpentiers-menuisiers, les cimentiers-applicateurs et les monteurs d'acier de structure, tandis qu'ils ont plus que sextuplé pour les plâtriers et se sont presque multipliés par neuf pour les poseurs de systèmes intérieurs.

c) Comparaison des demandes annuelles moyennes de nouveaux apprentis selon le métier, 1979-1991 : colonne 5

Si nous analysons le nombre de nouveaux apprentis qui ont intégré en moyenne chaque année l'industrie de la construction entre 1979 et 1991, il est clair que ce nombre varie énormément d'un métier à l'autre. Par exemple, il est 40 fois plus élevé en charpenterie-menuiserie qu'en calorifugeage (1 612 nouveaux apprentis comparativement à 40). Voir, plus loin, l'organigramme 2.1.D. mettant en relief l'importance relative des besoins en main-d'oeuvre dans les différents métiers selon deux sources.

d) Examen de la permanence de l'emploi dans le secteur régi : colonne 6

Dans l'ensemble, les données de la CCQ révèlent qu'un nouvel apprenti sur deux seulement demeure actif dans le secteur réglementé deux ans après son adhésion. Il est plausible que l'apprenti inactif ait entre-temps rejoint le secteur non réglementé ou encore qu'il s'apprête à le faire, faute d'expérience suffisante pour obtenir la carte de compétence-compagnon. Quelques métiers affichent des taux de permanence plus éloignés de cette moyenne de 50 p. 100. C'est le cas du métier de calorifugeur où le taux de permanence est de 76 p. 100, comme de ceux de poseur de systèmes intérieurs, de poseur de revêtements souples et de plâtrier, où les taux sont respectivement de 48 p. 100, de 38 p. 100 et de 35 p. 100.

e) Comparaison de la moyenne «épurée» des nouveaux apprentis qui ont intégré chaque année le secteur régi entre 1979 et 1991 aux prévisions des CFPIC pour 1991 : colonnes 7 et 1

En restreignant les nouveaux apprentis qui ont intégré le secteur régi entre 1979 et 1991 à ceux qui y sont demeurés actifs pendant au moins deux ans (i.e. à ceux qui y ont travaillé 500 heures et plus), nous arrivons bien en deçà des estimations de besoins faites par les CFPIC pour 1991. Les rares métiers où l'écart est négligeable sont ceux de calorifugeur, de carreleur, de charpentier-menuisier et de monteur d'acier de structure.

Ceci prouve qu'il serait hasardeux de baser la carte des enseignements sur les seules prévisions des CFPIC pour 1991. D'autant plus hasardeux que les prévisions des CFPIC dépassent même la demande annuelle moyenne totale de main-d'oeuvre au cours du dernier cycle (10e colonne).

f) Comparaison de la moyenne «épurée» des nouveaux apprentis qui ont intégré chaque année le secteur régi à la demande annuelle moyenne prévue dans les deux secteurs (régi et non régi) par le SPPC pour la période 1989-1993 : colonnes 7 et 2

Hormis quelques exceptions, cette moyenne «épurée» est inférieure à la demande annuelle prévue dans le SPPC pour l'ensemble du marché québécois de la construction d'ici 1993. Ces exceptions sont :

- cimentier-applicateur : si l'on se fie aux estimations des CFPIC, le SPPC ne rend pas compte de la forte demande prévue dans ce métier à court terme;
- ferrailleur : idem;
- monteur d'acier de structure : idem.

g) Examen de la répartition des travailleurs entre les secteurs régi et non régi : 8e colonne

Les données fournies ici nous disent, par exemple, que tous les ferrailleurs et monteurs d'acier de structure travaillent dans le secteur réglementé de l'industrie. À l'opposé, 90 p. 100 des poseurs de revêtements souples exerceraient leur métier hors construction. Cette information est intéressante au regard des besoins totaux de main-d'oeuvre en construction. Il reste toutefois à établir ultérieurement si ces besoins totaux de main-d'oeuvre se traduisent tous, indistinctement du métier, par des besoins de formation, ce dont nous discuterons dans un chapitre ultérieur.

h) Comparaison de la moyenne des nouveaux travailleurs ayant intégré annuellement les secteurs régi et non régi entre 1979 et 1991 aux prévisions des CFPIC pour 1991 : colonnes 10 et 1

Il faut bien prendre notre que les données de la 10e colonne du tableau sont épurées, en ce sens qu'elles sont la somme des données des 9e et 7e colonnes qui renvoient à la moyenne des apprentis ayant intégré le secteur régi pour y demeurer actifs au bout de deux ans à raison de 500 heures et plus de travail par année.

Nous remarquons que, dans tous les cas, les données de la 10e colonne sont inférieures aux prévisions des CFPIC. Les écarts les plus importants touchent, par ordre décroissant, les métiers suivants :

- ferrailleur : 39/157;
- briqueteur-maçon : 194/418;
- cimentier-applicateur : 113/243;

— plâtrier : 77/148;

— couvreur : 156/253;

— peintre : 287/421.

Cette situation peut en partie s'expliquer par le dynamisme extraordinaire qui caractérise depuis quelque temps l'industrie de la construction non résidentielle.

i) Comparaison de la moyenne des nouveaux travailleurs ayant intégré annuellement les secteurs régi et non régi entre 1979 et 1991 aux estimations du SPPC pour 1989-1993 : colonnes 10 et 2

Dans le cas des cimentiers-applicateurs, des ferrailleurs et des monteurs d'acier de structure, la demande prévue par le SPPC est inférieure à la moyenne des besoins annuels globaux au cours du dernier cycle. Si l'on se fie à l'expertise des membres des CFPIC, il y aurait là une sous-estimation des besoins. Dans le cas des plâtriers, la demande prévue par le SPPC se rapproche des estimations des CFPIC, toutes deux supérieures aux besoins moyens globaux du dernier cycle. Enfin, le SPPC semble surévaluer la demande de poseurs de revêtements souples par rapport aux CFPIC et à l'historique des besoins.

Dans les autres cas, les données du SPPC pour la période 1989-1993 se rapprochent de la moyenne des besoins globaux enregistrés au cours du dernier cycle.

D. CONCLUSION

De cette analyse, nous tirons les conclusions suivantes :

— *Les estimations des besoins en main-d'oeuvre du secteur régi faites par les CFPIC ont un caractère conjoncturel;* il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les estimations des CFPIC pour 1991 à la moyenne des *besoins globaux* de main-d'oeuvre enregistrés au cours du dernier cycle. Ex. : peintre : 421 p. r. à 287;

— *Les prévisions de besoins annuels en main-d'oeuvre faites par le SPPC présentent une faible fiabilité* : ce système de prévision ne peut rendre compte des soubresauts qui caractérisent l'industrie de la construction; la sous-estimation évidente par le SPPC des besoins à court terme en cimentiers-applicateurs, ferrailleurs et monteurs d'acier de structure est, à cet égard, éloquente;

— Les données des 7^{e} et 10^{e} colonnes, soit les moyennes «épurées» des nouveaux apprentis ayant intégré chaque année le secteur régi au cours du dernier cycle et les moyennes annuelles de nouveaux travailleurs ayant intégré chaque année les deux secteurs, régi et non régi, au cours de la même période, semblent à nos yeux propices à jouer respectivement le rôle de données-seuil et de données intermédiaires au regard du dispositif de formation.

— Les besoins moyens de main-d'oeuvre prévus par la CCQ pour la période 1990-2000 laissent présager une situation meilleure que celle qui prévalait entre 1985 et 1991 (période de forte demande). Pour cette raison, nous considérons ces données comme des données plafond.

Il nous reste maintenant à soumettre ces données à divers traitements pour tenir compte des besoins de perfectionnement et de mise à jour au sein de la main-d'oeuvre en place, tout comme des taux d'abandon et d'inoccupation du dispositif de formation. Ces considérations seront traitées plus loin dans le quatrième chapitre.

Tableau 2.1.D.
BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE : DONNÉES SEUIL, INTERMÉDIAIRES ET PLAFOND
SECTEUR CONSTRUCTION

Effectifs additionnels	Besoins seuil 1 Demande moyenne 1979-1991 500 h et + CCQ/MEQ	2 Demande annuelle 1989-1993 SPPC	Besoins intermédiaires 3 Demande moyenne totale 1979-1991 CCQ/SC/MEQ	4 Prévisions 1991 CFPIC	Besoins plafond 5 Prévisions 1990-2000 CCQ
Briqueteurs-maçons	149	177	194	418	444
Calorifugeurs	31	50	44	46	80
Carreleurs	48	57	62	69	148
Charpentiers-menuisiers	806	1 036	1 119	917	2 487
Cimentiers-applicateurs	81	73	113	243	232
Couvreurs	123	158	156	253	341
Ferrailleurs	39	19	39	157	123
Monteurs d'acier de structure	75	30	75	86	219
Peintres	132	275	287	421	549
Plâtriers	50	137	77	148	291
Poseurs de revêtements souples	23	319	230	243	76
Poseurs de systèmes intérieurs	76	117	117	142	263
Vitriers		33			
Préposés à l'entretien d'immeubles		1 046			
Vendeurs de matériaux de construction		130			
Total	1 633	2 448[5]	2 513	3 143	5 253

1. Moyenne «épurée» des nouveaux apprentis qui ont intégré le secteur régi entre 1979 et 1991, i.e. qui y sont restés au moins deux ans pour y travailler 500 heures et plus par année, CCQ.
2. EIC, SPPC.
3. Moyenne annuelle de nouveaux travailleurs qui ont intégré les secteurs régi et non régi entre 1979 et 1991, suivant l'importance relative des deux secteurs et les données «épurées» de la CCQ.
4. Avis des CFPIC, 1991.
5. Métiers régis seulement.

Histogramme 2.1.D.

BESOINS EN MAIN-D'OEUVRE : DONNÉES SEUIL, INTERMÉDIAIRES ET PLAFOND
SECTEUR CONSTRUCTION

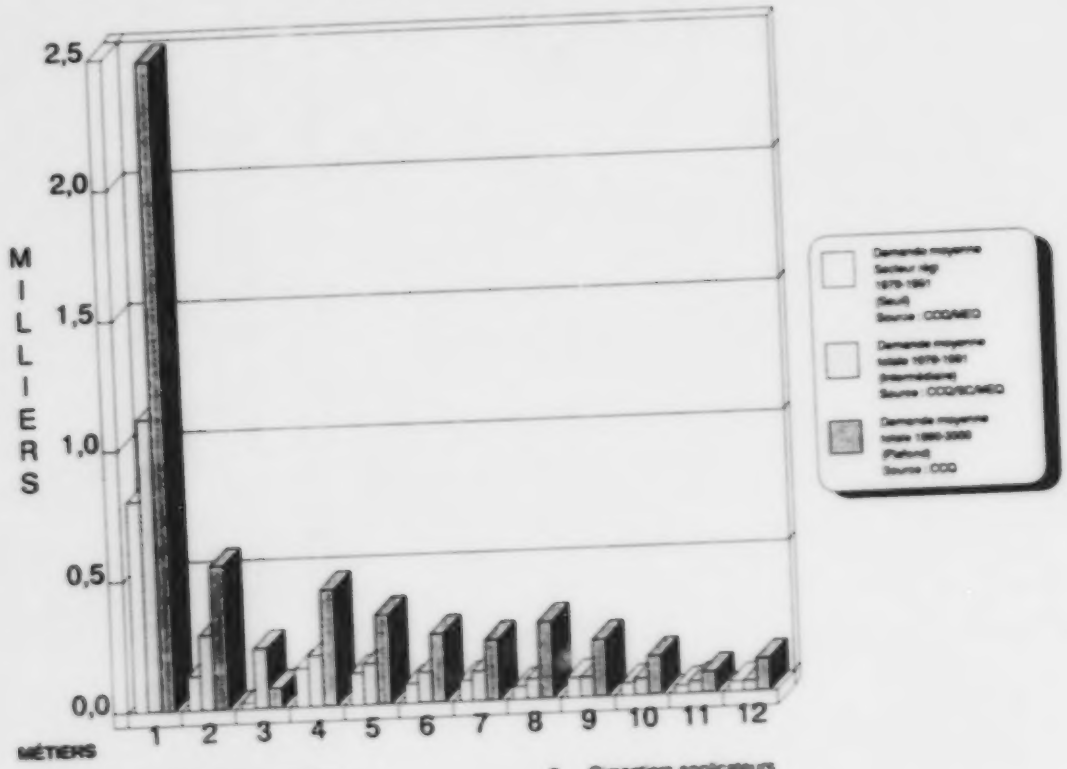

1 Charpentiers-menuisiers
2 Peintres
3 Poseurs de revêtements souples
4 Briqueteurs-maçons
5 Couvreurs
6 Poseurs de systèmes intérieurs
7 Cimentiers-applicateurs
8 Plâtriers
9 Monteurs d'acier de structure
10 Carreleurs
11 Calorifugeurs
12 Ferrailleurs

E. BESOINS DE MAIN-D'OEUVRE ET BESOINS DE FORMATION

La traduction des besoins de main-d'oeuvre (seuil, intermédiaires et plafond) en besoins de formation devra tenir compte des éléments suivants :

- La nouvelle législation reconnaît un besoin de formation à tout nouvel arrivant dans l'industrie de la construction (formation professionnelle au secondaire sanctionnée par un DEP ou un CEP, ou cours faits par tranches d'au moins 150 heures par année jusqu'à l'obtention d'une reconnaissance officielle de compétence en ce qui concerne les travailleurs recrutés directement);
- Il est possible que ce besoin de formation s'étende bientôt aux compagnons désireux de pratiquer un nouveau métier; dans ce cas, les mouvements de main-d'oeuvre d'un métier (d'un statut) à l'autre se traduiront eux aussi par des besoins de formation;
- La rénovation domiciliaire peut, depuis sa déréglementation, attirer des finissants du secteur Construction sans que ces derniers ne soient tenus de demander de certificat de compétence à la CCQ;
- Il est pensable que certains emplois offerts hors du secteur réglementé soient accessibles à des personnes étrangères au secteur réglementé, donc à des candidats ou candidates sortant des écoles;
- Une proportion de travailleurs actifs dans l'industrie de la construction est à la recherche de cours de perfectionnement, cours préférablement offerts pendant la saison morte.

Pour toutes ces raisons, les besoins en main-d'oeuvre dits besoins seuil représentent un strict minimum au regard des besoins de formation. Ceci est d'autant plus vrai que le métier est polyvalent (p. ex. charpenterie-menuiserie).

Par ailleurs, une fois établis les besoins nets de formation, il faudra les transformer en besoins bruts, en prenant en considération les éléments suivants :

- le taux d'abandon ou d'échec enregistré parmi les élèves inscrits aux programmes d'enseignement professionnel;
- le taux d'inoccupation du dispositif scolaire dans le secteur;
- l'impact administratif d'un afflux d'élèves désireux de se perfectionner pendant la saison morte (décembre-fin mars), impact que l'on pourra traduire par une majoration de la capacité d'accueil.

Les besoins de formation seront abordés plus précisément au quatrième chapitre de cette étude.

CHAPITRE 2.
Demande supplémentaire de main-d'oeuvre par profession

2.1 La demande supplémentaire de main-d'oeuvre pour les professions courantes

2.2. LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES NOUVELLES PROFESSIONS

LA DEMANDE SUPPLÉMENTAIRE DE MAIN-D'OEUVRE POUR LES NOUVELLES PROFESSIONS

Aucune nouvelle profession n'a été relevée dans le secteur de la construction. Toutefois, nous pouvons supposer que la déréglementation des travaux de rénovation domiciliaire, ainsi que les nouvelles attributions faites par la loi aux travailleurs autonomes seront de nature à faire émerger des travailleurs plus polyvalents que ne le prévoit le décret, capables d'accomplir différents travaux normalement effectués sur les chantiers résidentiels. Il serait judicieux de tenir compte de cette évolution fort probable de certains métiers au moment d'établir le contenu des programmes de formation.

Il convient de mentionner que la Direction générale de la formation professionnelle est à élaborer un nouveau programme dans le secteur de la mécanique du bâtiment lequel portera sur l'entretien général d'immeubles. Ce programme comprendra, en plus des apprentissages relatifs à la conciergerie, des notions d'électricité, de charpenterie-menuiserie et de mécanique du bâtiment.

CHAPITRE 3.
Organisation de la formation professionnelle

3.1 LE SECTEUR

3.2 Les formations

LE SECTEUR

A. DÉFINITION DU SECTEUR ACTUEL

Le tableau 10 dresse la liste des professions couvertes par les programmes du secteur Construction, telles que définies dans la *CCDP*, le *Répertoire des profils de formation professionnelle, champ Construction et services* et le *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

Tableau 10

LISTE DES PROFESSIONS COUVERTES PAR CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DU SECTEUR ACTUEL

Programmes d'études existants	Code CCDP	Professions significatives	Cote[a] FG	Cote[b] PPS
1037 Entretien de bâtiments nordiques 1537 Northern Building Maintenance	Cont. qué.	Préposé, préposée à l'entretien de bâtiments		
1068 Mécanique de montage de vitres	Cont. qué. 8795-118	Vitrier, vitrière Vitrier, vitrière en bâtiment	3	7
1428 Charpenterie-menuiserie 1655 Construction Carpenter II 1928 Carpentry 1941 Construction Carpenter I	Cont. qué. 8781-110 8781-114 8781-118	Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière Charpentier, charpentière en bois Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière d'entretien Charpentier, charpentière de bâtiment	4 3 3	7 7 6
1429 Briquetage-maçonnerie 1929 Masonry-Bricklaying	Cont. qué. 8782-110	Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne Briqueteur, briqueteuse	4	7
1431 Peinture de bâtiment 1931 Commercial and Residential Painting	Cont. qué. 8785-120	Peintre Peintre en bâtiment	3	7
1432 Carrelage 1932 Tiling	Cont. qué. 8782-130	Carreleur, carreleuse Carreleur, carreleuse	3	7
1433 Pose de revêtements de toiture 1933 Roofing	Cont. qué. 8787-114 8787-118	Couvreur, couvreuse Couvreur, couvreuse en bardeaux Couvreur, couvreuse en alphalte	3 3	5 5
1434 Plâtrage 1934 Plastering	Cont. qué. 8784-114	Plâtrier, plâtrière Plâtrier, plâtrière	3	6

a. FG : Formation générale (d'après CCDP).
b. PPS : Préparation professionnelle spécifique (d'après CCDP).

1/2

Tableau 10
LISTE DES PROFESSIONS COUVERTES PAR CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DU SECTEUR ACTUEL

Programmes d'études existants	Code CCDP	Professions significatives	Cote[a] FG	Cote[b] PPS
1437 Préparation et finition de béton	Cont. qué.	Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice		
	8783-110	Poseur, poseuse de terrazzo	3	7
	8783-114	Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice à la lance	3	5
	8783-118	Cimentier-finisseur, cimentière-finisseuse de chaussée	3	5
	8783-122	Finisseur, finisseuse de béton	3	5
1439 Pose de systèmes intérieurs	Cont. qué.	Poseur, poseuse de systèmes intérieurs		
	8784-122	Poseur, poseuse de lattes	3	7
1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	5131-126	Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériaux de construction et d'accessoires	5	7

2/2

Commentaires

Parmi les métiers visés par les programmes de formation offerts dans le secteur Construction, seuls trois sont cotés de formation générale égale ou supérieure à 4 : charpentier-menuisier, charpentière-menuisière (FG 4, PPS 7), Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne (FG 4, PPS 7) et vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériaux de construction et d'accessoires (FG 5, PPS 7).

Le tableau fait voir l'importance relative des programmes de charpenterie-menuiserie dans le secteur actuel, au nombre de quatre y compris les traductions.

Quatre programmes n'ont pas de contrepartie anglaise :

- Mécanique de montage de vitres;
- Préparation et finition de béton;
- Pose de systèmes intérieurs;
- Vente de pièces de quincaillerie et de matériaux de construction.

B. DÉFINITION DU SECTEUR EFFECTIF

Le tableau 11 donne la liste des professions couvertes par les programmes du secteur proposé, telles que définies dans la CCDP, le Répertoire des profils de formation professionnelle ainsi que le Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction.

Il faut noter que pour des raisons d'organisation interne, le programme Entretien général d'immeubles sera développé dans le secteur de la mécanique du bâtiment. De même, le programme Montage d'acier de structure relèvera du secteur Métallurgie.

Tableau 11
LISTE DES PROFESSIONS COUVERTES PAR CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DU SECTEUR EFFECTIF

Programmes d'études	Code CCDP	Professions significatives existantes et nouvelles	Cote[a] FG	Cote[b] PPS
1037 Entretien de bâtiments nordiques 1537 Northern Building Maintenance	Cont. qué.	Préposé, préposée à l'entretien de bâtiments		
5034 Mécanique de montage de vitres	Cont. qué.	Vitrier, vitrière		
	8795-118	Vitrier, vitrière en bâtiment	3	7
1428 Charpenterie-menuiserie (chem. 2) 1928 Carpentry	Cont. qué.	Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière		
	8781-110	Charpentier, charpentière en bois	4	7
	8781-114	Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière d'entretien	3	7
	8781-118	Charpentier, charpentière de bâtiment	3	6
1429 Briquetage-maçonnerie 1929 Masonry-Bricklaying	Cont. qué.	Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne		
	8782-110	Briqueteur, briqueteuse	4	7
1431 Peinture de bâtiment 1931 Commercial and Residential Painting	Cont. qué.	Peintre		
	8785-120	Peintre en bâtiment	3	7
1432 Carrelage 1932 Tiling	Cont. qué.	Carreleur, carreleuse		
	8782-130	Carreleur, carreleuse	3	7
5032 Pose de revêtements de toiture 1933 Roofing	Cont. qué.	Couvreur, couvreuse		
	8787-114	Couvreur, couvreuse en bardeaux	3	5
	8787-118	Couvreur, couvreuse en alphalte	3	5
5033 Plâtrage 1934 Plastering	Cont. qué.	Plâtrier, plâtrière		
	8784-114	Plâtrier, plâtrière	3	6

a. FG : Formation générale (d'après CCDP).
b. PPS : Préparation professionnelle spécifique (d'après CCDP).

1/2

Tableau 11
LISTE DES PROFESSIONS COUVERTES PAR CHACUN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES DU SECTEUR EFFECTIF

Programmes d'études existants	Code CCDP	Professions significatives	Cote[a] FG	Cote[b] PPS
1437 Préparation et finition de béton	Cont. qué.	Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice		
	8783-110	Poseur, poseuse de terrazzo	3	7
	8783-114	Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice à la lance	3	5
	8783-118	Cimentier-finisseur, cimentière-finisseuse de chaussées	3	5
	8783-122	Finisseur, finisseuse de béton	3	5
1439 Pose de systèmes intérieurs	Cont. qué.	Poseur, poseuse de systèmes intérieurs		
	8784-122	Poseur, poseuse de lattes	3	7
1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	5131-126	Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériaux de construction et d'accessoires	5	7
ND Pose d'acier d'armature	Cont. qué.	Ferrailleur, ferrailleuse		
	8793-126	Ferrailleur, ferrailleuse	3	6
ND Montage d'acier de structure[c]	Cont. qué.	Monteur, monteuse d'acier de structure	3	7
	8793-114	Monteur, monteuse de charpentes métalliques		
ND Pose de revêtements souples	Cont. qué.	Poseur, poseuse de revêtements souples	3	6
	8799-192	Poseur, poseuse de tapis		
ND Calorifugeage	Cont. qué.	Calorifugeur, calorifugeuse	3	6
	8786-114	Calorifugeur, calorifugeuse de chaudières et tuyaux		

2/2

c. Ce programme sera attribué au secteur Métallurgie.

Commentaires

Par rapport au secteur actuel, le secteur effectif Construction comporte trois nouveaux programmes d'études préparant à l'exercice des métiers de calorifugeur, calorifugeuse (FG 3, PPS 6), de ferrailleur, ferrailleuse (FG 3, PPS 6) et de poseur, poseuse de revêtements souples (FG 3, PPS 5).

Ces trois métiers régis sont exercés par une proportion relativement faible de salariés qualifiés, soit respectivement par 0,9 pour cent, 1,2 pour cent et 0,8 pour cent des travailleurs enregistrés à la CCQ en 1989.

CHAPITRE 3.
Organisation de la formation professionnelle

3.1 Le secteur

3.2 LES FORMATIONS

LES FORMATIONS

A. PROGRAMMES D'ÉTUDES

Cette section traite des programmes d'études offerts, au secondaire et au collégial, dans le secteur professionnel Construction. Le tableau 12 indique les caractéristiques de chacun de ces programmes, telles qu'on les connaissait à l'automne 1990. On y retrouve :

- les titres et les codes des programmes;
- le type de formation donnée (initiale ou complémentaire);
- la durée de la formation (en nombre d'heures);
- la sanction des études;
- la catégorie des programmes (par objectifs ou par contenu);
- le statut des programmes (actifs ou inactifs) et
- les interventions du MEQ à leur égard.

Tableau 12
PROGRAMMES D'ÉTUDES

Programmes	Type de formation	Durée	Sanction	Catégorie de programme	Statut	Intervention
	Initiale/ complémentaire	Heures		Par objectifs Par contenu	Actif Inactif	
1037 Entretien de bâtiments nordiques 1537 Northern Building Maintenance	I	1 020	DEP	PPO	A	Programme harmonisé en provenance de l'Éducation des adultes
5034 Mécanique de montage de vitres	I	750	CEP	PPO	A	Programme 1068 avec modifications mineures
1428 Charpenterie-menuiserie (chem. 2) 1928 Carpentry	I	1 350	DEP	PPO	A	Nouveau programme
1429 Briquetage-maçonnerie 1929 Masonry : Bricklaying	I	900	CEP	PPO	A	Nouveau programme

1/2

Tableau 12
PROGRAMMES D'ÉTUDES

Programmes	Type de formation	Durée	Sanction	Catégorie de programme	Statut	Intervention
	Initiale/ complémentaire	Heures		Par objectifs Par contenu	Actif Inactif	
1431 Peinture de bâtiment 1931 Commercial and Residential Painting	I	900	CEP	PPO	A	Nouveau programme
5002 Carrelage 1932 Tiling	I	720	CEP	PPO	A	Nouveau programme, programme 1432 avec modifications mineures
5032 Pose de revêtements de toiture 1933 Roofing	I	585 540	CEP	PPO	A	Nouveau programme, programme 1433 avec modifications mineures
5033 Plâtrage 1934 Plastering	I	630	CEP	PPO	A	Nouveau programme, programme 1434 avec modifications mineures
1437 Préparation et finition de béton	I	900	CEP	PPO	A	Nouveau programme
1439 Pose de systèmes intérieurs	I	600	CEP	PPO	A	Nouveau programme
1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	I	1 215	DEP	PPO	A	Programme harmonisé en provenance de l'Éducation des adultes

2/2

Commentaires

Tous les programmes d'études offerts au secondaire et au collégial sont actifs. Ils sont aussi tous structurés par objectifs.

Au collégial, les programmes sont surtout offerts, au contraire, à titre de formation complémentaire. Font exception à cette règle les programmes suivants :

- Technologie de l'architecture;
- Technologie du génie civil, et
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière.

Les programmes qui préparent, au secondaire, à l'exercice de métiers régis sont tous récents. Dans certains cas, il s'agit de nouvelles versions de programmes qui se donnaient déjà (Charpenterie-menuiserie, Briquetage-maçonnerie); dans d'autres cas, il s'agit de programmes entièrement refaits dont la matière ne s'était pas enseignée depuis une vingtaine d'années. Le programme Mécanique de montage de vitres a aussi été fait récemment.

Les programmes préparant à des métiers non régis proviennent de l'Éducation des adultes et ont été harmonisés à la suite de leur annexion. C'est le cas de Entretien de bâtiments nordiques et de Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction.

Sur les onze programmes de construction actuellement offerts au secondaire, huit donnent accès à un certificat d'études professionnelles (CEP). Les programmes qui débouchent sur un diplôme d'études professionnelles (DEP) sont :

- Entretien de bâtiments nordiques (cont. qué);
- Charpenterie-menuiserie (FG 4, PPS 7) et Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction (FG 5, PPS 7).

B. EFFECTIF SCOLAIRE

a) Situation depuis 1987-1988

À l'instar des programmes, l'effectif scolaire est un bon indicateur de l'organisation de la formation professionnelle. Le tableau 13 présente, selon le programme d'études offert dans chaque ordre d'enseignement, le nombre d'élèves inscrits et diplômés par région au cours des trois dernières années. Le tableau indique également les inscriptions enregistrées dans le secteur au 8 février 1991.

Tableau 13
EFFECTIF SCOLAIRE

Programmes		Région	1987-1988		1988-1989		1989-1990		Inscriptions au 08/02/1991
			Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	
1037 1537	Entretien de bâtiments nordiques Northern Building Maintenance	01 07 10	100 37						12
Total			*137*						*12*
1068	Mécanique de montage de vitres	03	*14*	*12*			*14*	*7*	
1155	Construction II	01	68	28	135		62		52
1428	Charpenterie-menuiserie	02	63	12	17		47		63
1441	Construction I	03	258	150	188	49	136		222
1655	Construction Carpenter II	04	33	18	14		68		120
1928	Carpentry	05	94	11	124	5	56		44
265-500	Construction II	06.1	28		78	1	40		61
266-600	Construction I	06.2	171	9	141	14	85		116
602-271	Charpenterie-menuiserie	06.3	114	51	122	27	125		166
603-269	Charpenterie-menuiserie	07	26		11		7		14
603-323	Menuiserie de restauration	08			3		19		14
755-500	Construction Carpenter II	09	29		2		4		11
		Hors comm. scol.			2		2		27
Total			*884*	*279*	*837*	*96*	*651*		*910*

Tableau 13
EFFECTIF SCOLAIRE

Programmes		Région	1987-1988		1988-1989		1989-1990		Inscriptions au 08/02/1991
			Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	
1429	Briquetage-maçonnerie	01	16		8	11	41		
603-083	Briquetage-maçonnerie	02	20	5	15	1	28		29
605-232	Briquetage-maçonnerie	03	37	11	19	13	42		51
		04					17		15
		05	31			31	15		
		06.1	5		18	5	18		15
		06.2	84	29	16	45	35		
		06.3	98	1	142	72	144		57
		07			5	5	12		14
		Hors comm. scol.							16
Total			291	46	223	183	352		197
1431	Peinture de bâtiment	01					39		
605-349	Peinture de bâtiment	02					9		15
		03			14		15		53
		05					2		
		06.3			58		77		56
		Autres					1		
Total					72		143		124
1432	Carrelage	03			19		19		19

Tableau 13
EFFECTIF SCOLAIRE

Programmes	Région	1987-1988		1988-1989		1989-1990		Inscriptions au 08/02/1991
		Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	Insc.	Dipl.	
1434 Plâtrage	01			14				
	02					27		13
	03			15		1		
Total				29		28		13
1439 Pose de systèmes intérieurs	03					11		47
1451 Vente de pièces de quincaillerie et de matériaux de construction	03			12	10			

Programmes DEC	Région	1987-1988			1988-1989			1989-1990		
		TC*	TP	Dipl.	TC	TP	Dipl.	TC	TP	Dipl.
221-00 Technologie du bâtiment et des travaux publics	01	139	12	28	118	13	16	70	1	
	02	153	9	64	9	15	21	76		
221-01 Technologie de l'architecture	03	357	40	85	350	29	51	204	11	
	04	227	25	51	261	22	45	184	4	
221-02 Technologie du génie civil	05	81	1	18	85	6	14	49		
	06.1	173	28	43	93	23	32	197	14	
221-04 Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière	06.3	604	153	125	503	165	80	419	43	
	07			4						
	08	31		5	25	3	10	35	1	
	09				7		6	35		
Total		*1 765*	*268*	*423*	*1 451*	*296*	*275*	*1 269*	*74*	

* Inscriptions des trois années.

3/3

Commentaires

Parmi les onze programmes actifs au secondaire dans le secteur Construction, neuf ont fait l'objet d'inscriptions au cours des trois dernières années. Le tableau n'indique aucune inscription aux programmes :

- Pose de revêtements de toiture, et
- Préparation et finition de béton.

Le tableau fait voir, en outre, que contrairement aux programmes Charpenterie-menuiserie, Briquetage-maçonnerie et Peinture de bâtiment, qui recueillent depuis trois ans la grande majorité des inscriptions et ont une bonne diffusion régionale, les autres programmes recueillent une quantité négligeable d'inscriptions, inscriptions enregistrées surtout dans la région de Québec.

Cette faiblesse des inscriptions tient principalement à la nouveauté des programmes et au fait que nous sommes à l'étape de mise en place du dispositif de formation.

Au collégial, les inscriptions sont surtout concentrées dans trois programmes :

- Technologie de l'architecture (DEC);
- Technologie du génie civil (DEC);
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière (DEC).

b) Situation au secondaire en 1989-1990

Les deux tableaux suivants font la synthèse des inscriptions par programme et par région administrative pour l'année 1989-1990 ainsi qu'au 8 février 1991. Rappelons que d'autres inscriptions pourront s'ajouter au cours de l'année scolaire 1990-1991 et qu'à cet égard, on ne devrait pas faire de comparaison directe entre les deux séries de données.

Tableau 3.2.B.b)1°
NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DU SECTEUR EN 1989-1990 SELON LA RÉGION

Programmes	Régions												Total
	01	02	03	04	05	06.1	06.2	06.3	07	08	09	Autres	
Entretien de bâtiments nordiques 1037													
Mécanique de montage de vitres 1068			14										14
Charpenterie-menuiserie 1655 - 1926 - 1428	62	47	136	66	56	40	86	125	7	14	4	2	646
Briquetage-maçonnerie 1429	41	28	42	17	15	18	35	144	12				352
Peinture de bâtiment 1431	39	9	15		2			77					142
Carrelage 1432			19										19
Pose de revêtements de toiture 1433 - 606-349													
Plâtrage 1434		27	1										28
Préparation et finition de béton 1437													
Pose de systèmes intérieurs 1439			11										11
Vente de pièces de quincaillerie 1451													
Total	142	111	238	85	73	58	120	346	19	14	4	2	1 212
							524						

Tableau 3.2.B.b)2°
FORMATION EN ÉTABLISSEMENT OPTION ACHATS DIRECTS, 1990-1991

Métiers	Formation professionnelle secondaire	Formation professionnelle secondaire autochtones	Formation professionnelle secondaire construction	Total
Charpenterie-menuiserie	15	15	15	45
Briquetage-maçonnerie	15	15	30	60
Peinture de bâtiment	15			15
Total	45	30	45	120

Tableau 3.2.B.b)3°
NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DU SECTEUR SELON LA RÉGION, 08-02-1991

Programmes	Régions												Achats directs	Total
	01-11	02	03-12	04	05	13-14-15	16	06	07	08	09	Autres*		
Entretien de bâtiments nordiques 1037												12		12
Mécanique de montage de vitres 1068														
Charpenterie-menuiserie 1428 I	36	42	155	77	24	32	64	152	14	9		27	45	688
Charpenterie-menuiserie 1428 II	16	21	67	43	20	29	37	14		5				252
Carpentry 192.8							15							15
Charpenterie-menuiserie Total	52	63	222	120	44	61	116	166	14	14		27	45	955
Briquetage-maçonnerie 1429		29	61	15		15		57	14			16	60	267
Peinture de bâtiment 1431		15	53					56					15	139
Carrelage 1432			19											19
Pose de revêtements de toiture 1433														
Plâtrage 1434		13												13
Préparation et finition de béton 1437														
Pose de systèmes intérieurs 1439			32				15							47
Vente de pièces de quincaillerie 1451														
Total	52	120	377	135	44	76	131	279	28	14	11	55	120	1 442
						486								1 442

* Inclut CS Kativik.

Commentaires

Un peu plus de 1 200 personnes se sont inscrites en 1989-1990 aux programmes de construction offerts par le MEQ, dont la moitié en Charpenterie-menuiserie et près du tiers en Briquetage-maçonnerie. Hormis Peinture de bâtiment qui a attiré cette année-là le dixième des effectifs, les autres programmes d'études ont été pratiquement ignorés.

Au 8 février 1991, 66 p. 100 des 1 442 inscriptions enregistrées dans le secteur se rapportaient au programme de charpenterie-menuiserie, alors que 16 p. 100 se rapportaient à celui de briquetage-maçonnerie.

Au regard de la diffusion régionale des programmes, le premier tableau indique que Charpenterie-menuiserie a attiré en 1989-1990 des inscriptions dans toutes les régions du Québec tandis que Briquetage-maçonnerie en a recueilli partout sauf en Abitibi-Témiscamingue et sur la Côte-Nord.

Les données disponibles à l'automne 1990 affichent une situation comparable.

Les centres qui ont enregistré le plus d'inscriptions en 1989-1990 relevaient des Directions régionales de Montréal (6.3), de Québec-Chaudière-Appalaches (03), du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine (01), de la Montérégie (6.2) et du Saguenay - Lac-St-Jean (02).

Les données disponibles à l'automne 1990 laissent entrevoir une plus grande concentration des inscriptions dans les régions de Québec et de Montréal.

Par ailleurs, les centres qui offraient le plus de programmes différents relevaient en 1989-1990 des Directions régionales de Québec (sept programmes) et du Saguenay - Lac-Saint-Jean (quatre programmes).

Les données recueillies le 28 septembre 1990 vont dans le même sens.

On peut expliquer l'absence d'inscriptions, en 1990, au programme Mécanique de montage de vitres en posant l'hypothèse que la région de Québec, la seule à offrir ce programme dans la province, est maintenant saturée de vitriers, puisque de nouveaux vitriers ont été formés en 1987-1988 et en 1988-1989 à la CS de Beauport. Si cette hypothèse est retenue, il faudra penser à offrir le programme 1068 dans la région montréalaise, où le marché est plus important.

Le fait que le programme Entretien de bâtiments nordiques ne se soit pas donné depuis 1987-1988 s'explique d'une autre façon. Les élèves intéressés à la formation n'auraient pas répondu aux nouveaux critères d'admission imposés par la réforme de la formation professionnelle, ce qui aurait restreint le nombre d'inscriptions et compromis le financement du programme.

Quant au programme Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction, il s'est donné une seule fois (1988-1989) à la CS des Découvreurs, dans le cadre d'un achat direct du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration. En dépit des liens de collaboration tissés à cette occasion avec plusieurs entreprises de la région, malgré l'acquisition de matériel didactique appréciable et malgré un besoin apparent de formation en ce domaine, la commission scolaire n'a pas offert le programme depuis lors, faute de budget. En effet, la commande d'enseignement reçue d'EIC ne s'est pas accompagnée des ressources financières nécessaires, par exemple, à la mise sur pied d'un laboratoire de pièces de quincaillerie. À la CS des Découvreurs, on attend une restructuration du programme par le MEQ et l'allocation d'un budget de base pour être en mesure d'offrir un enseignement de qualité. Mentionnons que sur les douze élèves inscrits à ce cours, dix l'ont réussi.

Enfin, le petit nombre d'inscriptions aux autres programmes s'explique par leur nouveauté et par le fait que l'on soit actuellement à mettre en place le dispositif de formation.

c) Évolution des inscriptions 1985-1990

Le tableau suivant indique qu'entre 1985 et 1989, les inscriptions au programme Charpenterie-menuiserie ont diminué tandis que les inscriptions au programme Briquetage-maçonnerie ont augmenté. Les données obtenues le 8 février 1991 laissent présager un redressement de la situation.

Les autres programmes du secteur ne se donnaient pas en 1985, ce qui explique leur absence du tableau.

Tableau 3.2.B.c)
ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS 1985-1989
CHARPENTERIE-MENUISERIE ET BRIQUETAGE-MAÇONNERIE

Régions	Inscriptions 1988-1988		Inscriptions 1989-1990		Inscriptions 06/02/1991	
	Charpenterie-menuiserie 602-271, 265-500 266-600	Briquetage-maçonnerie 603-083	Charpenterie-menuiserie 1855, 1428, 1928	Briquetage-maçonnerie 1429	Charpenterie-menuiserie 1428	Briquetage-maçonnerie 1429
01 et 11	41		82	41	52	
02	36		47	28	63	29
03 et 12	169	13	136	42	222	51
04	49	4	88	17	120	15
05	83	13	56	15	44	
13, 14, 15	59	5	40	18	61	15
16	148	36	85	35	118	
06	142	47	125	144	166	57
07	13		7	12	14	14
08	31		14		14	
09	31		4		11	
Autres			2		27	16
Total	802	118	846	352	910	197

1855 Construction Carpenter II
1428 Charpenterie-menuiserie
1928 Carpentry
1429 Briquetage-maçonnerie

602-271 Charpenterie-menuiserie
265-500 Construction II
266-600 Construction I
603-083 Briquetage-maçonnerie

d) Distribution régionale des inscriptions et de la main-d'oeuvre : le cas de Charpenterie-menuiserie

L'histogramme suivant permet de comparer la distribution régionale des inscriptions au programme de charpenterie-menuiserie, en 1989-1990 et au début 1990, à la distribution des salariés qualifiés exerçant, selon la CCQ, le métier de charpentier-menuisier.

Histogramme 3.2.B.d)
RÉPARTITION RÉGIONALE DES SALARIÉS QUALIFIÉS ACTIFS EN CHARPENTERIE-MENUISERIE ET DES INSCRIPTIONS AU PROGRAMME CORRESPONDANT, 1989-1990 ET 08-02-1991

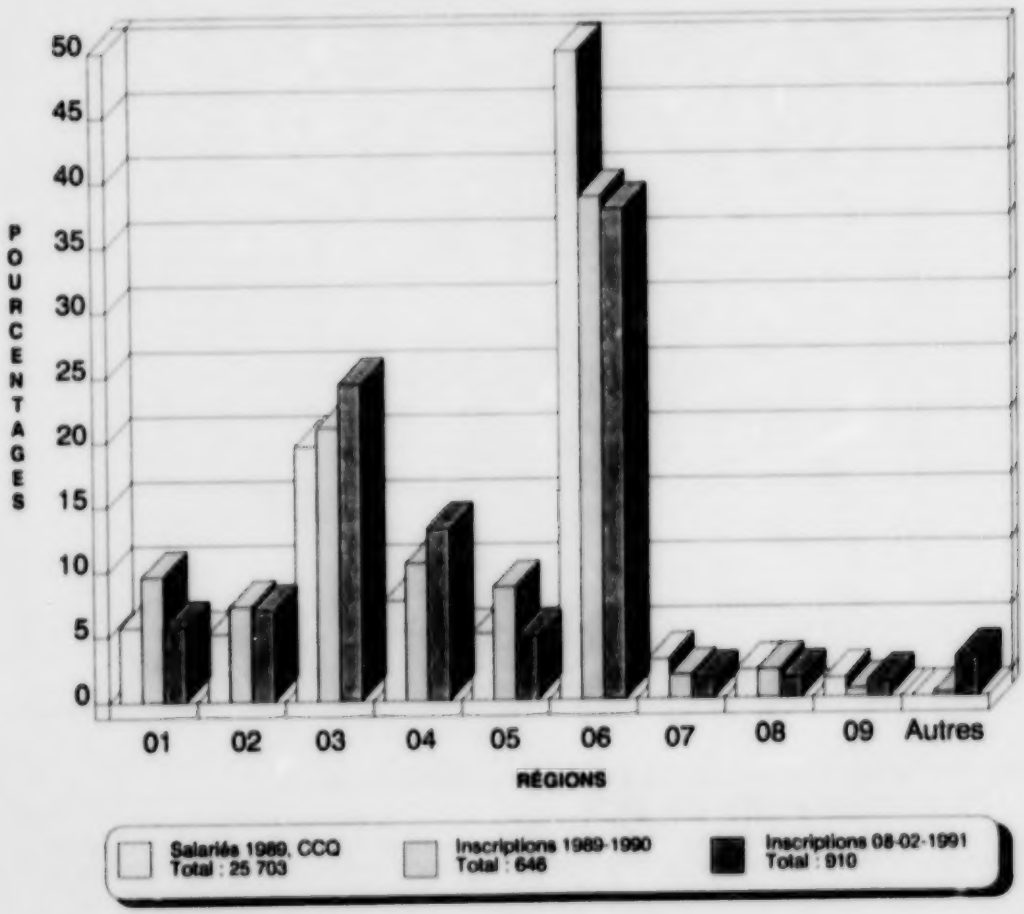

Commentaires

Malgré une plus grande concentration des inscriptions dans les centres urbains à l'automne 1990 comparativement à la situation de 1989-1990, il demeure que la distribution régionale des inscriptions au programme Charpenterie-menuiserie paraît encore beaucoup trop déséquilibrée au regard du marché de l'emploi. De prime abord, le déséquilibre provient d'un faible nombre d'inscriptions dans la région montréalaise.

C. ENSEIGNEMENTS

Le tableau 3.2.C. présente la distribution régionale des autorisations d'enseignement données par le MEQ dans le secteur Construction, au secondaire, pour l'année scolaire 1990-1991.

On y remarque que 55 autorisations ont été accordées à des commissions scolaires pour offrir l'un ou l'autre des programmes indiqués au tableau. De celles-là, 28 se rapportent au seul programme Charpenterie-menuiserie. Cette situation, apparemment déséquilibrée, devrait se modifier avec la réorganisation du secteur. Il est en effet étonnant de constater que peu de programmes ont fait l'objet d'autorisations d'enseignement dans la grande région montréalaise où sont pourtant concentrés les besoins de main-d'oeuvre en construction. Des modifications pourraient être apportées à la carte des enseignements de manière à mieux refléter les besoins régionaux de main-d'oeuvre.

Tableau 3.2.C.
ENSEIGNEMENTS

Programmes	Régions											Total
	01, 11	02	03, 12	04	05	13, 14, 15	16	06	07	08	09	
Entretien de bâtiments nordiques 1037											1	1
Northern Building Maintenance 1537											1	1
Mécanique de montage de vitres 1068			1									1
Charpenterie-menuiserie 1428	3	2	4	2	2	2	5	2	1	1	2	26
Carpentry 1928							1	1				2
Briquetage-maçonnerie 1429	1	1	1	1	1	1	1	1	1			9
Peinture du bâtiment 1431	1	1	1	1				1				5
Carrelage 1432			1									1
Pose de revêtements de toiture 1433		1		1								2
Plâtrage 1434		1										1
Préparation et finition de béton 1437								1				1
Pose de systèmes intérieurs			1	1			1					3
Vente de pièces de quincaillerie 1451			1			1						2
Total	5	6	10	6	3	4	8	6	2	1	4	55

D. CARACTÉRISTIQUES DES FORMATIONS

a) Caractéristiques des programmes du secteur

Huit programmes, préparant à l'exercice de métiers régis, ont été entièrement faits ou réévalués par le MEQ en collaboration avec la CCQ et les CFPIC. Ils devraient tous être disponibles avec leurs guides d'accompagnement (guide pédagogique, guide d'organisation pédagogique et matérielle, guide d'évaluation) au cours de l'année scolaire 1991-1992. Il s'agit de :

- 1428 Charpenterie-menuiserie;
- 1928 Carpentry;
- 1429 Briquetage-maçonnerie;
- 1431 Peinture de bâtiment;
- 5002 Carrelage;
- 5032 Pose de revêtements de toiture;
- 5033 Plâtrage;
- 1437 Préparation et finition de béton;
- 1439 Pose de systèmes intérieurs.

Quatre autres programmes sont actuellement en élaboration. Il s'agit de :

- Pose d'acier d'armature;
- Pose de revêtements souples;
- Calorifugeage;
- Montage d'acier de structure (développé dans le secteur Métallurgie).

Enfin, les programmes suivants sont voués à être réexaminés de près par le MEQ :

- 1037 Entretien de bâtiments nordiques;
- 5034 Mécanique de montage de vitres;
- 1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction.

Si le premier de ces programmes s'adresse à une population scolaire particulière, il en va autrement des deux autres. Or, ceux-ci se sont donnés jusqu'à maintenant dans le cadre d'ententes conclues avec le gouvernement fédéral. Offerts à l'origine aux adultes, les programmes 5034 et 1451 ont fait l'objet d'un premier examen de contenu en collaboration avec des entreprises de la région de Québec. Une partie de la formation s'est d'ailleurs donnée dans ces entreprises. Il reste maintenant à établir si, dans leur état actuel, ces programmes reflètent la pratique générale des métiers de vitrier et de vendeur de pièces de quincaillerie. Il reste également à déterminer dans quelle mesure ils devraient être enseignés sur une base autonome et stable dans les commissions scolaires.

b) Caractéristiques du dispositif de formation

La problématique du secteur Construction peut se résumer, au regard du dispositif de formation, en un certain nombre de généralités. Ces caractéristiques s'appliquent à l'ensemble des programmes de construction développés au ministère de l'Éducation.

Au cours des dernières années, le Ministère a pratiqué, à la demande de plusieurs commissions scolaires, une répartition régionale des enseignements qui supposait des besoins de formation à peu près équivalents dans toutes les régions.

Dans le creux du cycle d'activité de l'industrie de la construction, cet éparpillement des ressources s'est traduit par une désertion des programmes dans les régions peu peuplées, avec les conséquences que l'on connaît : désaffectation des ateliers, mise en disponibilité ou recyclage forcé du personnel enseignant, perte de crédibilité des commissions scolaires aux yeux de l'industrie, désaveu général de la formation. Bref, au moment de sa mise sur pied il y a trois ans, le secteur Construction se trouvait face à une grande discontinuité de l'enseignement.

Le dispositif de formation en construction présentait alors les caractéristiques suivantes :

- absence de programmes d'études et de matériel de soutien pour la plupart des métiers régis;
- mauvaise répartition des programmes sur le territoire;
- isolement du personnel enseignant;
- encadrement pédagogique et logistique inadéquats dans les centres de formation;
- manque d'espace ou aménagement improductif des ateliers dans les commissions scolaires;
- imprécision quant au coût réel de l'enseignement de chaque programme qui empêchait une communication efficace entre les personnes directement intéressées à l'enseignement des programmes dans les centres de formation et la direction générale des commissions scolaires;
- manque de concertation entre l'école, l'industrie et les organismes représentatifs;
- manque de budget alloué à l'enseignement des programmes : besoin criant de matières premières, d'équipement de base, etc.

Avec la réforme de la formation professionnelle et la nouvelle législation en matière de construction, plusieurs pas importants ont été faits pour restructurer le secteur éducatif :

- on pallie actuellement le manque de programmes : plus de la moitié des programmes sont en voie d'implantation, dans une version élaborée avec la collaboration des partenaires socio-économiques, et on s'apprête, à court terme, à compléter le processus d'élaboration en ce qui concerne les programmes restants;
- on a, à maints niveaux, pris conscience de la nécessité d'une concertation des différents intervenants pour assurer la stabilité et l'efficacité de l'infrastructure d'enseignement; des canaux de communication se sont créés entre le Ministère, la CCQ, des commissions scolaires et des représentants de l'industrie;
- on étudie, de concert avec les Comités de formation professionnelle de l'industrie de la construction, les besoins véritables de formation dans le secteur de manière à proposer une nouvelle carte des enseignements;
- on clarifie, au Ministère, et ce avec la collaboration des partenaires de l'industrie, le matériel, la matière première, les outils et les aménagements requis par l'enseignement de chacun des programmes; on a établi une liste détaillée des coûts correspondants; la même transparence est en voie de s'installer dans les commissions scolaires;
- des ressources ont été formées au Ministère pour étudier avec rigueur les projets présentés par les commissions scolaires aux fins d'amélioration de l'infrastructure d'enseignement.

Voici quelques-uns des problèmes concrets auxquels il faut encore apporter une solution :

- manque d'enseignants pour les nouveaux programmes : ces derniers devront être recrutés dans l'industrie;
- besoin de mise à jour des connaissances des enseignants en place;
- besoin d'apporter un soutien pédagogique aux enseignants recrutés dans l'industrie : besoin de matériel didactique, de préparation pédagogique de base, etc.;
- besoin de mener à bien la production des divers guides de soutien des programmes;
- besoin d'une promotion efficace des programmes de construction de manière à augmenter le nombre d'inscriptions et à pouvoir éventuellement exercer une sélection parmi les élèves intéressés; en général, le système d'éducation fournit beaucoup moins de diplômés que le nombre d'apprentis requis sur le marché;
- besoin de donner suite aux guides d'organisation pédagogique et matérielle qui accompagnent les programmes en équipant de manière adéquate les divers ateliers de construction;
- besoin de construire de nouveaux ateliers ou de réaménager les ateliers existants;
- besoin de réviser en profondeur la carte des enseignements; cette dernière devrait, d'une part, mieux refléter la distribution naturelle de la main-d'oeuvre par une concentration accrue des enseignements dans les régions de Montréal et de Québec, et d'autre part, favoriser l'émergence de centres de formation dynamiques en privilégiant la qualité de l'enseignement plutôt que sa seule accessibilité. Ceci n'exclut pas une formation en région qui, dans certains cas, pourrait dépasser les besoins réels de main-d'oeuvre.

Examinons de près la problématique

Contrairement à d'autres secteurs professionnels où le matériel requis pour l'enseignement des programmes est sophistiqué et dispendieux (c'est le cas par exemple en fabrication mécanique), l'acquisition d'équipement de construction ne présente généralement pas de contrainte financière particulière en autant que l'on centralise au même endroit les programmes pour lesquels on aurait à utiliser cet équipement (p. ex. chariots élévateurs, échafaudages, etc.).

Beaucoup plus que le coût de l'équipement, c'est le besoin de grandes quantités de matières premières non récupérables, le besoin d'espace et le besoin d'encadrement serré des élèves par les enseignants que doivent pallier les commissions scolaires chargées de donner les programmes de construction.

Il est d'autant plus important de recréer dans les ateliers, tout en étant pédagogiquement efficaces, des situations représentatives du travail effectué sur les chantiers que les élèves se sont vus refuser -- dans un avis juridique émis par la CCQ -- le droit d'effectuer des stages sur les chantiers de construction. (La possibilité de faire un stage sur un chantier n'a pas été refusée aux enseignants).

Pour redonner de la crédibilité à l'enseignement offert dans les commissions scolaires, celles-ci devront se doter d'aires de pratique judicieusement conçues de manière à permettre à chaque élève de procéder aux exercices requis, exercices centrés sur des éléments de construction *grandeur nature*. L'objectif de rendre l'aménagement des ateliers représentatif de la situation de travail et celui de permettre à chaque élève de faire ses apprentissages pourront demander de doubler, dans certains cas, l'espace requis pour les ateliers.

La distribution physique des élèves dans des ateliers de grande dimension demandera un suivi et une surveillance accrus de la part des enseignants qui auront à limiter les risques que comportent certains travaux (p. ex. les travaux en hauteur).

Les quantités importantes de matières premières requises par la plupart des programmes de construction entraînent des coûts récurrents, coûts qui pourraient être réduits par une étroite collaboration avec l'industrie. Des partenaires ont manifesté leur désir de collaborer en ce sens (des entreprises de revêtements de planchers, par exemple). D'autres ententes pourraient surgir de manière à faire profiter les écoles des surplus de matériaux inutilisés sur les chantiers.

La commande des matériaux, leur réception à l'école, l'organisation des ateliers en fonction des besoins des différents groupes d'élèves, la prise en compte des caractéristiques des matériaux sont autant de tâches qu'il serait plus rentable de confier à des chefs de groupe qu'aux enseignants ou aux directeur de centres. Ces chefs de groupe devraient avoir tout le loisir de jouer leur premier rôle, celui de faire de l'animation auprès des enseignants de leur groupe. Si à cette mesure nous ajoutions la concentration des enseignements dans des centres offrant au moins trois ou quatre programmes différents, programmes qui seraient donnés, chacun, par au moins trois ou quatre enseignants, nous serions assurés du dynamisme nécessaire à toute formation de qualité.

La concentration des enseignements comporte d'autres avantages :

- elle permet, par un personnel plus nombreux, de mieux répondre aux différents types de besoins de formation (formation initiale, perfectionnement, recyclage, cours de 150 heures);
- elle assure au monde du travail un plus petit nombre d'interlocuteurs dans le milieu scolaire;
- elle rend les enjeux plus importants pour les représentants du monde du travail qui seront, sans doute, plus intéressés au partenariat si le nombre d'élèves dans le centre est élevé;
- elle permet la réalisation de projets de synthèse mettant à profit les différentes compétences développées dans le centre;
- elle justifie l'acquisition d'équipement coûteux en créant des économies d'échelle;
- elle permet l'émergence d'un sentiment d'appartenance au milieu de la construction en valorisant la formation professionnelle et en confirmant les élèves dans leur choix de carrière.

CHAPITRE 4.
Objectifs de formation et dispositif actuel

4.1 OBJECTIFS DE FORMATION

4.2 Écart entre les objectifs de formation et le dispositif actuel

OBJECTIFS DE FORMATION

Pour traduire les besoins de main-d'oeuvre du secteur de la construction en objectifs de formation, il nous faut tenir compte des taux d'abandon et d'inoccupation ainsi que des besoins de perfectionnement et de recyclage de la main-d'oeuvre. Aux fins de calcul, nous supposons – en ce qui concerne les prévisions seuil et intermédiaires – que 30 p. 100 des élèves abandonneront en cours de route leur formation et que 10 p. 100 du dispositif demeurera inoccupé. Nous avons par ailleurs majoré globalement de 25 p. 100 les prévisions de la CCQ pour la période 1990-2000.

a) Secteur régi

Pour établir les besoins de perfectionnement ou de recyclage dans le secteur régi, nous reprenons l'hypothèse de la CCQ, selon laquelle les compagnons âgés de plus de 40 ans, les apprentis diplômés et ceux qui terminent leur période d'apprentissage doivent être exclus du calcul.

Par ailleurs, nous croyons que les besoins de perfectionnement qui se manifesteront pendant la période de transition entre l'ancienne et la nouvelle façon d'accéder à l'exercice d'un métier régi ne doivent pas être projetés à long terme puisqu'ils devraient diminuer avec l'implantation des programmes. Nous supposons, en guise de moyenne, que 5 p. 100 des apprentis et compagnons retenus aux fins de calcul suivront 60 heures de cours par année (cours de 840 heures).

Nous avons enfin augmenté quelque peu les besoins de perfectionnement et de recyclage de la main-d'oeuvre du secteur régi de manière à répartir dans l'année la population scolaire inscrite à des cours de 150 heures. Le calcul comporte une majoration équivalant à 10 p. 100 de la population de travailleurs non diplômés (moyenne de la période 1979-1991, d'après les données de la CCQ).

b) Secteur non régi

En ce qui concerne le secteur non régi, nous nous sommes limités (faute de pouvoir établir les besoins de perfectionnement ou de recyclage de cette main-d'oeuvre hors construction) à majorer les besoins moyens de main-d'oeuvre estimés pour la période 1979-1991 (voir tableau 14) en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation.

c) Objectifs seuil, intermédiaires et plafond

Ces calculs nous ont permis de dégager trois séries d'objectifs de formation : d'abord, le nombre de places à viser par programme pour répondre aux besoins moyens de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage du secteur régi (objectifs seuil), le nombre de places à viser pour répondre aux besoins moyens de formation initiale dans le secteur non régi (objectifs intermédiaires), puis, enfin, le nombre de places à viser pour répondre aux besoins moyens de main-d'oeuvre prévus pour la décennie 1990-2000 par la CCQ (objectifs plafond).

d) Besoins de formation relatifs aux trois métiers non régis

Nous disposons de peu d'information sur les besoins quantitatifs de formation dans les domaines de l'entretien général d'immeubles, de la vente de matériaux de construction et de la mécanique de montage de vitres. Les données présentées aux tableaux 4.1 et 14 sont tirées du document *Système de projection des professions au Canada*.

Tableau 4.1
OBJECTIFS DE FORMATION
SECTEUR CONSTRUCTION

Métiers	1 Besoins moyens de main-d'oeuvre Secteur régi	2 Objectif de formation Temps plein	3 Besoins perfect. et recyclage apprentis et comp.	4 Objectifs seuil (Secteur régi)	5 Besoins moyens de main-d'oeuvre Secteur non régi	6 Objectifs de formation Temps plein	7 Objectifs intermédiaires (Secteurs régi et non régi)	8 Prévisions 1990-2000 (CCQ)	9 Objectifs plafond
Briqueteur-maçon	149	209	20	229	45	64	293	444	555
Calorifugeur	31	43	4	47	13	18	65	80	125
Carreleur	48	67	9	76	14	19	95	148	185
Charpentier-menuisier	806	1 129	110	1 239	313	438	1 677	2 487	3 109
Cimentier-applicateur	81	113	14	127	32	45	172	232	290
Couvreur	123	172	23	195	33	46	241	341	426
Ferrailleur	39	55	7	62	0	0	62	123	154
Monteur d'acier de structure	75	106	16	122	0	0	122	219	274
Peintre	132	185	25	210	155	218	428	549	686
Plâtrier	50	70	14	84	27	38	122	291	364
Poseur de revêtements souples	23	32	7	39	207	290	329	76	95
Poseur de systèmes intérieurs	76	107	13	120	41	57	177	263	329
Préposé à l'entretien de bâtiments nordiques									
Préposé à l'entretien général d'immeubles					1 046 [a]		1 046 [b]		1 046[b]
Vendeur-technicien de matériaux de construction					130 [a]		130 [b]		130[b]
Vitrier					67 [a]		67 [b]		67[b]
Total				2 550			5 026 [c]	5 253	7 835[c]

Note : Pour faciliter la lecture du tableau, nous avons omis les formes féminines des différents métiers. Voir tableau 6.

1. Moyenne annuelle des nouveaux apprentis qui demeurent dans l'industrie au moins deux ans pour y travailler plus de 500 heures, 1979-1991 (cf. colonne 7, tableau 8). CCQ.

2. Nombre de places nécessaires pour combler les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur régi en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation établis respectivement à 30 % et 10 %. CCQ - MEQ.

3. Population d'apprentis et de compagnons au 06/11/1989, desquelles on a soustrait respectivement les diplômés et les apprentis en fin d'apprentissage ainsi que les compagnons de plus de 40 ans, et auxquelles on a appliqué le traitement suivant : [population épurée x 0,05 x 60 heures] / 840 heures.

   Les besoins de perfectionnement et de recyclage incluent une majoration pour alternance équivalant à 10 % de la population de travailleurs non diplômés (moyenne 1979-1991). CCQ.

4. Nombre de places nécessaires pour combler, d'une part, les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur régi, en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation, et, d'autre part, les besoins de perfectionnement et de recyclage des apprentis et compagnons (colonnes 2 + 3). CCQ - MEQ.

5. Estimation du nombre moyen de travailleurs qui ont intégré chaque année le secteur non régi entre 1979 et 1991 (cf. colonne 9, tableau 8). CCQ - Statistique Canada - MEQ.

6. Nombre de places nécessaires pour combler les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur non régi en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation établis respectivement à 30 % et 10 %. CCQ - Statistique Canada - MEQ.

7. Nombre de places nécessaires pour combler à la fois les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur régi, y compris les besoins de perfectionnement et de recyclage, et les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur non régi (colonnes 4 + 6). CCQ - Statistique Canada - MEQ.

8. CCQ. *L'impact des grands projets de construction sur les besoins en main-d'oeuvre dans les années 90*, janvier 1991.

9. Nombre de places nécessaires pour combler les besoins moyens de main-d'oeuvre prévus par la CCQ pour la période 1990-2000 en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation établis globalement à 25 % (colonne 8 x 1,25).

a. Estimation des besoins annuels de main-d'oeuvre selon le SPPC (1989-1993).

b. Données provisoires : les objectifs seuil et plafond devront être établis de concert avec les partenaires sociaux.

c. Total partiel (les objectifs de formation pour le secteur non régi restent à être précisés).

CHAPITRE 4.
Objectifs de formation et dispositif actuel

4.1 Objectifs de formation

4.2 ÉCART ENTRE LES OBJECTIFS DE FORMATION ET LE DISPOSITIF ACTUEL

ÉCART ENTRE LES OBJECTIFS DE FORMATION ET LE DISPOSITIF ACTUEL

Afin de mieux mettre en regard les objectifs de formation qui doivent être visés pour chacun des programmes d'études du secteur Construction, nous présentons le tableau suivant où s'ajoutent de nouvelles données, soit l'équivalent des places visées en nombre de groupes (sur une base de vingt élèves par groupe) et l'état du dispositif de formation en 1990-1991. Nous avons résumé la situation par le nombre d'inscriptions aux programmes d'études offerts en 1990-1991, par le nombre de commissions scolaires qui étaient autorisées, selon la dernière carte des enseignements, à offrir ces programmes et par la capacité d'accueil qu'elles nous ont dit avoir.

Nous communiquons ces données dans le but de mettre en relief les efforts qui doivent encore être faits pour adapter le dispositif de formation de sorte que l'on puisse atteindre à moyen terme les objectifs de formation, ces derniers variant selon le métier.

Sauf pour les programmes de briquetage-maçonnerie et de charpenterie-menuiserie, l'écart est substantiel entre les objectifs de formation et la capacité d'accueil du dispositif actuel. Le schéma 4.2, présenté à la page 100, permettra d'apprécier cet écart.

Tableau 14
OBJECTIFS DE FORMATION ET DISPOSITIF ACTUEL

Programmes d'études	1 Objectifs seuil		2 Objectifs intermédiaires		3 Objectifs plafond		4 Dispositif de formation 1990-1991		
	Places	Groupes	Places	Groupes	Places	Groupes	Ins.[a]	C.S.[b]	Cap. acc.[c]
1439 Briquetage-maçonnerie 1919 Masonry : Bricklaying	229	11	293	15	555	28	257	9	240
ND Calorifugeage	47	2	65	3	125	6			
5032 Carrelage 1932 Tiling	76	4	95	5	185	9	19	1	20
1428 Charpenterie-menuiserie 1928 Carpentry	1 239	62	1 677	84	3 109	155	955	28	900
1437 Préparation et finition de béton	127	6	172	9	290	15			
5032 Pose de revêtements de toiture 1933 Roofing	195	10	241	12	426	21		2	20
ND Pose d'acier d'armature	62	3	62	3	154	8			
ND Pose d'acier de structure	122	6	122	6	274	14			
1431 Peinture de bâtiment 1931 Commercial & Residential Painting	210	10	428	21	686	34	139	5	140
5033 Plâtrage 1934 Plastering	84	4	122	6	364	18	13	1	20
ND Pose de revêtements souples	39	2	95 [d]	5	329 [d]	16			
1439 Pose de systèmes intérieurs	120	6	177	9	329	16	47	3	40
1037 Entretien de bâtiments nordiques 1537 Northern Building Maintenance								2	40
ND Entretien général d'immeubles			1046 *	52	1 046 *		12		
1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction			130 *	7	130 *			2	40
5034 Mécanique de montage de vitres			67 *	2	67 *			1	20
Total	2 550	126	4 502	239	8 069	340	1 429	54	1 480

1. Nombre de places nécessaires pour combler, d'une part, les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur régi, en tenant compte des taux d'abandon et d'inoccupation, et, d'autre part, les besoins de perfectionnement et de recyclage des apprentis et compagnons. CCQ - MEQ.

2. Nombre de places nécessaires pour combler à la fois les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur régi, y compris les besoins de perfectionnement et de recyclage, et les besoins moyens de main-d'oeuvre dans le secteur non régi. CCQ - Statistique Canada - MEQ.

3. Nombre de places nécessaires pour combler les besoins moyens de main-d'oeuvre de l'industrie de la construction au cours de la décennie 1990-2000, d'après l'étude de la CCQ *L'impact des grands projets de construction sur les besoins en main-d'oeuvre dans les années 90*, janvier 1991. Les données ont été majorées de 25 p. 100 pour tenir compte des taux d'abandon et d'inoccupation.

4. a. Nombre d'inscriptions au 8 février 1991.

   b. Nombre de commissions scolaires autorisées à donner le programme selon la carte des enseignements 1990-1991.

   c. Potentiel d'accueil communiqué par les commissions scolaires et ramené à des groupes de vingt élèves : à titre indicatif seulement, les nouveaux programmes et la plupart des deuxièmes versions de programmes n'ayant pas encore été implantés.
   Note : D'importants aménagements devront être faits pour rendre le dispositif de formation efficient.

   d. Les données des colonnes 2 et 3 ont été inversées dans le cas du programme Pose de revêtements souples.

   e. Estimation des besoins annuels de main-d'oeuvre selon le SPPC (1989-1993). Ces données devraient être évaluées de concert avec les partenaires du milieu afin de fixer les objectifs de formation.

Schéma 4.2
OBJECTIFS DE FORMATION ET DISPOSITIF ACTUEL
ÉCART PAR PROGRAMME

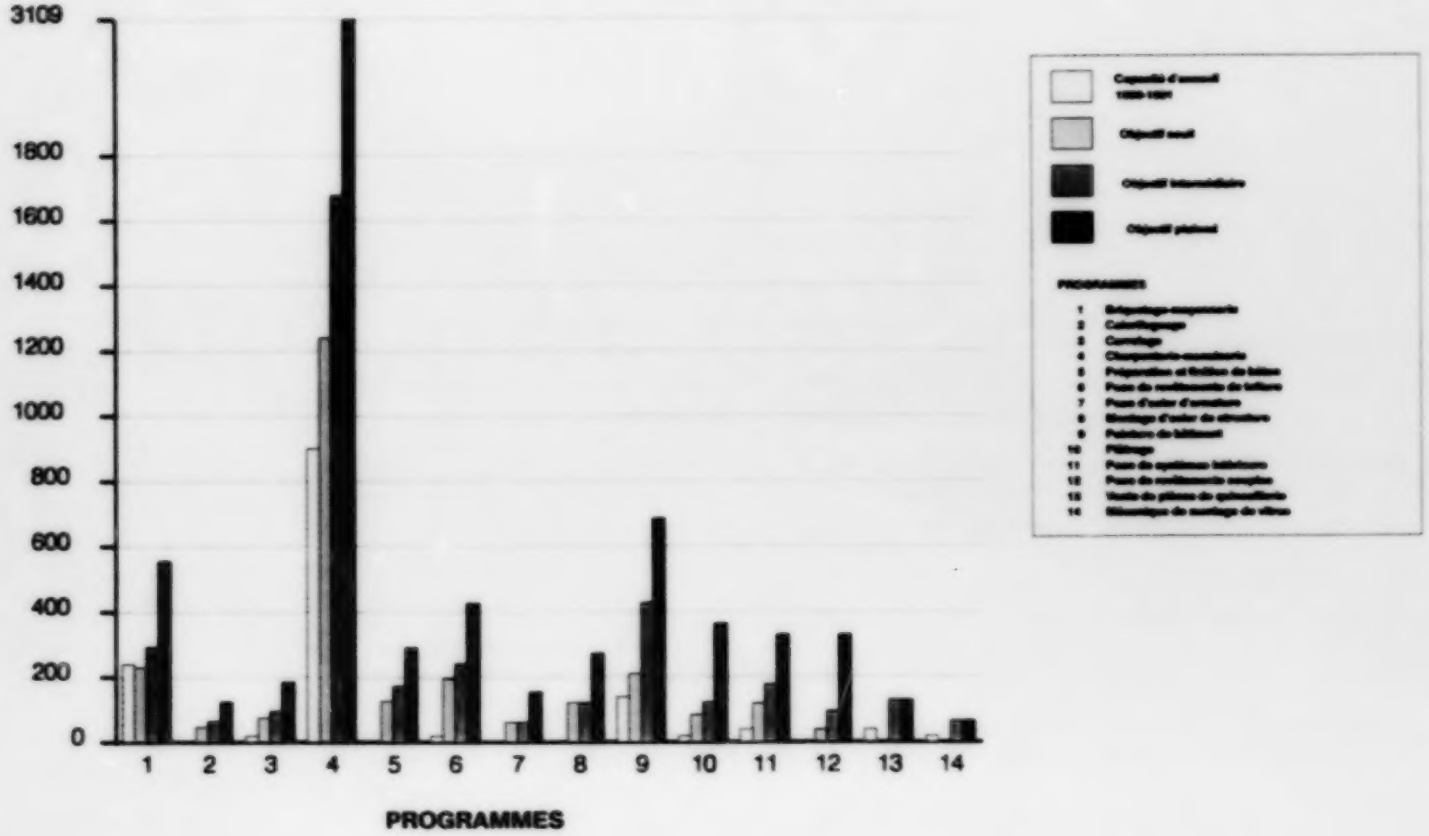

CHAPITRE 5.
Hypothèses de développement

5.1 LE DÉVELOPPEMENT PRÉVU POUR CHAQUE PROGRAMME

5.2 Les lignes directrices

LE DÉVELOPPEMENT PRÉVU POUR CHAQUE PROGRAMME

Amorcée en 1987, la révision des programmes de construction fait l'objet d'une collaboration étroite entre le ministère de l'Éducation et la Commission de la construction du Québec. L'objectif de la réforme est de faire en sorte que l'enseignement des métiers reflète leur pratique sur les chantiers, et ce tant sur le plan des tâches accomplies que sur celui du rythme de travail.

Parallèlement au réaménagement des locaux ou à la construction d'aires de pratique, nécessaires pour l'enseignement des nouveaux programmes, la priorité de la DGFP est de parachever l'élaboration des programmes d'études et la série de documents destinés à soutenir leur enseignement, soit les guides d'organisation pédagogique et matérielle, les tableaux d'analyse et de spécifications (utiles à la rédaction des guides d'évaluation) et les guides pédagogiques. La qualité de l'enseignement repose sur l'utilisation de l'ensemble de ces documents qui devraient être rendus disponibles d'ici 1993.

Sur les quatorze nouveaux programmes élaborés à la DGFP, soit les douze programmes qui préparent à l'exercice de métiers régis ainsi que les programmes Entrepreneuriat de construction[1] et Entretien général d'immeubles[2], la moitié devraient être présentés sous peu aux partenaires du monde du travail, aux fins de validation. On prévoit un délai supplémentaire d'un an pour les programmes restants.

Quant aux programmes à réviser, soit Mécanique de montage de vitres et Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction, on prévoit qu'ils seront prêts en 1993 et 1994.

En ce qui concerne, par ailleurs, l'endroit où sera donnée la formation dans la province, un effort substantiel de rationalisation devrait produire des résultats encourageants au regard de la stabilité de l'enseignement, et du partenariat avec le monde du travail. Comme on l'a évoqué au troisième chapitre de cette étude, il apparaît désormais fondamental de faire coïncider, dans la mesure du possible, l'offre de formation avec la présence d'un bassin de main-d'oeuvre suffisant. Une comparaison du nombre maximal de places visées par programme avec la distribution régionale des travailleurs par métier met en évidence les régions qui peuvent supporter minimalement deux groupes pour un programme donné. Cette «masse critique» d'élèves par programme par centre a été établie suivant le principe qu'un minimum de trois enseignants ou enseignantes par programme est nécessaire à un enseignement dynamique.

Les pages qui suivent présentent le développement prévu, au printemps 1991, pour chacun des programmes de construction. On y trouvera également des graphiques permettant de visualiser la répartition des places visées (objectifs seuil, intermédiaires et plafond) suivant la distribution régionale de la main-d'oeuvre dans chaque métier. Les données des graphiques sont tirées des tableaux 5 et 14 et proviennent, dans l'ensemble, de la CCQ.

---

1 Secteur Administration, commerce et secrétariat.

2 Secteur Mécanique du bâtiment.

A. SECTEUR RÉGI

Briquetage-maçonnerie – 1429

Le programme a été refait par la DGFP et soumis à la CCQ aux fins de validation.

Une entente vient d'être conclue avec les partenaires quant aux régions où sera offerte la formation : toutes sauf l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord.

Une nouvelle commission scolaire offrira le programme dans la grande région de Montréal à compter de septembre 1991.

Le réaménagement des ateliers est amorcé; on prévoit que le nouveau dispositif de formation sera prêt en septembre 1992.

On devrait atteindre l'objectif plafond de 555 places (28 groupes) dès 1992.

Pour rendre les ateliers adéquats, on devra procéder à des travaux de réaménagement et de construction.

On envisage d'offrir aux enseignants ou enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

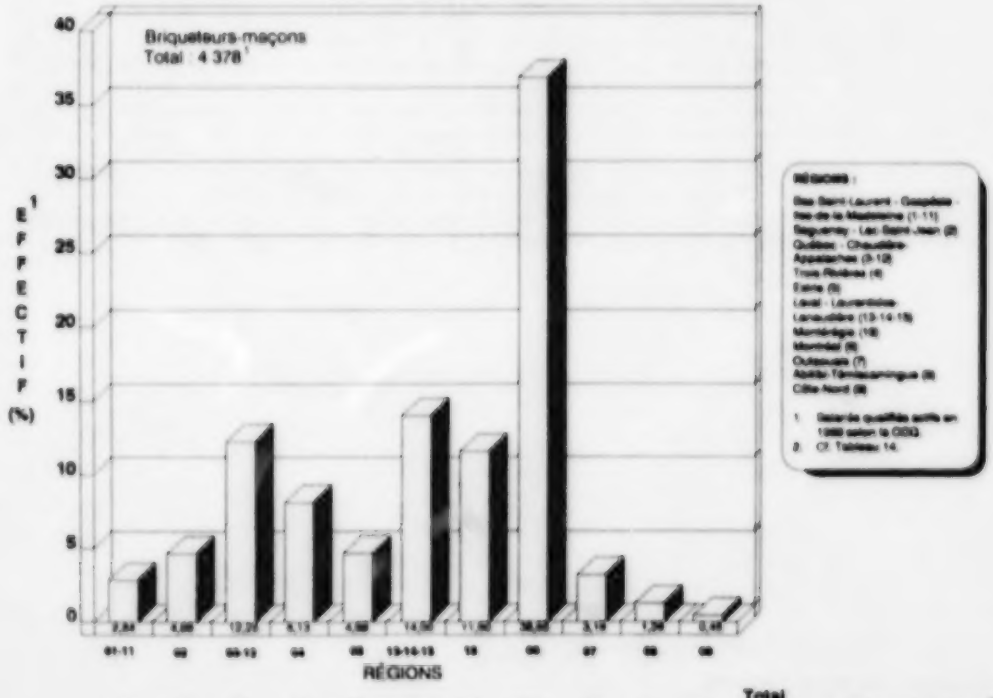

1. Base de qualifiés actifs en 1990 selon la CCQ.
2. Cf. Tableau 14.

Calorifugeage – N.D.

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

On envisage de donner la formation dans un ou deux centres, situés dans la grande région de Montréal et possiblement dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches.

On doit viser l'objectif intermédiaire de 65 places (3 groupes); on déterminera par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

Des ateliers devront être construits.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

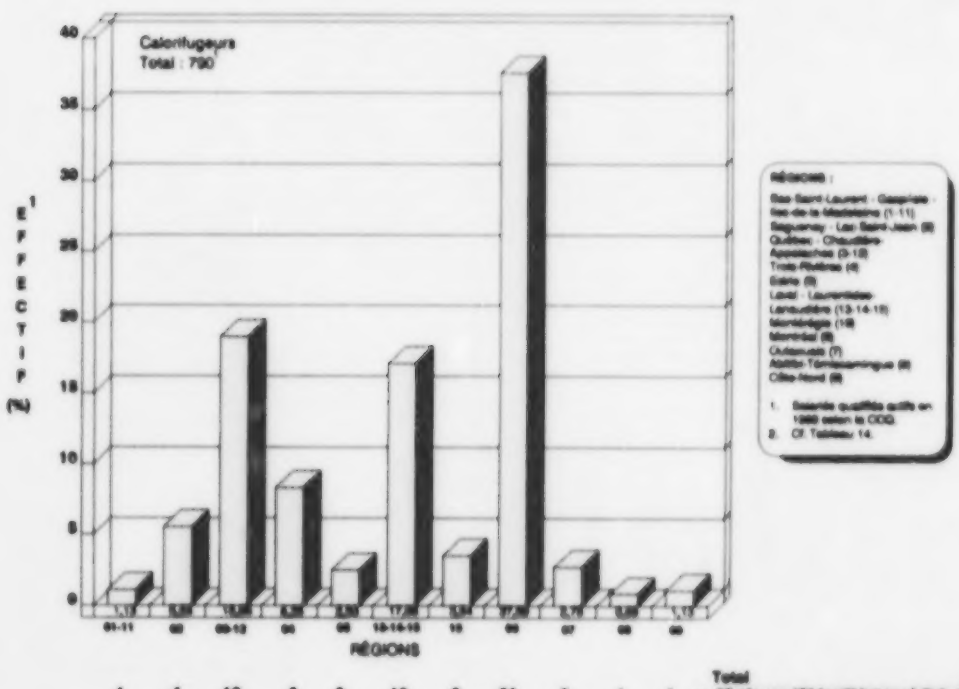

1	4	12	6	2	10	2	24	2	1	1	= 65 places (Objectif intermédiaire)	Total
1	7	36	11	3	21	5	47	4	1	1	= 135 places (Objectif plafond)	

Carrelage – 5002

Le programme a été élaboré par la DGFP et soumis à la CCQ aux fins de validation.

On envisage de donner la formation dans au moins deux centres, situés dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

On doit viser l'objectif intermédiaire de 95 places (5 groupes); on déterminera par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

On devra procéder à de nouvelles constructions et possiblement à des travaux de réaménagement.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

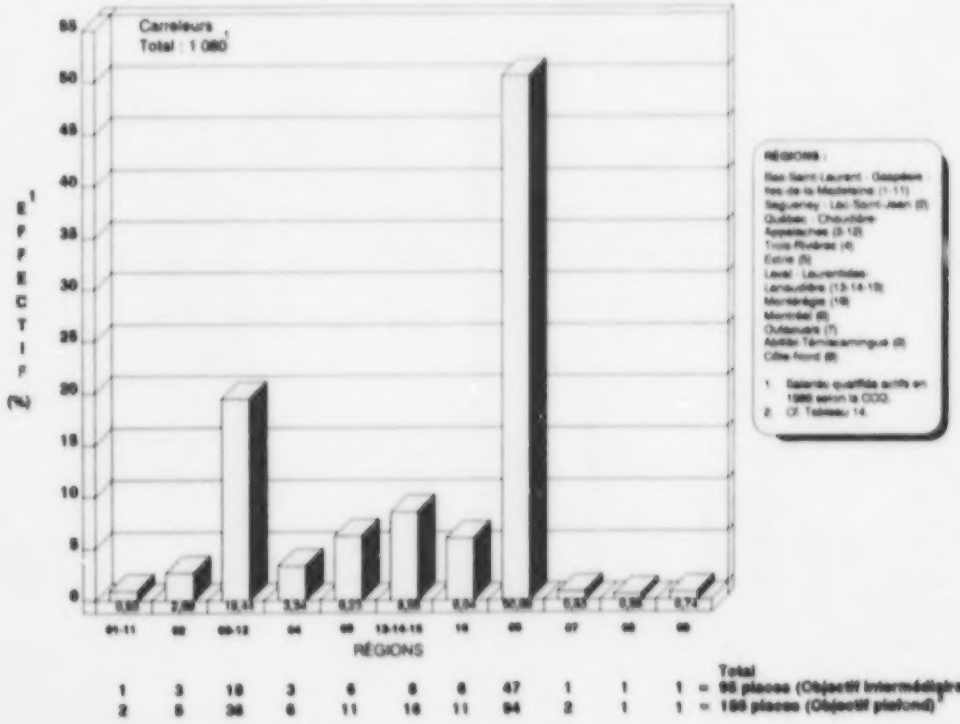

1	3	18	3	6	8	6	47	1	1	1	= 95 places (Objectif intermédiaire)[2]
2	5	36	6	11	16	11	94	2	1	1	= 185 places (Objectif plafond)[2]

Total

Charpenterie-menuiserie – 1428

Le programme, refait selon le processus établi à la DGFP et validé par la CCQ, se donne depuis 1990 mais les conditions physiques d'enseignement sont insatisfaisantes.

Pour être en mesure de donner une bonne formation, on devra rénover les aires de base et construire des aires-chantiers.

On doit viser d'abord 2 000 places, soit un peu plus que l'objectif intermédiaire, et déterminer par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

On doit réexaminer la répartition géographique des centres qui offrent le programme.

On prévoit que le programme sera offert dans toutes les régions et qu'il y aura plus d'un centre dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

On doit offrir aux enseignants ou enseignantes de charpenterie-menuiserie des possibilités de perfectionnement, au moyen de cours ou de stages sur des chantiers.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

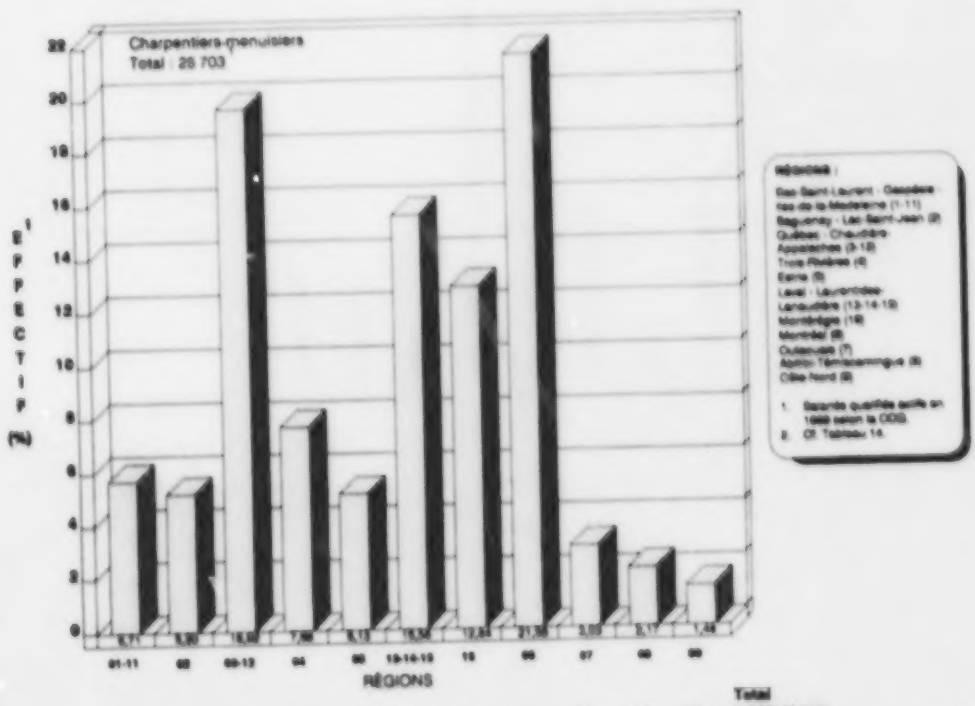

01-11	02	03-12	04	06	10-14-15	16	09	07	08	99	Total
114	104	383	153	103	311	258	432	61	44	27	= 2 000 places [1]
178	162	610	256	160	484	399	670	94	68	46	= 3 109 places (Objectif plafond) [2]

Montage d'acier de structure – N.D.

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

Le programme relèvera du secteur Métallurgie.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

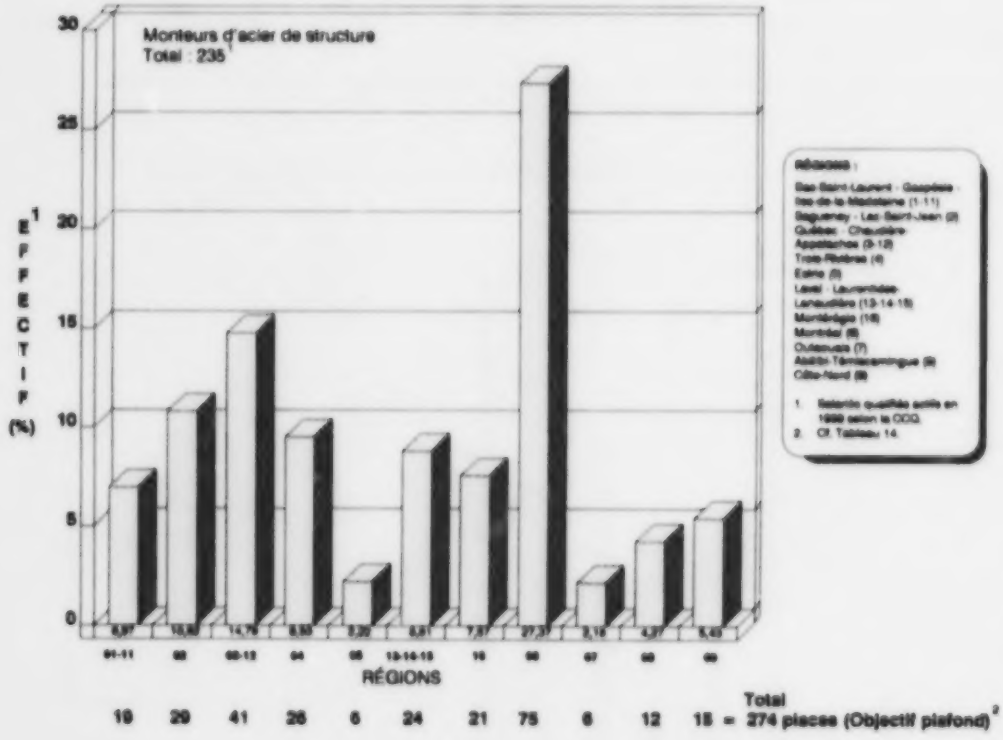

01-11	02	03-12	04	05	10-14-15	16	06	07	08	09	Total
19	29	41	26	6	24	21	75	6	12	15	= 274 places (Objectif plafond)[2]

Peinture de bâtiment – 1431

Le programme est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

Pour offrir une formation de qualité, on devra faire d'importants investissements de manière à réaménager les locaux et à acheter de l'équipement spécialisé.

On doit d'abord viser l'objectif seuil de 210 places (10 groupes), objectif que l'on peut atteindre assez rapidement.

Par la suite, on déterminera, de concert avec les partenaires, à quel rythme accroître le nombre de places disponibles et comment poursuivre la répartition des enseignements dans la province.

La prudence est de mise, étant donné le grand nombre de peintres qui exercent leur métier à l'extérieur du secteur réglementé et les coûts élevés d'implantation du programme.

Dans un premier temps, on prévoit offrir la formation dans trois centres : deux dans la grande région de Montréal, un dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches. Selon les besoins de formation, d'autres centres pourraient s'ajouter dans la grande région montréalaise ou s'ouvrir éventuellement dans le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Mauricie – Bois-Francs.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

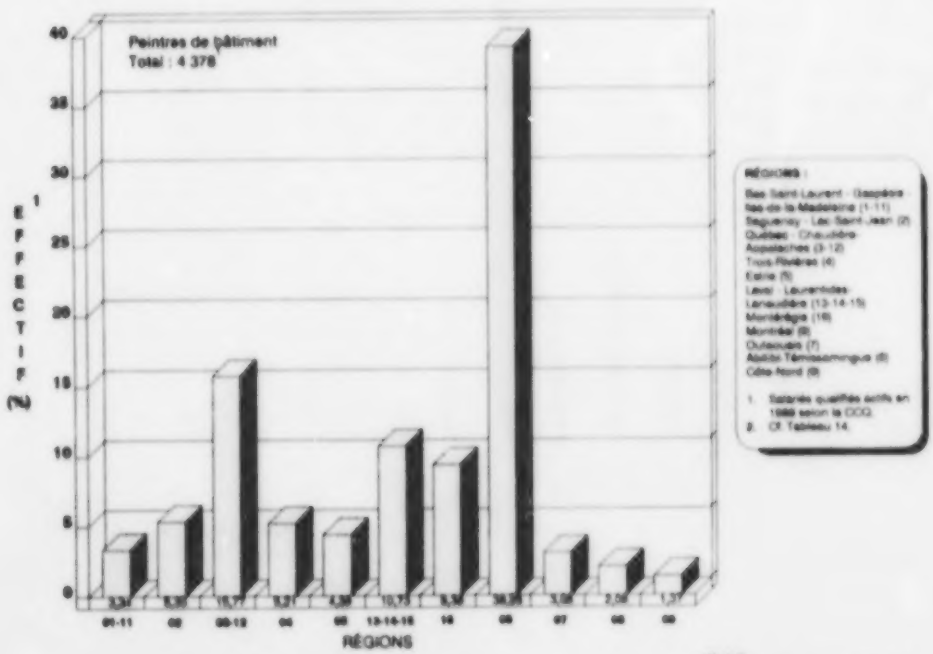

												Total
7	11	33	11	9	23	20	82	7	4	3	=	210 places (Objectif seuil)[2]
14	23	68	22	19	46	40	168	13	9	6	=	428 places (Objectif intermédiaire)
23	37	108	36	30	74	65	269	21	14	9	=	686 places (Objectif plafond)

Plâtrage – 5033

Le programme est actuellement en élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

On prévoit offrir le nouveau programme dans les grandes régions de Montréal et de Québec; on s'interroge sur la pertinence de l'offrir ailleurs dans la province étant donné le faible nombre de plâtriers qui y sont établis.

Pour offrir un enseignement de qualité, on devra procéder à des travaux de construction d'ateliers.

On doit viser l'objectif intermédiaire de 122 places (6 groupes) et déterminer par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

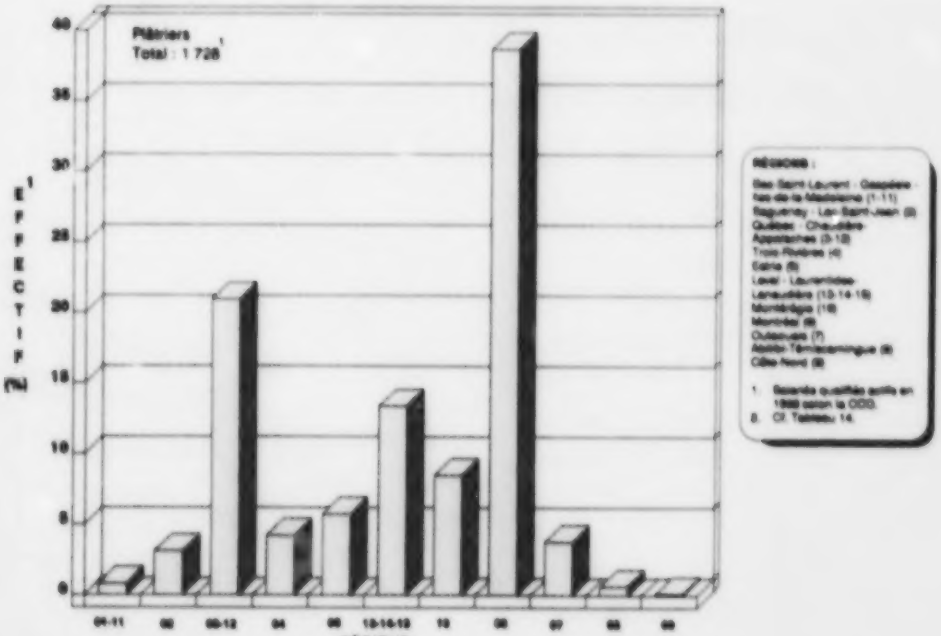

1	4	26	5	7	16	10	47	6	1	0 =	122 places (Objectif intermédiaire)[2]
3	11	76	15	21	49	31	141	14	2	0 =	364 places (Objectif plafond)

Pose d'acier d'armature – N.D.

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

On doit viser d'abord l'objectif intermédiaire de 62 places (3 groupes) et déterminer par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

On envisage de donner la formation dans un seul centre, situé dans la grande région montréalaise.

On doit construire un bâtiment où sera enseigné le programme; on explore la possibilité d'y enseigner également l'assemblage de structures métalliques et le montage d'acier de structure.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

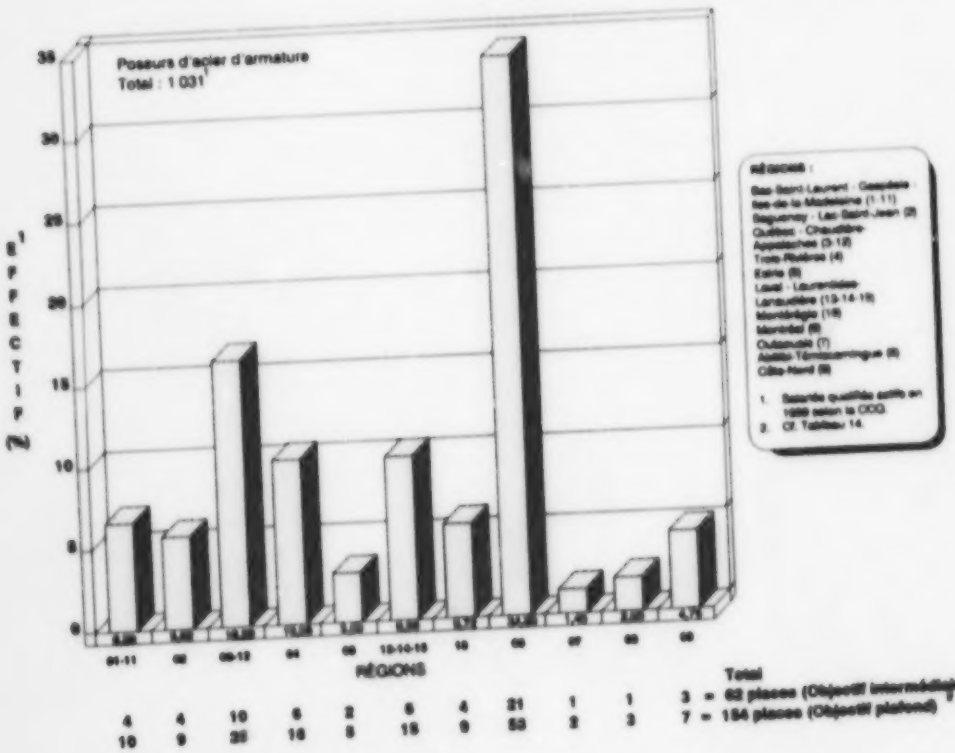

Pose de revêtements de toiture – 5032

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

On doit viser l'objectif seuil de 195 places (10 groupes) et déterminer par la suite à quel rythme accroître le nombre de places disponibles.

On envisage de donner la formation dans deux centres, situés dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

L'aménagement des centres devra tenir compte de contraintes environnementales étant donné le dégagement de gaz et de fortes odeurs qui accompagne la pose de certains revêtements.

On doit construire, dans chaque centre, un bâtiment indépendant spécialement destiné à l'enseignement du programme.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

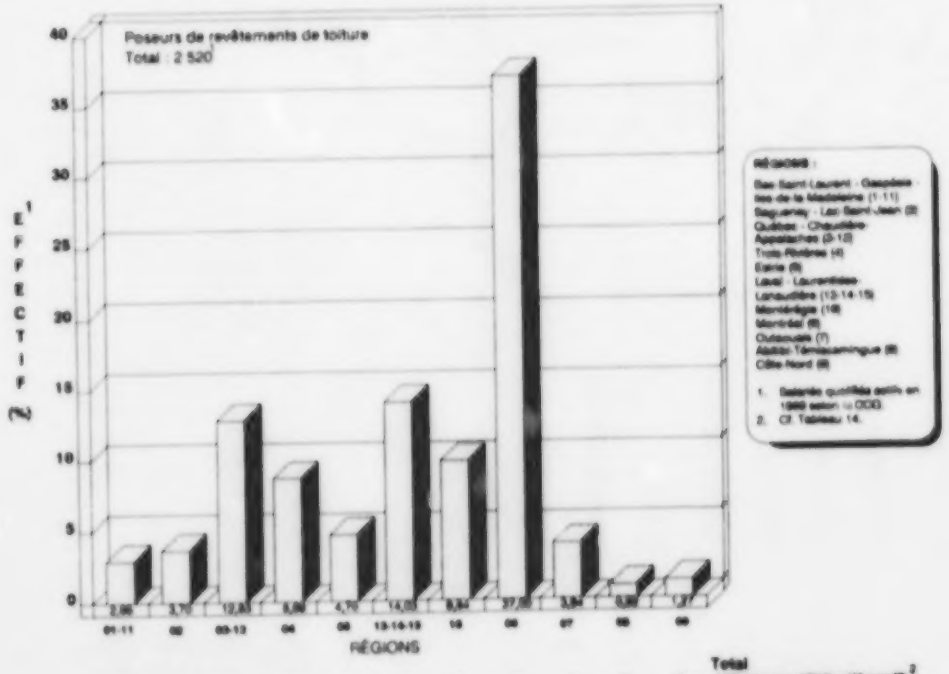

6	8	25	17	9	27	19	72	8	2	2 = 195 places (Objectif seuil) [2]
7	9	31	21	11	34	24	89	10	2	3 = 341 places (Objectif intermédiaire) [2]
12	16	58	37	20	60	42	158	17	4	5 = 429 places (Objectif plafond) [2]

Pose de revêtements souples — N.D.

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

Il faudra être très prudents dans l'implantation du programme étant donné le grand nombre de travailleurs qui exercent ce métier à l'extérieur du secteur régi; l'objectif plafond (besoins de formation dans les secteurs régi et non régi) est en effet huit fois plus élevé que l'objectif seuil (39).

On peut d'abord se proposer de dépasser l'objectif seuil en prévoyant une capacité d'accueil de 100 places et en offrant le programme dans deux centres, situés dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

Par la suite, on déterminera si les besoins de formation justifient d'augmenter davantage la capacité d'accueil.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

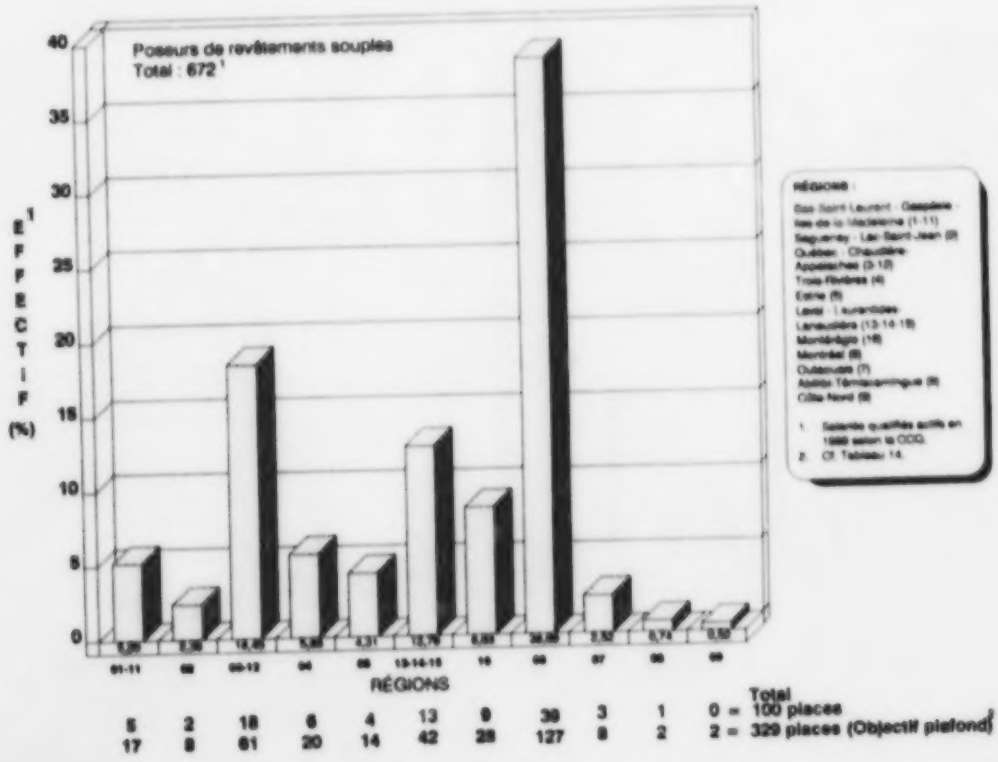

5	2	18	6	4	13	9	38	3	1	0 =	Total 100 places
17	8	61	20	14	42	28	127	8	2	2 =	329 places (Objectif plafond)[2]

Pose de systèmes intérieurs – 1439

Le programme est actuellement en élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

Le coût d'implantation du programme est peu élevé.

On envisage de donner le nouveau programme dans trois centres : deux dans la grande région de Montréal et un dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches.

On doit viser l'objectif intermédiaire de 177 places (9 groupes) et déterminer par la suite à quel rythme atteindre l'objectif plafond.

On doit offrir aux enseignants et enseignantes des possibilités de perfectionnement au moyen de cours ou de stages sur des chantiers.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

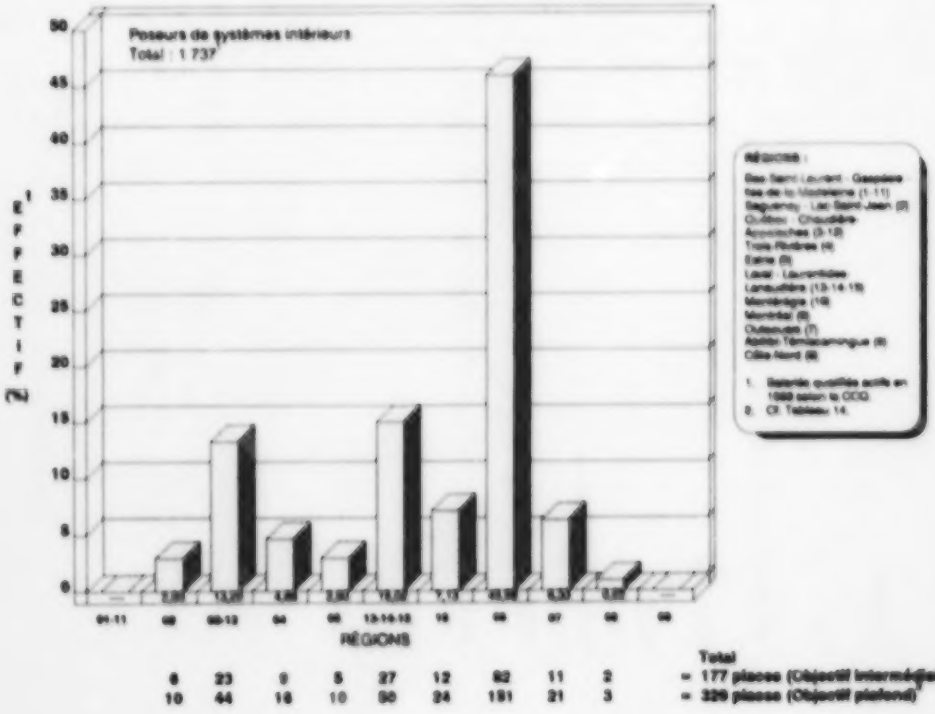

Préparation et finition de béton – 1437

Le programme ne s'est encore jamais donné; il est en cours d'élaboration à la DGFP et sera soumis à la CCQ aux fins de validation.

Dans un premier temps, on envisage d'offrir la formation dans deux centres, situés dans les grandes régions de Montréal et de Québec; un autre centre pourrait éventuellement s'ajouter dans la région montréalaise.

Les ateliers devront être spécialement destinés à l'enseignement du programme.

On devra procéder à des travaux de réaménagement ou de construction d'ateliers.

On doit viser l'objectif seuil de 127 places (6 groupes) et déterminer par la suite à quel rythme accroître le nombre de places disponibles.

On envisage d'offrir aux enseignants et enseignantes qui y seraient intéressés des sessions de pédagogie et des ateliers de perfectionnement portant sur certaines techniques spécialisées.

Répartition des places visées suivant la main-d'oeuvre régionale

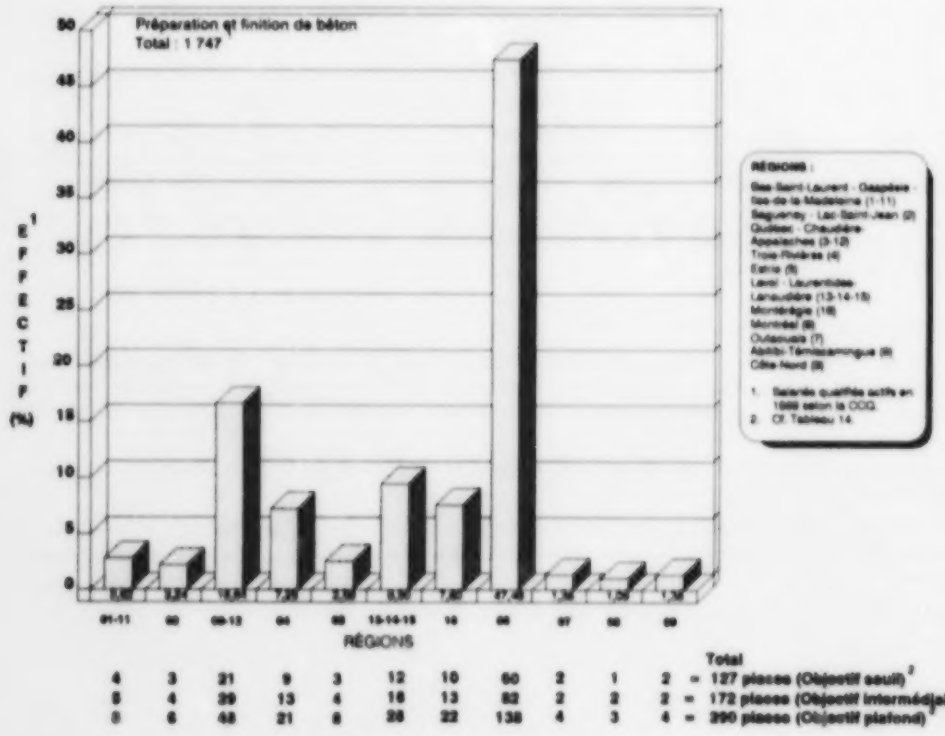

4	3	21	9	3	12	10	60	2	1	2	= 127 places (Objectif seuil) [2]
5	4	29	13	4	16	13	82	2	2	2	= 172 places (Objectif intermédiaire) [2]
8	6	48	21	6	26	22	138	4	3	4	= 290 places (Objectif plafond) [2]

B. SECTEUR NON RÉGI

Entretien de bâtiments nordiques – 1037

On doit évaluer s'il est pertinent de continuer d'offrir ce programme.

Il serait bon de vérifier si les objets de formation du programme 1037 peuvent être inclus dans le nouveau programme Entretien général d'immeubles.

Entretien général d'immeubles – N.D.

Le programme est en cours d'élaboration selon le processus établi à la DGFP.

Le programme relève du secteur Mécanique du bâtiment.

Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction – 1451

Le programme actuel doit être révisé suivant le processus d'élaboration de programmes établi à la DGFP.

On envisage d'offrir le programme dans deux centres, situés dans les grandes régions de Montréal et de Québec.

On doit viser un peu plus d'une centaine de places et déterminer ultérieurement s'il y a des besoins supplémentaires de formation.

Il faudra obtenir la collaboration des entreprises pour monter les collections de pièces et d'échantillons de même que pour permettre aux enseignants ou enseignantes de suivre de près l'évolution des matériaux.

La prévision de lieux de stages pour les élèves est une condition essentielle à la révision du programme. En effet, malgré la collaboration des entreprises à la mise sur pied, dans les écoles, de collections de pièces et d'échantillons, il ne sera jamais possible de rivaliser avec les entrepôts ou les étalages des grossistes et détaillants en ce domaine.

Que ce soit pour la révision du programme, pour établir la capacité d'accueil des commissions scolaires ou pour installer le dispositif de formation, il serait utile d'obtenir la collaboration de l'Association des détaillants de matériaux de construction du Québec.

Mécanique de montage de vitres – 5034

Le Comité paritaire de l'industrie du verre plat étudie actuellement les besoins de formation initiale et de perfectionnement dans le domaine de la mécanique de montage de vitres; les résultats de cette étude devraient permettre à la DGFP d'évaluer le contenu du programme actuel et de déterminer, de concert avec les partenaires, où offrir la formation.

Le programme actuel sera, le cas échéant, révisé avec la collaboration du Comité paritaire de l'industrie du verre plat, suivant le processus établi à la DGFP.

Comme il existe deux catégories de travailleurs de l'industrie du verre plat (les assembleurs en usine et les monteurs sur les chantiers ou «vitriers»), il faudra évaluer la pertinence de prévoir un ou plusieurs programmes de formation dans ce domaine.

Le choix de l'endroit où sera donnée la formation devra tenir compte de cet aspect.

CHAPITRE 5.
Hypothèses de développement

5.1 Le développement prévu pour chaque programme

5.2 LES LIGNES DIRECTRICES

LES LIGNES DIRECTRICES

A. PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Pour que l'implantation des programmes de construction soit une réussite, il importe de mener à terme la production de l'ensemble des documents prévus par programme et de mettre en branle le processus de rénovation ou de construction des ateliers. Sans ces aménagements physiques, il est impossible d'atteindre la totalité des objectifs pédagogiques des programmes.

Le tableau suivant nous dit à quelle étape de l'élaboration se trouvent les différents programmes d'études qui nous intéressent. La première colonne du tableau indique la priorité qui leur est accordée.

Tableau 5.2
AVANCEMENT DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DE PROGRAMMES
SECTEUR CONSTRUCTION

Priorité	Programmes et documents de soutien	Date de livraison des documents	Date d'implantation des programmes
1	**En cours d'élaboration** (1987)		
	Briquetage-maçonnerie	Septembre 1991	Septembre 1991
	Carrelage	Septembre 1991	Selon les ressources allouées
	Charpenterie-menuiserie	Septembre 1991	Selon les ressources allouées
	Peinture de bâtiment	Janvier 1992	Selon les ressources allouées
	Plâtrage	Janvier 1992	Selon les ressources allouées
	Pose de revêtements de toiture	Janvier 1992	Selon les ressources allouées
	Pose de systèmes intérieurs	Janvier 1992	Selon les ressources allouées
	Préparation et finition de béton	Janvier 1992	Selon les ressources allouées
	(1990-)		
	Calorifugeage	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
	Entrepreneuriat de construction*	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
	Entretien général d'immeubles**	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
	Montage d'acier de structure***	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
	Pose d'acier d'armature	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
	Pose de revêtements souples	Septembre 1992	Selon les ressources allouées
2	**À réviser** (Révision prévue pour 1991 et 1992)		
	Mécanique de montage de vitres	Septembre 1993	Selon les ressources allouées
	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	Septembre 1994	Selon les ressources allouées
3	**À réévaluer**		
	Entretien de bâtiments nordiques	Selon les résultats de l'étude	Selon les résultats de l'étude

* Secteur Administration, commerce et secrétariat, MEQ
** Secteur Mécanique du bâtiment, MEQ
*** Secteur Métallurgie, MEQ

B. OBJECTIFS À POURSUIVRE POUR ASSURER UNE IMPLANTATION DE QUALITÉ

Selon l'étape du processus où se trouvent les programmes et selon que la formation ait ou non déjà été offerte, on peut grouper les objectifs à poursuivre en trois grandes catégories.

a) Programmes déjà offerts

Objectif : Augmenter la capacité d'accueil, améliorer le dispositif de formation (construction, réaménagement) et implanter les nouveaux programmes avec leurs guides respectifs.

Programmes	Places visées	Quotient d'accueil	Travaux	Besoins des enseignants
Briquetage-maçonnerie	555[a]	2,2[b]	Rénovation Construction	Pédagogie Nouvelles techniques
Carrelage	95	5,0	Construction Aménagement	Pédagogie Nouvelles techniques
Charpenterie-menuiserie	2 000	2,1	Construction Aménagement	Perfectionnement (cours,stages)
Peinture de bâtiment	210	1,5	Réaménagement Achat d'équipement coûteux	Pédagogie Nouvelles techniques
Plâtrage	122	9,4	Construction	Pédagogie Nouvelles techniques
Pose de revêtements de toiture	195	–	Construction Contraintes environn.	Pédagogie Nouvelles techniques
Pose de systèmes intérieurs	177	3,8	Coût peu élevé	Perfectionnement (cours, stages)

a. Renvoie à l'objectif retenu (seuil, intermédiaire ou plafond), i.e. au nombre de places à prévoir à court terme (voir 5.1). CCQ, MEQ, Statistique Canada, SPPC.

b. Rapport entre le nombre de places visées et les inscriptions au 8 février 1991. MEQ.
Ex. : Nombre de places visées en carrelage = 95 (cf. 5.1)
Inscriptions au programme Carrelage, au 8 février 1991 = 19 (cf. tableau 14)
Quotient d'accueil = 95 divisé par 19, soit 5

b) Programmes jamais offerts

Objectif : Faire la promotion des nouveaux programmes, mettre en place un bon dispositif de formation (construction, réaménagement) et implanter les programmes avec leurs guides respectifs.

Programmes	Places visées	Travaux	Besoins des enseignants
Calorifugeage	65[a]	Construction	Pédagogie Nouvelles techniques
Montage d'acier de structure[b]	122		
Pose d'acier d'armature	62	Construction	Pédagogie Nouvelles techniques
Pose de revêtements souples	100		Pédagogie Nouvelles techniques
Préparation et finition de béton	127	Construction Réaménagement	Pédagogie Nouvelles techniques

a. Renvoie à l'objectif retenu (seuil, intermédiaire ou plafond), i.e. au nombre de places à prévoir à court terme (voir 5.1). CCQ, MEQ, Statistique Canada, SPPC.
b. Relève du secteur Métallurgie, MEQ.

c) Programmes à réviser

Objectif : Réviser les programmes, augmenter la capacité d'accueil, mettre en place un bon dispositif de formation et implanter les nouvelles versions avec leur guides respectifs.

Programmes	Places visées	Quotient d'accueil	Travaux	Besoins des enseignants
Mécanique de montage de vitres	a			
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	130[b]	2,5[c]	Collaboration de l'industrie nécessaire	Monter des collections de pièces et d'échantillons

a. Les résultats de l'étude réalisée par le Comité paritaire de l'industrie du verre plat devraient permettre à la DGFP de préciser les objets de formation et d'établir le nombre de places à viser.
b. Renvoie à l'objectif retenu (seuil ou plafond), i.e. au nombre de places à prévoir à court terme (voir 5.1). CCQ, MEQ, Statistique Canada, SPPC.
c. Rapport entre le nombre de places visées et la capacité d'accueil en 1990-1991. MEQ.

d) Commentaires généraux

De façon générale, on remarque qu'un effort devra être fait pour rendre le dispositif de formation adéquat, pour implanter les programmes avec leurs guides respectifs et pour mettre à jour les connaissances théoriques ou pratiques du personnel enseignant. À ce sujet, il faut veiller à ce que les enseignants des nouveaux programmes, recrutés pour la plupart dans le milieu de la construction, puissent acquérir des bases de pédagogie et se tenir au courant des nouvelles techniques qui pourraient être introduites dans leur métier. À l'inverse, les enseignants en place devront pouvoir se retremper dans la pratique actuelle du métier enseigné.

CHAPITRE 6.
Programmes à développer et autres mesures à prendre

6.1 LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

6.2 Les autres mesures

LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

A. PLAN D'ACTION

Les hypothèses de développement présentées au chapitre précédent constituent notre proposition de plan d'action pour le secteur Construction. Ce plan prévoit :

1° le parachèvement de douze programmes (et guides d'accompagnement) en cours d'élaboration à la DGFP et leur validation par la CCQ;

2° la révision complète de deux programmes (destinés au secteur non régi) suivant le processus établi à la Direction;

3° l'évaluation de la pertinence d'un programme qui ne se donne plus depuis quelques années : Entretien de bâtiments nordiques.

En ce qui concerne l'implantation des programmes, nous proposons d'adopter la stratégie suggérée au chapitre précédent. Celle-ci consiste à viser, suivant les besoins de formation et l'état du dispositif d'enseignement, soit l'objectif seuil, soit l'objectif plafond et, dans le premier cas, de rejoindre progressivement l'objectif plafond selon l'évolution des besoins.

Les programmes pour lesquels la capacité d'accueil devrait tendre vers l'objectif seuil (nombre de places visées pour répondre à la moyenne des besoins de formation initiale et complémentaire dans le secteur régi) sont :

- Peinture de bâtiment (210 places, 10 groupes);
- Pose de revêtements de toiture (195 places, 10 groupes);
- Préparation et finition de béton (127 places, 6 groupes).

Les programmes pour lesquels la capacité d'accueil devrait tendre vers l'objectif intermédiaire (nombre de places visées pour répondre à la moyenne des besoins de formation initiale et complémentaire dans les secteurs régi et non régi) sont :

- Calorifugeage (65 places, 3 groupes);
- Carrelage (95 places, 5 groupes);
- Plâtrage (122 places, 6 groupes);
- Pose de systèmes intérieurs (177 places, 9 groupes);
- Pose d'acier d'armature (62 places, 3 groupes).

Les programmes pour lesquels la capacité d'accueil devrait tendre vers l'objectif plafond :

- Briquetage-maçonnerie (555 places, 28 groupes);
- Charpenterie-menuiserie (2 000 places, 100 groupes);
- Montage d'acier de structure[1].

Le cas du programme Pose de revêtements souples est particulier : nous proposons de dépasser l'objectif seuil de 39 places et d'ouvrir 100 places, à moins de fortes indications de besoins additionnels de formation, il faudrait se garder d'atteindre l'objectif plafond de 329 places. Ce métier est surtout exercé hors construction et il est difficile de quantifier la demande réelle de formation dans ce domaine d'activités.

---

1. Secteur Métallurgie.

Enfin, les programmes pour lesquels il est difficile actuellement, faute de données, d'établir les objectifs de formation sont :

— Mécanique de montage de vitres;

— Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction.

Les données présentées aux tableaux 14 et 4.1 relativement aux besoins de formation des monteurs de vitres et des vendeurs-techniciens de matériaux de construction sont tirées d'un seul document : *Système de projection des professions au Canada* (moyenne anuelle des besoins de main-d'oeuvre pour la période 1988-1993). Il reviendra à la DGFP d'établir, de concert avec ses partenaires, le contenu des programmes d'études, l'emplacement des centres de formation et leur capacité d'accueil respective.

Le tableau suivant résume le plan d'action proposé pour le secteur Construction.

Tableau 6.1.A.
PLAN D'ACTION
SECTEUR CONSTRUCTION

Programmes	Places visées			Sanction	Stratégie d'implantation
	Seuil	Intermédiaires	Plafond		
À parachever (1987 -)					
1429 Briquetage-maçonnerie	229	293	555	CEP	Viser 555 places, à répartir dans les régions du Québec sauf Abitibi-Témiscamingue et Côte-Nord.
5002 Carrelage	76	95	185	CEP	Viser 95 places, à répartir dans la grande région de Montréal*, et dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches.
1428 Charpenterie-menuiserie	1 239	1 677	3 109	DEP	Viser 2 000 places, à répartir dans toutes les régions au prorata de l'effectif (1 001 places dans la grande région de Montréal, 393 dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches, etc.). Suivant l'évolution des besoins, augmenter la capacité d'accueil dans les grandes régions de Montréal et Québec.

* La grande région de Montréal regroupe les régions 6, 13, 14, 15, 16.

1/3

Tableau 6.1.A.
PLAN D'ACTION
SECTEUR CONSTRUCTION

Programmes	Places visées			Sanction	Stratégie d'implantation
	Seuil	Intermédiaires	Plafond		
À parachever (1987 -) (suite)					
1431 Peinture de bâtiment	210	428	686	CEP	Viser d'abord 210 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (156) et Québec (54), possiblement aussi dans le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Mauricie-Bois-Francs. Suivant l'évolution des besoins, augmenter la capacité d'accueil dans la grande région de Montréal.
5033 Plâtrage	84	122	364	CEP	Viser 122 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (91) et Québec (31).
5032 Pose de revêtements de toiture	195	241	426	CEP	Viser d'abord 195 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (154) et Québec (41). Suivant l'évolution des besoins, augmenter la capacité d'accueil dans la grande région de Montréal.
1439 Pose de systèmes intérieurs	120	177	329	CEP	Viser 177 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (148) et Québec (29).
1437 Préparation et finition de béton	127	172	290	CEP	Viser d'abord 127 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (97) et Québec (30). Suivant l'évolution des besoins, augmenter la capacité d'accueil dans la grande région de Montréal.
(1990 -)					
ND Calorifugeage	47	65	125	CEP	Viser 65 places, à répartir dans la grande région de Montréal et possiblement aussi dans la région de Québec-Chaudière-Appalaches.
ND Pose d'acier d'armature	62	62	154	CEP	Viser 62 places dans la grande région de Montréal.
ND Pose de revêtements souples	39	95	329	CEP	Viser 100 places, à répartir dans les grandes régions de Montréal (25) et Québec (75). Suivant l'évolution des besoins, augmenter la capacité d'accueil dans ces deux grandes régions.

Tableau 6.1.A.
PLAN D'ACTION
SECTEUR CONSTRUCTION

Programmes	Places visées			Sanction	Stratégie d'implantation
	Seuil	Intermédiaires	Plafond		
À réviser					
5034 Mécanique de montage de vitres		67	67	CEP	À partir d'études et selon l'évolution des besoins, préciser le nombre de places à viser, la répartition des centres et les capacités d'accueil. Réviser le programme suivant le processus établi.
1451 Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction		130	130	DEP	À partir d'études et selon l'évolution des besoins, préciser le nombre de places à viser, la répartition des centres et les capacités d'accueil. S'assurer de la collaboration des partenaires avant de procéder à la révision.
À réévaluer					
1037 Entretien de bâtiments nordiques				DEP	Vérifier si les objets de formation ne seraient pas inclus dans le programme Entretien général d'immeubles.

3/3

B. CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Le tableau suivant répartit par régions, au prorata de la distribution des salariés qualifiés actifs en 1989, le nombre de places visées pour chaque programme tel qu'on l'a établi au chapitre précédent. Aux fins de présentation, nous avons regroupé les régions 6, 13, 14, 15 et 16 dans la grande région de Montréal. De même, lorsque l'orientation était de concentrer la formation, les places qui auraient pu s'ouvrir dans les régions 1, 2, 3, 9, 10, 11 et 12 ont été regroupées dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches; de même, les places qui auraient pu s'ouvrir dans les régions 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15 et 16 ont été regroupées dans la grande région de Montréal.

On remarquera, à l'examen du tableau, que la capacité d'accueil (ou le nombre de centres) pourrait augmenter éventuellement dans certaines régions advenant des besoins accrus de formation, et ce pour les programmes d'études suivants :

- Charpenterie-menuiserie : grande région de Montréal et Québec – Chaudière-Appalaches;
- Peinture de bâtiment : grande région de Montréal, Saguenay – Lac-Saint-Jean et Mauricie – Bois-Francs;
- Pose de revêtements de toiture : grande région de Montréal;
- Préparation et finition de béton : grande région de Montréal;
- Pose de revêtements souples : grande région de Montréal et Québec – Chaudière-Appalaches.

Tableau 6.1.B.
STRATÉGIE D'IMPLANTATION DES PROGRAMMES
SECTEUR CONSTRUCTION

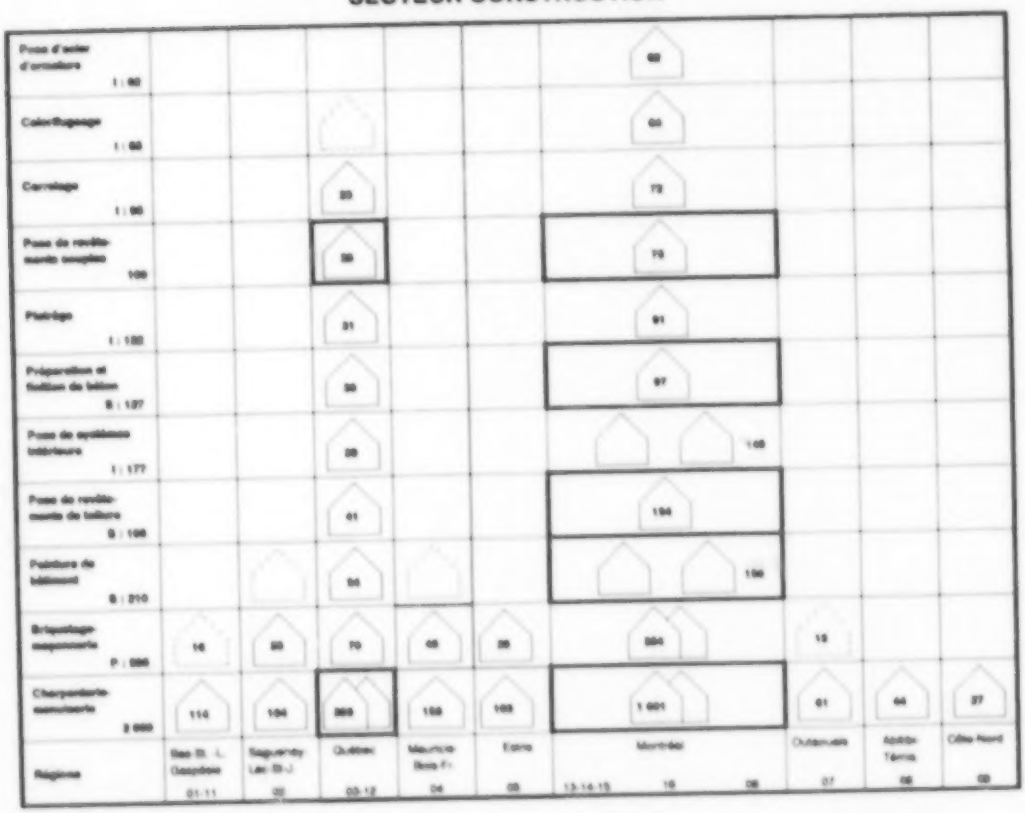

Légende :

Possibilité de centre

Suggestion de centre et nombre de places visées après répartition du nombre total de places visées au prorata du nombre de salariés qualifiés actifs dans chaque région, puis concentration des résultats dans la région Québec - Chaudière-Appalaches (1, 2, 3, 9, 10, 11, 12) et dans la grande région de Montréal (4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16)

Nombre indéterminé de centres (plus de un)

Région où pourrait s'accroître la capacité d'accueil ou s'ajouter de nouveaux centres advenant des besoins accrus de formation

S — Objectif seuil, soit nombre total de places visées pour répondre aux besoins moyens de formation initiale et complémentaire dans le secteur régi, d'après les besoins de la dernière décennie

I — Objectif intermédiaire, soit nombre total de places visées pour répondre aux besoins moyens de formation initiale et complémentaire dans les secteurs régi et non régi, d'après les besoins de la dernière décennie

P — Objectif plafond, soit nombre total de places visées pour répondre aux besoins moyens de formation au cours de la décennie 1990-2000 d'après la CCQ

CHAPITRE 6.
Programmes à développer et autres mesures à prendre

6.1 Les programmes d'études

6.2 LES AUTRES MESURES

LES AUTRES MESURES

A. PARACHÈVEMENT DES GUIDES DE SOUTIEN ET UTILISATION PAR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Afin d'assurer la qualité de la formation dans les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation met à la disposition des gestionnaires et du personnel enseignant une série de guides destinés à soutenir l'implantation des programmes. Parmi ceux-ci, le Guide d'organisation pédagogique et matérielle présente un ensemble cohérent de moyens jugés essentiels à l'atteinte des objectifs de formation. D'une part, on y décrit le matériel, les appareils, les outils, les matières premières ainsi que le matériel didactique requis pour l'enseignement de chaque programme. D'autre part, on y fait une proposition d'aménagement des ateliers. Tant la liste du matériel que cette proposition d'aménagement constituent un modèle minimal que les commissions scolaires sont appelées, dans la mesure du possible, à respecter. En effet, bien que les commissions scolaires aient la possibilité d'ajuster, suivant leurs contraintes, les aménagements proposés dans le Guide, elles doivent le faire en respectant les concepts d'organisation pédagogique et matérielle qui y sont présentés.

B. DÉFENSE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Étant donné que les diplômes délivrés par le Ministère au terme de la formation doivent avoir la même signification dans toutes les régions, et à la lumière des principes énoncés au chapitre 3 de cette étude, il nous apparaît fondamental de protéger la qualité de l'enseignement par une concentration de la formation dans les régions peuplées de travailleurs et de partenaires potentiels.

Parmi les arguments en faveur de la concentration, rappelons :

- la méthodologie utilisée pour établir les objectifs de formation : il s'agit du nombre de places à prévoir pour répondre à l'ensemble des besoins de formation, initiale et complémentaire; ceci veut dire qu'en deçà d'une masse critique de deux groupes par programme, le risque de devoir affronter des difficultés de gestion s'accentue;
- la diminution du nombre d'interlocuteurs du milieu du travail et la qualité du suivi qui s'en suit; en d'autres mots, la viabilité du partenariat;
- la diminution des coûts d'implantation;
- la différence négligeable entre les coûts de transport et de logement des élèves d'une sous-région à l'autre et ceux que l'on aurait à défrayer d'une région à l'autre;
- le fait que le Ministère s'apprête à instaurer un régime de prêts et bourses pour les élèves inscrits à des programmes de formation professionnelle au secondaire, régime qui serait comparable à celui qui s'applique au collégial et à l'université;
- la stabilité du système d'enseignement : la permanence du personnel enseignant, l'utilisation continue des ateliers;
- le dynamisme facilité par la mise en présence de plusieurs enseignants d'un même programme.

La prochaine carte des enseignements en construction devrait réserver une large place aux grandes régions de Montréal et de Québec. À l'exception des programmes de charpenterie-menuiserie et de briquetage-maçonnerie qui peuvent être offerts, sinon partout, dans un grand nombre de régions, il faudra étudier soigneusement la pertinence d'offrir les programmes ailleurs dans la province. Pour qu'une région puisse offrir un programme de formation professionnelle, elle doit avoir fait la preuve qu'elle peut attirer les élèves que l'on a prévu y former.

Aux suggestions de pallier la faible population des régions en optant, soit pour une formation en alternance dans des ateliers polyvalents (par ex. : offrir un programme aux cinq ans), soit pour une autorisation d'enseignement sur la base de vingt places par programme, nous nous objectons en alléguant que ces dispositions compromettraient sérieusement la qualité de la formation et la stabilité du système d'enseignement.

C. CRÉATION D'ÉCOLES DE CONSTRUCTION

Si l'on accepte de concentrer les enseignements dans les grandes régions de Montréal et de Québec, on peut envisager d'y ouvrir un certain nombre d'écoles de construction où seraient donnés plusieurs des programmes. Le tableau de synthèse présenté plus haut est révélateur du potentiel de concentration que recèlent ces deux pôles.

Dans les centres spécialisés comme dans toutes les commissions scolaires autorisées à offrir des programmes de construction, les ateliers devraient être aménagés suivant les besoins de chaque métier. On met en doute la viabilité des ateliers polyvalents.

D. PRODUCTION DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Il existe des besoins de production de matériel didactique qui pourraient, en bonne partie, être comblés par une collaboration des gens de l'industrie. L'expérience acquise avec le programme de briquetage-maçonnerie a démontré qu'il pouvait être intéressant d'explorer cette avenue. Plusieurs entreprises disposent en effet de documents à caractère informatif ou didactique qui pourraient être rendus disponibles aux élèves moyennant certaines interventions, notamment par une traduction.

La même collaboration pourrait être obtenue des partenaires en ce qui concerne l'approvisionnement en matérieux et matières premières. Certains fournisseurs ont déjà manifesté leur intérêt à cet égard.

E. CONSOLIDATION DU PARTENARIAT

On étudie actuellement différentes formules aptes à faciliter une plus grande participation des partenaires au processus de formation. Que ce soit sous forme de structures établies dans le cadre scolaire ou autres, il faudra prévoir un canal permanent de communication entre gens de l'éducation et de l'industrie, communication qui pourrait porter à la fois sur la gestion et la pédagogie.

La participation des partenaires est souhaitée, notamment, pour ses retombées matérielles sur le dispositif de formation ainsi que pour l'organisation de stages au profit du personnel enseignant.

F. SOUTIEN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le défi est de taille pour les gestionnaires et les enseignants qui auront à assurer l'implantation des programmes de construction. Les exigences de qualité, les attentes de l'industrie, la nouveauté de l'organisation pédagogique et matérielle, les besoins de perfectionnement des enseignants, les contraintes de l'évaluation formative sans compter les difficultés ponctuelles qui pourront surgir lors du rodage du système (par ex. : une affluence imprévue de travailleurs en quête de perfectionnement) sont autant d'éléments justifiant un soutien continu des commissions scolaires de la part du Ministère. Si le partenariat doit s'instaurer entre ces dernières et l'industrie, il doit à plus forte raison se maintenir entre elles et le Ministère. C'est, en définitive, à ce prix que l'on assurera la qualité de l'implantation des programmes de construction.

BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DE PERSONNES-RESSOURCES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Personnes-ressources

DOCUMENTS CONSULTÉS

Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec. *Mémoire portant sur la stabilisation des travaux et de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction résidentielle : un mythe ou une réalité?*, 1989.

Bélanger, Pierre. *L'importance du travail au noir dans l'industrie de la construction résidentielle au Québec*, rapport soumis à l'AECQ, 1984.

Canada, Emploi et Immigration. *Classification canadienne descriptive des professions*, 1971.

Commission de la construction du Québec. *Analyse de l'industrie de la construction en 1981*, 1982.

Commission de la construction du Québec. *Analyse de l'industrie de la construction au Québec en 1989*, Québec, 1990.

Commission de la construction du Québec. *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, 1988.

Commission de la construction du Québec. *Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, 1989.

Conseil du patronat du Québec. *Dossier – Travail au noir*, 1990.

Québec, ministère de l'Éducation. *Guide pratique pour l'élaboration des plans de développement de secteur*, DGFP, 1988.

Québec, ministère de l'Éducation. *Mise en place d'un dispositif de formation adapté au secteur de la construction*, DGFP, 1989.

Québec, ministère de l'Éducation. *Répertoire des profils de formation professionnelle, Construction et services*, Québec, 1987.

Québec, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. *L'économie souterraine*, 1989.

BIBLIOGRAPHIE ET LISTE DE PERSONNES-RESSOURCES

Références bibliographiques

PERSONNES-RESSOURCES

PERSONNES-RESSOURCES

Nom	Fonction	Entreprise ou organisme	N° de téléphone
Aubin, Paul-Émile	Contremaître	Pathonic	(418) 688-9330
Belland, Denis	Directeur du personnel	Entretien Exin	(418) 847-3730
Belleau, André	Chef de division	Université du Québec	(418) 691-6153
Blanchette, Yvan	Directeur des employés	Compagnie Québec-Cartier	(418) 768-2301
Boileau, Diane	Agente de dotation	Ville de Longueuil	(514) 646-8796
Boisclair, Michel	Directeur des ressources humaines	Cégep de Granby	(514) 372-6614
Bouchard, Gérard	Président	Gérard Bouchard	(418) 648-8343
Boulanger, Madame	Directrice du service d'entretien	Gestion du Palais	(418) 694-9777
Bourdage, Rémi	Directeur des ressources humaines	Domtar inc.	(514) 848-5402
Boutin, Denis	Directeur des ressources humaines	Normick Perron	(819) 333-5511
Brochu, Monsieur	Directeur du personnel	Derko	(418) 656-6731
Burel, Dominique	Conseillère	Université Laval	(514) 562-4411
Carpentier, Roland	Directeur des ressources humaines	Marine Industrie	(514) 842-7911
Charron, J.-P.	Conseiller du personnel	Université de Montréal	(514) 872-5807
Chrétien, Rita	Directrice des ressources humaines	Université du Québec à Trois-Rivières	(819) 376-5045
Côté, Cécile	Directrice du service d'entretien	Centre d'achats Place de la Cité	
Côté, Rénald	Directeur des ressources humaines	Pratt et Whitney	(514) 647-4177
Couillard, Marie-Josée	Conseillère en ressources humaines	Provigo	(514) 383-5185
Coutu, Marcelle	Directrice du personnel	Fornet Montréal	
Coutu, Charles	Directeur des ressources humaines	Cascades	(819) 363-2245
DeBlois, Marc-André	Directeur des ressources humaines	Université du Québec à Hull	(819) 595-3900
Delagrave, Louis	Économiste	Commission de la construction du Québec	1-800-361-9318
Demers, Camille	Directeur du service d'entretien	Compagnie immobilière Marathon	(418) 653-9318
Deschamps, Sylvie	Agente de dotation	Ville de Gatineau	(819) 243-2490

Nom	Fonction	Entreprise ou organisme	N° de téléphone
Desrochers, Nicole	Directrice des ressources humaines	Ciment Saint-Laurent	(514) 340-1681
Dionne, Micheline	Directrice des ressources humaines	Cégep de Drummondville	(819) 478-4671
Dubé, Jean-Louis	Directeur du personnel	Entretien Chevalier	(418) 652-0200
Dufour, Diane	Directrice du personnel	Québec Métro	(418) 681-2231
Gagnon, Claude	Directeur des ressources humaines	La Prudentielle	(514) 397-3851
Gagnon, Claude	Directeur des ressources humaines	Québec Fer Titane	(514) 288-8400
Garieffi, Marie-Josée	Directrice des ressources humaines	Collège Marie-Victorin	(514) 325-0150
Gauvreau, Louise	Directrice du service d'entretien	Fologex	(418) 658-5893
Gélinas, Auguste	Directeur du personnel	Empire Maintenance	(418) 651-7546
Gibeault, Jean-Charles	Directeur adjoint des ressources humaines	Parteur Carpet	(514) 546-2771
Gingras, Monsieur	Directeur du service d'entretien	Parc Samuel-Holland	(418) 681-4601
Guimond, Marc	Président	Gestion Marc Guimond	(418) 651-7550
Hamel, Stéphane	Directeur du service entretien	Gestion Scandinave	(418) 826-3006
Hogue, Josiane	Directrice des ressources humaines	Sico inc.	(514) 527-5111
Isabelle, Suzanne	Agente de personnel	Reynold Aluminium	(819) 373-6363
Jacques, Gaétan	Directeur des ressources humaines	Consolidated Bathurst	(819) 536-8223
Janet, Monsieur	Directeur des ressources humaines	Textile Dionne	(418) 653-1734
Jean, Lise	Agente de dotation	Ville de Sainte-Foy	(418) 654-4577
Kadella, Monsieur	Directeur du personnel	Holiday ltée	(514) 279-2402
Kogey, Shelly	Directrice des ressources humaines	Alco Pétroleum	(514) 353-6821
Laverdière, Monsieur	Directeur du personnel	Fornet Québec	(418) 529-6103
Lavoie, Monsieur	Directeur	Promoteurs Unis	(418) 681-1977
Leroux, Carmen	Directrice des ressources humaines	Banque Royale	(514) 874-2110
Mandeville, Monsieur	Directeur des ressources humaines	Collège Lionel-Groulx	(514) 430-3120
Massaro, Dana	Directrice du recrutement	Reithmann	(514) 384-1140

Nom	Fonction	Entreprise ou organisme	N° de téléphone
Meilleur, André	Conseiller en ressources humaines	Université du Québec à Montréal	(514) 937-3444
Ménard, Monsieur	Directeur des ressources humaines	Collège Français	(514) 272-0754
Mercil, Sophie	Directrice du service d'entretien	Groupe immobilier Danak	(418) 597-1072
Millette, Monsieur	Directeur du service d'entretien	Société nationale de Fiducie	(418) 651-0121
Monbleau, Madame	Directrice du service d'entretien	Cadillac Fairview	(514) 845-7711
Morin, Jacques	Directeur des ressources humaines	Tioxine Canada	(514) 742-2711
Morin, Pierre	Directeur des ressources humaines	Coopérative fédérée	(514) 384-6450
Nadeau, Claudette	Directrice des ressources humaines	Campus Notre-Dame-de-Foy	(418) 872-8041
Parent, Claudette	Directrice des ressources humaines	Université de Sherbrooke	(514) 821-7000
Parisien, André	Directeur des ressources humaines	Miron	(514) 593-5817
Pomerleau, Jean-Pierre	Directeur des ressources humaines	Petit Séminaire de Saint-Georges	(418) 228-8896
Poudrier, J.-P.	Gérant du personnel	Mil Davie	(418) 837-5841
Proulx, Gilles	Directeur des ressources humaines	Johnson et Johnson	(514) 251-5151
Rancourd, André	Directeur des ressources humaines	Cécep de Matane	(514) 562-1240
Renaud, Jamie	Directrice du service d'entretien	Compagnie de gestion immobilière Rue du Campanile	(418) 659-2193
Rhéaume, Maurice	Directeur général	Association des détaillants de matériaux de construction du Québec	(514) 646-5842
Riopel, Gilles	Conseiller	Société des alcools du Québec	
Rochefort, Madame	Vice-présidente	Gestion Rochefort-Tessier	(418) 653-1242
Rodier, Louise	Agente de recherche	Commission de la construction du Québec	(514) 341-7740
Saint-Pierre, Sylvie	Directrice adjointe des ressources humaines	Université de Sherbrooke	(819) 822-5682
Simard, Guylaine	Agente de dotation	Ville de Chicoutimi	(418) 545-9550
Taillon, Véronique	Directrice du recrutement	Bell Canada	(514) 870-8810
Therrien, Madame	Directrice adjointe des ressources humaines	Rolland Inc.	(514) 280-1779

Nom	Fonction	Entreprise ou organisme	N° de téléphone
Tremblay, André	Directeur du personnel	Brillenet	(418) 877-0010
Tremblay, Jocelyn	Directeur des ressources humaines	Cégep de Chicoutimi	(418) 549-9520
Tremblay, Madame	Conseillère	Groupe Le Permanent	(418) 832-0906
Vachon, Claudette	Directrice des ressources humaines	Cégep de Sherbrooke	(819) 564-6350

Personnes consultées au sujet de l'économie souterraine au Québec

Bernier, François	Analyste	Service de recherche, Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec	(514) 354-8722
Lamirand, Nicole	Agente d'information	Service de l'information et de la documentation Conseil du patronat du Québec	(514) 288-5161
Delagrave, Louis	Économiste	Commission de la construction du Québec	1-800-361-9318
Laforest, Johanne	Documentaliste	Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Construction	(514) 355-6190
Larocque, André	Directeur du service des communications et de la recherche économique	Association des entrepreneurs en construction du Québec	(514) 353-5151
Roy, Normand	Économiste	Direction de la recherche Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle	(514) 873-5225
Vidal, Éric	Directeur du service aux membres	Association de la construction du Québec	(514) 739-2381

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACMQ	Association de la construction de Montréal et du Québec
ACRGTQ	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
ACQ	Association de la construction du Québec
ADMC	Association des détaillants de matériaux de construction du Québec
AEC	Attestation d'études collégiales
AECQ	Association des entrepreneurs en construction du Québec
APCHQ	Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CAE	Classification des activités économiques (Canada)
CAEQ	Classification des activités économiques du Québec
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions
CCQ	Commission de la construction du Québec
CEC	Certificat d'études collégiales
CEP	Certificat d'études professionnelles
CFP	Commission de formation professionnelle
CFPIC	Comités de formation professionnelle de l'industrie de la construction
CMEQ	Corporation des maîtres électriciens du Québec
CMMTQ	Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec
CPQMC	Conseil provincial du Québec des métiers de la construction
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DGEA	Direction générale de l'enseignement aux adultes
DGEP	Direction générale de l'enseignement privé
DGFP	Direction générale de la formation professionnelle
EIC	Emploi et Immigration Canada
FCQ	Fédération de la construction du Québec
FG	Formation générale
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MMSRFP	Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle
PPS	Préparation professionnelle spécifique
RECQ	Régie des entreprises de construction du Québec
SPPC	Service de projection des professions au Canada

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

10-4151-82